



RG

Rapport de gestion 2019, volume 1
Comptes annuels de l'exercice et
annexe du canton de Berne



Rapport de gestion 2019, volume 1
Comptes annuels de l'exercice et
annexe du canton de Berne

Table des matières

Table des matières

1	Informations fondamentales et valeurs-repères	7
1.1	Résultats	7
1.2	Evaluation globale	8
1.2.1	Attestation de la compensation du déficit de 2017	8
1.3	Commentaire des comptes annuels	9
1.3.1	Compte de résultats	9
1.3.2	Compte des investissements	9
1.3.3	Capital propre	10
1.3.4	Frein à l'endettement	10
1.3.5	Conclusion et perspectives de politique financière	12
1.3.6	Appréciation des risques	13
1.4	Données macroéconomiques	14
2	Comptes annuels	17
2.1	Compte de résultats	17
2.2	Compte des investissements	19
2.3	Bilan	20
2.4	Etat du capital propre	21
2.5	Tableau des flux de trésorerie	23
2.6	Annexe aux comptes annuels	25
2.6.1	Bases	25
2.6.2	Explications sur les comptes annuels	32
2.6.3	Opérations de couverture	77
2.6.4	Créances conditionnelles	77
2.6.5	Engagements conditionnels/tableau des garanties	78
2.6.6	Dettes de location simple	81
2.6.7	Votation populaire à Moutier	82
2.6.8	Avis d'audit limité pour les comptes de 2018	82
2.6.9	L'amortissement immédiat d'investissements financés par des Fonds enfreint l'article 17 LFP	82
2.6.10	Atteinte au principe de régularité de la comptabilité à l'Office des ponts et chaussées (OPC)	82
2.6.11	Atteinte à la régularité de la comptabilité des immobilisations	82
2.6.12	Evénements postérieurs à la date de clôture du bilan	83

3	Indications complémentaires	87
3.1	Coûts des locaux	87
3.2	Présentation d'une sélection d'institutions	89
3.2.1	Caisse de chômage (CCh)	89
3.2.2	Offices régionaux de placement (ORP)	90
3.2.3	Haute école spécialisée bernoise	91
3.2.4	Haute école pédagogique germanophone	93
3.2.5	Université de Berne	94
3.2.6	Assurance immobilière du canton de Berne	95
3.3	Crédits	97
3.3.1	Crédits d'engagement et autorisations de dépenses	97
3.3.2	Crédits supplémentaires	97
3.3.3	Dépassements de crédit	97
3.3.4	Etat des crédits d'engagement	97
3.3.5	Reports de crédit	98
3.3.6	Crédits d'objet	98
3.3.7	Crédits-cadres	98
3.4	Indicateurs financiers	99
3.4.1	Indicateurs	99
4	Rapport du Contrôle des finances sur les comptes annuels au 31.12.2019	115
5	Proposition du Conseil-exécutif à l'intention du Grand Conseil	119
6	Portefeuille d'informations	121



Rapport de gestion 2019, volume 1
Informations fondamentales et va-
leurs-repères

1 Informations fondamentales et valeurs-repères

1.1 Résultats

Etat avec financements spéciaux en millions CHF	Compte 2018	Budget 2019	Compte 2019	Ecart par rapp. compte 2018 CHF	%
Compte de résultat					
Charges	-11 448.0	-11 359.1	-11 235.2	212.8	1.9 %
Revenus	11 709.0	11 482.3	11 500.1	-208.8	-1.8 %
Résultat total du compte de résultats	260.9	123.2	264.9	4.0	1.5 %
Compte des investissements					
Dépenses	-508.4	-610.9	-520.3	-12.0	-2.4 %
Recettes	122.2	174.9	145.9	23.6	19.3 %
Investissement net	-386.1	-436.0	-374.5	11.7	3.0 %
Frein à l'endettement appliqué au compte des investissements					
Résultat total du compte de résultats	260.9	123.2	264.9	4.0	1.5 %
Amortissements du patrimoine administratif	442.8	396.1	399.5	-43.3	-9.8 %
Prélèvement sur la réserve de réévaluation	-41.0	-41.0	-41.0	0.0	0.0 %
Compensation du déficit de l'année précédente	0.0	9.9	0.0	0.0	0.0 %
Autofinancement ¹⁾	662.8	488.2	623.5	-39.3	-5.9 %
Investissement net	-386.1	-436.0	-374.5	11.7	3.0 %
Solde de financement²⁾	276.6	52.2	249.0	-27.6	-10.0 %
Degré d'autofinancement en %³⁾	171.6 %	112.0 %	166.5 %		-3.0 %
Endettement brut II⁴⁾	-8 767.7	-8 663.6	-8 782.5	-14.8	-0.2 %
Bilan					
Patrimoine financier	5 398.1	5 318.4	5 425.4	27.3	0.5 %
Patrimoine administratif	8 081.9	8 070.0	7 391.0	-690.9	-8.5 %
Total des actifs	13 480.0	13 388.4	12 816.4	-663.5	-4.9 %
Capitaux de tiers	-12 494.5	-12 310.8	-11 742.8	751.7	6.0 %
Capital propre	-985.5	-1 077.6	-1 073.7	-88.2	-8.9 %
Total des passifs	-13 480.0	-13 388.4	-12 816.4	663.5	4.9 %

Les différences éventuelles sont dues à la présentation en chiffres arrondis.

¹⁾ Résultat total du compte de résultats, plus amortissements sur le patrimoine administratif, plus amortissements des subventions d'investissement (charges de transfert), moins dissolution des subventions d'investissement inscrites au passif (revenus de transfert), moins prélèvement sur la réserve de réévaluation.

²⁾ Autofinancement moins investissement net

³⁾ Autofinancement en pourcentage de l'investissement net

⁴⁾ Endettement brut I plus provisions

1.2 Evaluation globale

Le canton de Berne clôture son exercice 2019 sur un résultat positif.

en millions CHF	Compte 2018	Budget 2019	Compte 2019	Ecart par rapp. compte 2018 CHF	%
Compte de résultats					
Charges	-11 448.0	-11 359.1	-11 235.2	212.8	1.9%
Revenus	11 709.0	11 482.3	11 500.1	-208.8	-1.8%
Résultat total du compte de résultats	260.9	123.2	264.9	4.0	1.5%
Investissement net	-386.1	-436.0	-374.5	11.7	3.0%
Solde de financement	276.6	52.2	249.0	-27.6	-10.0%
- = Nouvel endettement					
+ = Réduction de la dette					
Degré d'autofinancement en %	171.6%	112.0%	166.5%		-3.0%

Le résultat total du compte de résultats représente la différence entre les charges et les revenus. Un solde négatif correspond à un excédent de charges; il accroît le découvert du bilan et réduit le capital propre. Un solde positif correspond à un excédent de revenus; il réduit le découvert du bilan et accroît le capital propre. L'excédent de revenus s'élève à CHF 264,9 millions, les charges se chiffrant au total à CHF 11 235,2 millions et les revenus à CHF 11 500,1 millions. Par rapport à l'année précédente, le résultat global du compte de résultats s'améliore de CHF 4,0 millions.

L'investissement net correspond à la différence entre dépenses et recettes d'investissement. Les dépenses d'investissement s'élèvent à CHF 520,3 millions, et les recettes d'investissement à CHF 145,9 millions. L'investissement net, de CHF 374,5 millions, est donc inférieur de CHF 11,7 millions à celui de 2018.

L'autofinancement représente le montant des ressources propres qui peuvent être utilisées pour financer de nouveaux investissements ou pour réduire la dette.

Le solde de financement indique si les dépenses cantonales peuvent être financées par des fonds propres; il correspond à

l'autofinancement moins l'investissement net. Le canton dégage un excédent de financement lorsque le solde de l'autofinancement est supérieur à l'investissement net et qu'il peut ainsi en principe réduire son endettement. Si l'autofinancement est inférieur à l'investissement net, il en résulte un déficit de financement qui contraint le canton à accroître sa dette. Durant l'année sous rapport, l'excédent de financement s'élève à CHF 249,0 millions, alors que le budget prévoyait CHF 52,2 millions. Le solde est de CHF 27,6 millions inférieur à celui de l'an dernier.

Ces résultats du compte de résultats et du compte des investissements signifient que:

- **l'autofinancement** s'élève à CHF 623,5 millions (année précédente: CHF 662,8 mio),
- le canton dégage un **excédent de financement** de CHF 249,0 millions (année précédente: CHF 276,6 mio), et que
- le **degré d'autofinancement** atteint 166,5 pour cent (année précédente: 171,6%).

1.2.1 Attestation de la compensation du déficit de 2017

Les comptes de 2017 ont clôturé sur un déficit de CHF 5,0 millions. Le tableau ci-après documente le report de l'excédent de charges conformément à l'article 101a, alinéa 2 de la Constitution du canton de Berne du 6 juin 1993 (ConstC; RSB 101.1).

en millions CHF	Compte 2017	Compte 2018
Résultat total du compte de résultats	-5.0	260.9
Elimination des gains comptables et des amortissements réalisés sur les placements du patrimoine financier conformément à l'article 101a, alinéa 5 ConstC	-4.8	-64.6
Résultat total du compte de résultats conformément à l'article 101a, alinéa 5 ConstC	-9.9	196.3
Découvert à compenser	-9.9	0.0

Avec l'excédent de revenus au compte de résultats de 2018, le découvert de l'année précédente a été entièrement compensé conformément à l'article 101a, alinéa 5 ConstC. L'élimination des charges héritées des comptes de 2017 se traduit par un allége-

ment du budget 2019, où la compensation de l'excédent de charges est imputée.

1.3 Commentaire des comptes annuels

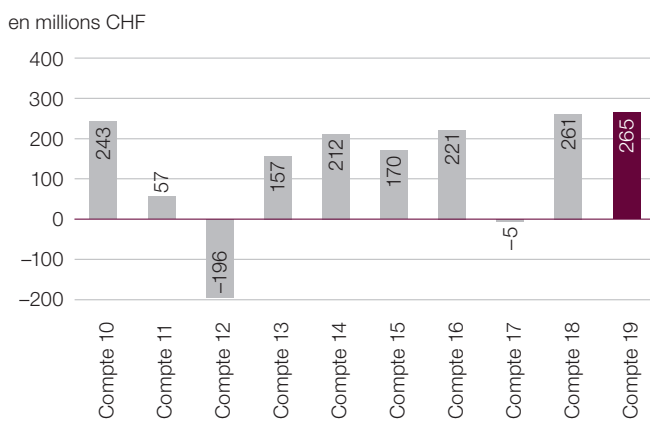
1.3.1 Compte de résultats

Voici les développements qui ont influé sur le solde du compte de résultats :

Du côté des charges, la baisse de CHF 77,2 millions des amortissements et les placements annulés suite au plafonnement du Fonds des distributions du bénéfice de la BNS (année précédente: CHF 26,2 mio) ont eu un effet positif sur le résultat ; du côté des revenus, la hausse des rentrées fiscales de CHF 44,2 millions (y compris les parts aux revenus de la Confédération) l'ont influencé positivement.

Par contre, le résultat a subi l'influence négative des écarts concernant les charges de personnel (CHF 45,6 mio), les charges de biens, services et marchandises et autres charges d'exploitation (CHF 9,4 mio), les prélèvements sur les financements spéciaux et les Fonds (CHF 12,3 mio nets), les subventions cantonales (CHF 9,8 mio nets) et les charges extraordinaires (CHF 0,5 mio). Le résultat a aussi été influencé négativement par une baisse des revenus des régalies, concessions et contributions (CHF 22,2 mio), des distributions des bénéfices de la Banque nationale suisse (CHF 0,4 mio) et des rentrées financières (CHF 43,4 mio).

Graphique 1 : Evolution du solde du compte de résultats

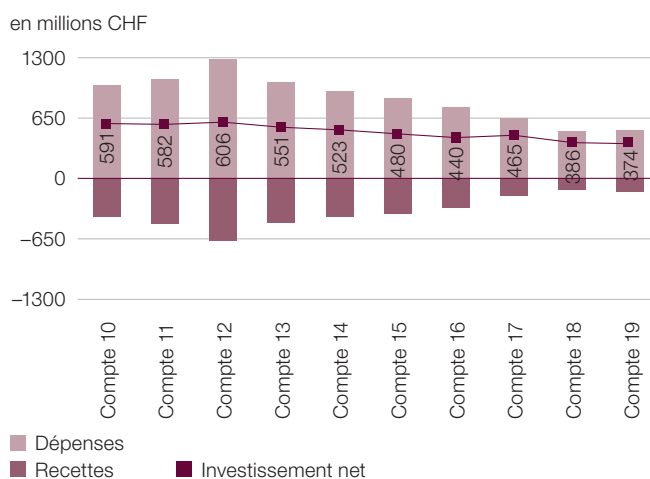


1.3.2 Compte des investissements

Au compte des investissements, les dépenses atteignent CHF 520,3 millions et les recettes CHF 145,9 millions ; l'investissement net s'élève ainsi à CHF 374,5 millions (année précédente: CHF 386,1 mio). Il est donc inférieur de CHF 11,7 millions (soit 3,0 %) à celui de 2018.

Le volume 3 du rapport de gestion (Groupes de produits y compris comptes spéciaux et financements spéciaux) fournit des informations détaillées sur le compte des investissements à l'échelon des autorités, de la Chancellerie d'État, des Directions, du Contrôle des finances, de l'autorité de surveillance de la protection des données ainsi que des autorités judiciaires et du Ministère public.

Graphique 2 : Evolution de l'investissement net



1.3.3 Capital propre

Le bilan au 31 décembre 2016 établi selon le MCH1 présentait un découvert de CHF 3319,8 millions. Le découvert fait désormais partie intégrante du capital propre, suivant la nouvelle classification du bilan résultant de l'introduction du MCH2/IP-SAS au 1^{er} janvier 2017, et la comptabilisation via le découvert, sans effet sur le résultat, des réserves de réévaluation de CHF 2662,1 millions qui relèvent des finances cantonales générales. Le capital propre ne correspond pas à un compte individuel, mais au groupe de matières 29 qui comprend les groupes de comptes suivants :

- 290 : Engagements/avances envers des financements spéciaux,
- 291 : Engagements/avances envers des Fonds,
- 293 : Préfinancements,
- 294 : Réserve de politique financière,
- 295 : Réserve de réévaluation (introduction MCH2),
- 296 : Réserve liée à la réévaluation du patrimoine financier,
- 298 : Autres capitaux propres,
- 299 : Excédent/découvert du bilan.

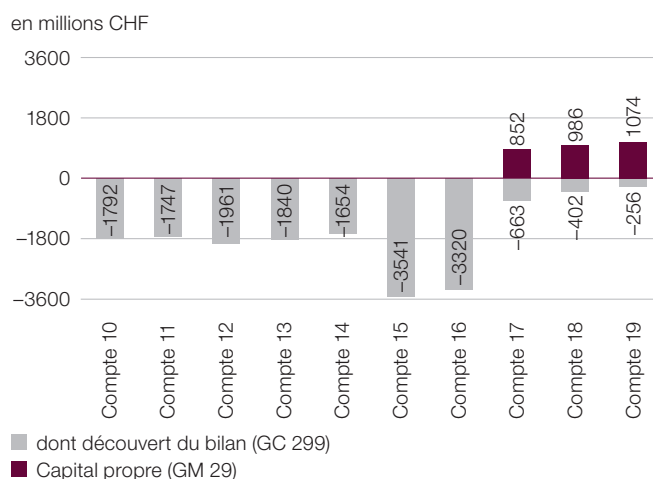
Le capital propre à proprement parler n'est pas seulement influencé par la compensation du résultat global du compte de résultats via l'excédent ou le déficit du bilan (299), mais aussi par les versements ou prélèvements sur les autres groupes de comptes (290 à 298) du capital propre.

L'excédent de revenus du compte de résultats de 2019, à hauteur de CHF 264,9 millions, et la réévaluation unique des terrains par l'Office des ponts et chaussées, de CHF 80,6 millions, réduisent le découvert du bilan au 31 décembre 2019 de CHF 345,6 millions. Cependant, la Confédération a révisé la méthode de constitution de provisions pour les recettes dégagées par l'impôt anticipé, car le remboursement d'une grande part des impôts anticipés est demandé plus tard que dans le délai de trois ans. Par analogie avec la méthode de la Confédération, la constitution sans effet sur le résultat de provisions sur la part cantonale au produit de l'impôt anticipé fédéral aggrave le découvert du bilan de CHF –200,3 millions. Au total, le découvert du bilan au 31 décembre 2019 est de CHF –256,3 millions. Il doit être résorbé à moyen terme conformément à l'article 3 de la loi du 26 mars 2003 sur le pilotage des finances et des prestations (LFP ; RSB 620.0).

Le capital propre du canton de Berne augmente de CHF 88,2 millions par rapport à l'année précédente, pour s'établir à CHF 1073,7 millions au 31 décembre 2019. Le chapitre 2.4 du présent rapport de gestion détaille les évolutions du capital

propre par rapport à 2018 et fournit des informations complémentaires sur l'état du capital propre.

Graphique 3: Evolution découvert du bilan/capital propre



1.3.4 Frein à l'endettement

Le canton de Berne a décidé le 28 février 2008 de mettre en place un frein à l'endettement (modification de la Constitution cantonale).

Le frein à l'endettement a pour but de maintenir l'équilibre des finances cantonales. Cet équilibre est réalisé quand le compte de résultats n'est pas déficitaire et que l'investissement net peut être financé par des fonds propres à moyen terme. L'objectif du frein à l'endettement est triple :

- Le frein à l'endettement appliqué au compte de résultats doit maintenir chaque année l'équilibre des charges et des revenus courants pour éviter en principe l'apparition d'un déficit.
- Le frein à l'endettement appliqué au compte des investissements exige que le canton finance son investissement net à moyen terme à 100 pour cent par des fonds propres (impôts, émoluments, subventions, etc.). La perspective à moyen terme élargit la marge de manœuvre du canton dans des périodes de difficultés financières. Les règles de compensation garantissent l'équilibre des finances cantonales. Si le degré d'autofinancement peut être inférieur à 100 pour cent certaines années de la période de planification, l'insuffisance de financement doit cependant être compensée les autres années. Le frein à l'endettement ne s'applique que si la quote-part de l'endettement II est supérieure à 12 pour cent.
- Enfin, le frein à l'augmentation des impôts est maintenu pour une durée indéterminée. Toute hausse de la quotité d'impôt, qui se traduit par une augmentation des recettes fiscales, doit être approuvée par la majorité des membres du Grand

conseil (81) et non pas seulement par la majorité des votants comme c'est normalement le cas.

Attestation du respect des freins à l'endettement appliqués au compte de résultats et au compte des investissements

En vertu de l'article 101a, alinéa 5 de la Constitution du canton de Berne (ConstC; RSB 101.1), les gains comptables et les amortissements sur les immobilisations du patrimoine financier ne sont pas pris en compte pour l'application des alinéas 1 et 2 de l'article 101a ConstC. Par conséquent, ils sont éliminés du solde du compte de résultats dans l'attestation ci-après.

Après élimination des gains comptables et des amortissements sur les immobilisations du patrimoine financier, les comptes de 2019 clôturent sur un excédent de revenus de CHF 262,8 millions. Les présents chiffres des comptes respectent les dispositions constitutionnelles du frein à l'endettement appliqué au compte de résultats conformément à l'article 101a ConstC¹⁾. En même temps, l'excédent de financement de CHF 249,0 millions dégagé en 2019 respecte également les dispositions constitutionnelles du frein à l'endettement appliqué au compte des investissements (art. 101b ConstC).

1) Lors de l'introduction du MCH2/IPSAS, l'appellation « compte de fonctionnement » utilisée dans la Constitution cantonale a été remplacée par « compte de résultats ».

Frein à l'endettement appliqué au compte de résultats

Les résultats présentés ici respectent aussi bien les consignes de frein à l'endettement appliqué au compte de résultats que celles de frein à l'endettement appliqué au compte des investissements.

en millions CHF

Résultat total du compte de résultats

Elimination des gains comptables et des amortissements réalisés sur les placements du patrimoine financier conformément à l'article 101a, alinéa 5 ConstC

Résultat total du compte de résultats conformément à l'article 101a, alinéa 5 ConstC

Les différences éventuelles sont dues à la présentation en chiffres arrondis.

Compte
2019

264.9

-2.2

262.8

1.3.4.1 Endettement brut I et II

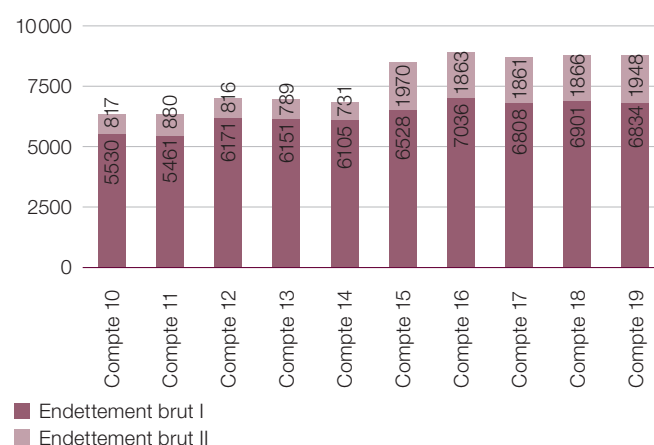
L'endettement brut I inclut les engagements courants, les engagements financiers à court terme et à long terme, moins les instruments financiers dérivés ainsi que les subventions d'investissement promises à des tiers et inscrites au passif. En baisse de CHF 67,1 millions par rapport à l'année précédente, il se situe à CHF 6834,3 millions.

L'endettement brut I a donc davantage diminué que ne laisse supposer le solde de financement positif de CHF 249,0 millions et il résulte de mesures visant à éviter les intérêts négatifs. Il faut préciser de plus que le solde de financement positif ne traduit qu'une tendance à la réduction de la dette et que les écarts constituent la règle. Ces écarts s'expliquent par les opérations qui, à la date du bilan au 31 décembre 2019, se sont répercutées sur les liquidités mais non sur les résultats, et par celles qui à l'inverse se sont répercutées sur les résultats mais pas encore sur les liquidités.

L'endettement brut II est la somme de l'endettement brut I et du montant des provisions à court et long termes. Malgré les provisions constituées sur la part du canton à l'impôt anticipé fédéral, à hauteur de CHF 218,4 millions, les provisions augmentent seulement de CHF 81,9 millions et s'élèvent à CHF 1948,2 millions. L'endettement brut II augmente au total de CHF 14,8 millions par rapport à l'année précédente et s'élève ainsi à CHF 8782,5 millions.

Graphique 4 : Evolution de l'endettement brut I et II

en millions CHF

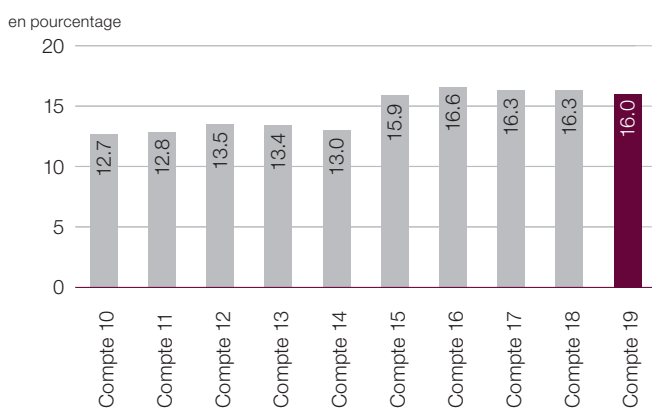


1.3.4.2 Quote-part d'endettement II

La quote-part d'endettement II indique l'endettement brut II en pourcentage du revenu cantonal annuel.

Par rapport à 2018, elle diminue de 0,3 pour cent et s'établit à 16,0 pour cent.

Graphique 5: Evolution de la quote-part d'endettement II



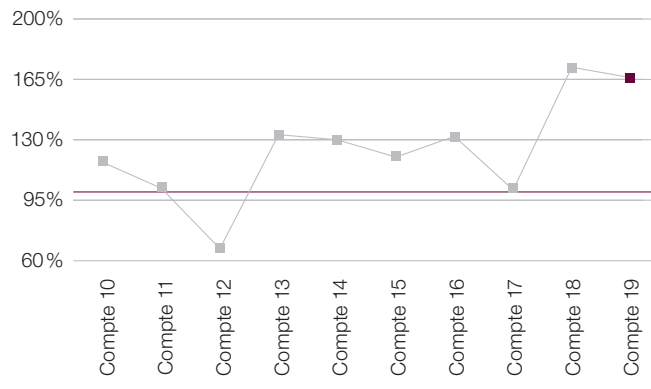
Remarque concernant le revenu cantonal: les données statistiques définitives de l'Office fédéral de la statistique et de BAK Economics ne sont disponibles qu'avec un décalage d'environ trois ans (calcul mixte associant valeurs effectives et estimations). Les données des années précédentes peuvent faire l'objet de modifications apparentes en raison de changements de méthode éventuels pour le calcul du revenu cantonal. En 2019, d'autres statistiques primaires, concernant par exemple les nuitées et les exportations, ont été prises en compte dans le modèle de calcul et influent aussi au niveau cantonal. De ce fait, les quote-parts d'endettement affichées les années précédentes ont changé.

1.3.4.3 Degré d'autofinancement

Le degré d'autofinancement exprime l'autofinancement (résultat total du compte de résultats plus amortissements sur le patrimoine administratif, moins dissolution des subventions d'investissement portées au passif et prélèvement sur la réserve de réévaluation) en pourcentage de l'investissement net. S'il est inférieur à 100 pour cent, cela signifie que le financement doit être assuré par l'emprunt de capitaux de tiers. Compte tenu de l'importance que revêt l'endettement brut comme paramètre de pilotage pour le canton de Berne, atteindre un degré d'autofinancement de 100 pour cent ou plus est donc un objectif important.

Avec un degré d'autofinancement de 166,5 pour cent, l'investissement net a pu être entièrement financé par des fonds propres.

Graphique 6: Evolution du degré d'autofinancement



1.3.5 Conclusion et perspectives de politique financière

Les comptes de 2019 clôturent sur un solde positif de CHF 264,9 millions au compte de résultats, et le solde de financement atteint CHF 249,0 millions. Ces soldes sont donc nettement meilleurs que les chiffres du budget 2019, qui prévoyait un excédent de revenus de CHF 123,2 millions au compte de résultats et un solde de financement positif de CHF 52,2 millions.

Le résultat des comptes de 2019 répond à l'objectif fixé par le Conseil-exécutif, à savoir parvenir à équilibrer durablement les finances cantonales au cours de la législature 2019 à 2022 tout en respectant les consignes constitutionnelles de frein à l'endettement.

Les résultats des comptes, qui clôturent systématiquement sur des soldes positifs entre 2013 et 2016 ainsi qu'en 2018, pour un seul solde légèrement négatif en 2017, permettent d'affirmer que les finances bernoises sont à l'équilibre fin 2019. La dette et la charge fiscale restent toutefois élevées par rapport à celles des autres cantons.

Concernant les perspectives de politique financière, la crise du coronavirus aura un effet extrêmement préjudiciable sur l'évolution économique et donc sur les finances cantonales. Le Conseil-exécutif devra ainsi certainement revoir à la baisse les hypothèses sur lesquelles reposent sa planification des recettes fiscales pour la période de 2021 à 2023. En même temps, la crise du coronavirus se répercutera aussi du côté des charges (notamment dans le domaine de l'aide sociale matérielle). L'ampleur de ses conséquences ne peut cependant pas être estimée à ce stade, de sorte que les perspectives financières sont très incertaines.

D'autre part, on ne dispose pas actuellement d'informations précises sur la distribution des bénéfices de la BNS. En vertu d'une convention additionnelle signée entre la BNS et le Département fédéral des finances, la Confédération et les cantons se partageront CHF 4 milliards au titre de l'exercice 2020, dont

CHF 320 millions reviendront au canton de Berne. Une distribution de bénéfices du même ordre est possible également au titre de l'exercice 2021, pour autant que le solde de la réserve pour distributions futures excède CHF 40 milliards après affectation du bénéfice. Il est impossible de dire avec certitude si ce sera le cas d'ici à la fin de 2020 compte tenu des récents développements. L'évolution à partir de 2022 est tout aussi incertaine. Une nouvelle convention ordinaire est en cours d'élaboration en ce qui concerne les exercices 2021 à 2025 (exercices 2022 à 2026 de la Confédération et des cantons).

L'exécutif cantonal dispose d'un peu plus de sécurité de planification en ce qui concerne la forte hausse du financement du besoin d'investissement. Il est résulté du dialogue avec les présidences de la Commission des finances et de la Commission des infrastructures et de l'aménagement du territoire que le frein à l'endettement appliqué au compte des investissements sera adapté et que les ressources non utilisées des fonds d'investissement existants pourront être réaffectées. De plus, il faudra approfondir les mesures et les procédures de hiérarchisation, d'échelonnement et de redimensionnement du besoin d'investissement. Le financement du besoin croissant d'investissement n'est pas totalement assuré pour autant. L'adaptation prévue du frein à l'endettement appliqué au compte des investissements, par exemple, nécessite une modification de la Constitution, qui doit être approuvée par le corps électoral bernois.

1.3.6 Appréciation des risques

L'identification des risques importants et des mesures à adopter pour les gérer joue un grand rôle dans l'appréciation des résultats de la clôture des comptes.

D'entente avec la Commission de gestion du Grand conseil (CGes), les risques ont été subdivisés en deux catégories : les risques généraux et les risques opérationnels.

Les risques généraux sont identifiés et gérés par le Conseil-exécutif dans le cadre de ses instruments de pilotage.

Les risques opérationnels relèvent de la responsabilité décentralisée des Directions et de la Chancellerie d'État.

Le compte rendu des risques généraux et des risques opérationnels de l'administration est effectué, conformément à la directive concernant les risques et les assurances de l'administration du canton de Berne (ACE 323/2008), dans un processus distinct et est soumis au Conseil-exécutif en dehors des comptes annuels, en vertu d'un mandat supplémentaire de la Direction des finances.

Nous renvoyons par ailleurs aux explications que le Conseil-exécutif fournit dans le cadre du plan intégré mission-financement au sujet des risques et des opportunités en matière de politique financière.

1.4 Données macroéconomiques

	Compte 2018	Budget 2019	Compte 2019
Croissance économique Suisse	1.1) 2.8 %	1.2) 1.7–2.0 %	1.3) 0.8 %
Croissance économique canton de Berne	2.1) 1.6 %	2.2) 2.0 %	2.3) 1.3 %
Intérêts à long terme ³⁾	0.62 %	1.00 %	0.09 %
Intérêts à court terme ⁴⁾	–0.63 %	0.00 %	–0.62 %
Renchérissement	5.1) 0.9 %	5.2) 0.5–0.9 %	5.3) 0.4 %

1.1) Produit intérieur brut réel (PIB); source: BAK Economics (décembre 2019)

1.2) Produit intérieur brut réel (PIB); fourchette des prévisions BAK Economics, SECO, KOF, UBS, CS (mars 2018)

1.3) Produit intérieur brut réel (PIB); source: BAK Economics (décembre 2019)

2.1) Produit intérieur brut réel (PIB) canton de Berne; source: BAK Economics (décembre 2019)

2.2) Produit intérieur brut réel (PIB) canton de Berne; source: BAK Economics (mars 2018)

2.3) Produit intérieur brut réel (PIB) canton de Berne; source: BAK Economics (décembre 2019)

3) Cours vendeur swap à 15 ans

4) Libor à 6 mois

5.1) Prix à la consommation; source: OFS (décembre 2019)

5.2) Produit intérieur brut réel (PIB); fourchette des prévisions BAK Economics, SECO, KOF, UBS, CS (mars 2018)

5.3) Prix à la consommation; source: OFS (décembre 2019)

L'économie suisse et l'économie bernoise ont connu un ralentissement conjoncturel en 2019. Les taux de croissance ont été inférieurs à ceux de l'année précédente dans presque toutes les branches, et l'industrie des biens d'équipement du canton de Berne a même enregistré une baisse de la valeur ajoutée. Les valeurs prévues n'ont en général pas pu être atteintes.

Les taux d'intérêt pour les emprunts à long terme ont diminué par rapport à 2018 et sont nettement inférieurs aux prévisions. Ceux des emprunts à court terme ont augmenté de façon minimale par rapport à l'année précédente. Les taux d'intérêt à court terme sont sensiblement inférieurs aux prévisions du budget 2019.

Le renchérissement, de 0,4 pour cent, est nettement inférieur au taux maximal prévu dans le budget 2019. L'augmentation par rapport à l'année précédente résulte en particulier de la hausse des loyers et des prix de nouvelles automobiles. Par contre, les prix des produits pétroliers et des médicaments ont baissé.



Rapport de gestion 2019, volume 1
**Comptes annuels et annexe et expli-
cations complémentaires**

2 Comptes annuels

2.1 Compte de résultats

en millions CHF	Compte 2018	Budget 2019	Compte 2019	Ecart par rapp. compte 2018		Point de l'annexe ¹⁾
				CHF	%	
Charges d'exploitation	-11 261.6	-11 250.5	-11 112.4	149.2	1.3 %	
Charges de personnel	-2 909.3	-3 025.1	-2 954.9	-45.6	-1.6 %	1
Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	-914.9	-948.1	-924.3	-9.4	-1.0 %	2
Amortissements du patrimoine administratif	-376.3	-331.5	-299.1	77.2	20.5 %	3
Attributions aux fonds et financements spéciaux	-93.1	-75.8	-88.7	4.4	4.7 %	4
Charges de transfert	-6 194.9	-6 095.2	-6 110.2	84.7	1.4 %	5
Subventions redistribuées	-581.4	-585.5	-582.4	-1.0	-0.2 %	6
Imputations internes	-191.7	-189.3	-152.7	39.1	20.4 %	
Revenus d'exploitation	11 303.4	11 140.3	11 161.3	-142.1	-1.3 %	
Revenus fiscaux	5 428.3	5 468.7	5 435.0	6.7	0.1 %	7
Régales, concessions	175.4	90.7	171.8	-3.5	-2.0 %	8
Contributions	627.4	641.2	610.7	-16.8	-2.7 %	9
Revenus divers	6.1	3.7	3.8	-2.3	-37.4 %	10
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	126.3	79.7	95.1	-31.2	-24.7 %	11
Revenus de transfert	4 166.8	4 083.4	4 109.8	-57.0	-1.4 %	12
Subventions à redistribuer	581.4	585.5	582.4	1.0	0.2 %	6
Imputations internes	191.7	187.4	152.7	-39.1	-20.4 %	
Résultat des activités d'exploitation	41.8	-110.2	48.9	7.1	17.1 %	
Charges financières	-108.8	-98.8	-97.1	11.6	10.7 %	13
Revenus financiers	345.6	129.8	290.6	-55.0	-15.9 %	14
Résultat financier	236.8	31.0	193.5	-43.4	-18.3 %	
Résultat opérationnel	278.6	-79.2	242.4	-36.2	-13.0 %	
Charges extraordinaires	-77.6	-9.9	-25.7	52.0	66.9 %	15
Revenus extraordinaires	60.0	212.2	48.3	-11.7	-19.6 %	16
Résultat extraordinaire	-17.6	202.3	22.6	40.2	227.9 %	
Résultat total du compte de résultats	260.9	123.2	264.9	4.0	1.5 %	

Les différences éventuelles sont dues au fait que les chiffres sont arrondis.

¹⁾ La « version définitive » sera publiée sur le [site Internet](#) de l'Administration des finances du canton de Berne.

Explications sur les soldes intermédiaires du compte de résultats

Résultat des activités d'exploitation

Le résultat des activités d'exploitation se calcule à partir des revenus d'exploitation (revenus fiscaux, régales et concessions, contributions, revenus divers, prélèvements sur les fonds et financements spéciaux, revenus de transfert, subventions à redistribuer, imputations internes), moins les charges d'exploitation (charges de personnel, charges de biens et services et autres charges d'exploitation, amortissements du patrimoine administratif, versements aux fonds et financements spéciaux, charges de transfert, subventions redistribuées, imputations internes).

Résultat financier

Le résultat financier se calcule à partir des revenus financiers (revenus des intérêts, bénéfices réalisés sur le patrimoine financier, revenus des participations du patrimoine financier, revenus des biens-fonds du patrimoine financier, réévaluations des immobilisations du patrimoine financier, revenus financiers de prêts et participations du patrimoine administratif, revenus financiers d'entreprises publiques, revenus de biens-fonds du patrimoine administratif, revenus de biens-fonds loués, autres revenus financiers), moins les charges financières (charges d'intérêts, pertes de change réalisées, frais d'obtention et d'administration des capitaux, charges des biens-fonds du patrimoine financier, réévaluations des immobilisations du patrimoine financier, charges financières diverses).

Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel est obtenu en ajoutant le résultat des activités d'exploitation et le résultat financier.

Résultat extraordinaire

Charges et revenus sont considérés comme extraordinaires s'il est impossible de tabler sur eux, s'ils se dérobent à toute influence et tout contrôle et qu'ils ne relèvent pas des affaires opérationnelles (fourniture des prestations). L'utilisation de moyens de la politique financière est comptabilisée comme charge ou revenu extraordinaire. Il s'agit d'amortissements supplémentaires, de l'amortissement du découvert du bilan, d'attributions aux fonds et de prélèvements sur les fonds, de réserves provenant de l'enveloppe budgétaire, de préfinancements et d'autres réserves.

Résultat total du compte de résultats

Le résultat total du compte de résultats est obtenu en ajoutant le résultat opérationnel et le résultat extraordinaire.

2.2 Compte des investissements

en millions CHF	Compte 2018	Budget 2019	Compte 2019	Ecart par rapp. compte 2018		Point de l'annexe ¹⁾
				CHF	%	
Dépenses	-508.4	-610.9	-520.3	-12.0	-2.4 %	
Immobilisations corporelles	-290.1	-372.6	-300.2	-10.1	-3.5 %	17
Investissements pour le compte de tiers	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0 %	18
Immobilisations incorporelles	-63.1	-16.6	-26.2	36.9	58.4 %	19
Prêts (y compris prêts inscrits au passif)	-9.4	-26.0	-27.2	-17.8	-190.1 %	20
Participations et capital social	-0.0	0.0	-0.0	-0.0	-474.7 %	21
Propres subventions d'investissements	-119.2	-176.8	-147.9	-28.7	-24.1 %	22
Subventions d'investissement redistribuées	-26.6	-18.9	-18.8	7.8	29.2 %	23
Investissements extraordinaires	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0 %	24
Recettes	122.2	174.9	145.9	23.6	19.3 %	
Transfert d'immobilisations corporelles au patrimoine financier	15.8	0.1	7.9	-7.9	-50.2 %	25
Remboursements	7.9	9.4	7.2	-0.7	-9.1 %	26
Transfert d'immobilisations incorporelles au patrimoine financier	0.0	0.0	0.1	0.1	-	27
Subventions d'investissement acquises	50.4	107.5	67.0	16.6	32.9 %	28
Remboursement de prêts	21.1	30.5	27.7	6.6	31.2 %	29
Report de participations	0.5	0.0	0.5	0.0	0.0 %	30
Remboursement de subventions d'investissement accordées	0.0	8.5	16.7	16.7	-	31
Subventions d'investissement à redistribuer	26.6	18.9	18.8	-7.8	-29.2 %	32
Recettes d'investissement extraordinaires	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0 %	33
Investissement net	-386.1	-436.0	-374.5	11.7	3.0 %	

Les différences éventuelles sont dues au fait que les chiffres sont arrondis.

¹⁾ La « version définitive » sera publiée sur le [site internet](#) de l'Administration des finances du canton de Berne.

2.3 Bilan

en millions CHF	Compte 31. 12. 2018	Compte 31. 12. 2019	Ecart par rapp. compte 2018		Point de l'annexe ¹⁾
			CHF	%	
Actif circulant	5 255.1	5 281.3	26.3	0.5 %	
Patrimoine financier	5 255.1	5 281.3	26.3	0.5 %	
Disponibilités et placements à court terme	111.6	117.0	5.4	4.8 %	35
Créances	3 445.4	3 422.0	-23.3	-0.7 %	36
Placements financiers à court terme	0.0	0.0	0.0	0.0 %	37
Actifs de régularisation	1 679.9	1 725.2	45.3	2.7 %	38
Stocks et travaux en cours	18.3	17.2	-1.1	-6.2 %	39
Actif immobilisé	8 224.9	7 535.1	-689.8	-8.4 %	
Patrimoine financier	143.0	144.1	1.1	0.8 %	
Immobilisations financières	9.6	4.7	-5.0	-51.6 %	40
Immobilisations corporelles (PF)	133.4	139.4	6.0	4.5 %	41
Créances envers les financements spéciaux et Fonds des capitaux de tiers	0.0	0.0	0.0	0.0 %	42
Patrimoine administratif	8 081.9	7 391.0	-690.9	-8.5 %	
Immobilisations corporelles (PA)	5 059.5	4 353.1	-706.5	-14.0 %	43
Immobilisations incorporelles	87.1	117.2	30.1	34.6 %	44
Prêts	579.5	585.0	5.5	0.9 %	45
Participations/capital social	599.1	600.4	1.3	0.2 %	46
Subventions d'investissement	1 756.6	1 735.3	-21.3	-1.2 %	47
Actif total	13 480.0	12 816.4	-663.5	-4.9 %	
Capitaux de tiers	-12 494.5	-11 742.8	751.7	6.0 %	
Capitaux de tiers à court terme	-4 381.6	-4 400.1	-18.5	-0.4 %	
Engagements courants	-1 145.8	-1 080.9	64.9	5.7 %	48
Engagements financiers à court terme	-842.4	-836.5	5.9	0.7 %	49
Passifs de régularisation	-2 017.6	-2 023.5	-6.0	-0.3 %	50
Provisions à court terme	-375.8	-459.2	-83.3	-22.2 %	51
Capitaux de tiers à long terme	-8 112.9	-7 342.7	770.2	9.5 %	
Engagements financiers à long terme	-6 416.8	-5 646.3	770.6	12.0 %	52
Provisions à long terme	-1 490.5	-1 489.0	1.5	0.1 %	51
Engagements envers les financements spéciaux et les Fonds des capitaux de tiers	-205.6	-207.4	-1.8	-0.9 %	54
Capital propre	-985.5	-1 073.7	-88.2	-8.9 %	
Engagements(-) et avances(+) envers des financements spéciaux du capital propre	58.9	53.8	-5.1	-8.6 %	55
Engagements(-) et avances(+) envers des Fonds du capital propre	-87.4	-69.6	17.7	20.3 %	56
Préfinancements	-483.4	-476.1	7.3	1.5 %	57
Réserve de politique financière	-250.0	-250.0	0.0	0.0 %	58
Réserve de réévaluation (introduction MCH2)	-532.4	-495.7	36.8	6.9 %	59
Réserve de retraitement du patrimoine financier	-93.1	-92.4	0.7	0.8 %	60
Autres capitaux propres	0.3	0.0	-0.3	-99.8 %	61
Excédent/découvert du bilan	401.6	256.3	-145.3	-36.2 %	62
Passif total	-13 480.0	-12 816.4	663.5	4.9 %	

Les différences éventuelles sont dues au fait que les chiffres sont arrondis.

¹⁾ La « version définitive » sera publiée sur le [site internet](#) de l'Administration des finances du canton de Berne.

2.4 Etat du capital propre

en millions de CHF	Financements spéciaux et Fonds	Préfinan- cements	Réserve de poli- tique financière	Réserve de rééva- luation	Réserve de retrai- tement	Autres capitaux propres	Excédent (-)/décou- vert(+) du bilan	Total capital propre
Capital propre au 01.01.2018	-68.2	-502.5	-223.8	-573.4	-146.6	-0.2	662.6	-852.1
Versement(-)/prélèvement(+) sur les finance- ments spéciaux et les Fonds ¹⁾	39.8	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	39.8
Versement(-)/prélèvement(+) sur les préfinan- cements	0.0	19.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	19.0
Constitution(-)/dissolution(+) de la réserve de politique financière	0.0	0.0	-26.2	0.0	0.0	0.0	0.0	-26.2
Constitution(-)/dissolution(+) de la réserve de réévaluation ²⁾	0.0	0.0	0.0	41.0	0.0	0.0	0.0	41.0
Constitution(-)/dissolution(+) de la réserve de retraitement du PF	0.0	0.0	0.0	0.0	53.5	0.0	0.0	53.5
Autres transactions	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.5	0.0	0.5
Résultat annuel	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	-260.9	-260.9
Capital propre au 31.12.2018 après comptabilisation du résultat annuel	-28.4	-483.4	-250.0	-532.4	-93.1	0.3	401.6	-985.5
Capital propre au 01.01.2019 avant retraitement	-28.4	-483.4	-250.0	-532.4	-93.1	0.3	401.6	-985.5
Constitution(-)/dissolution(+) Réévaluation unique des terrains à l'Office des ponts et chaussées ³⁾	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	-80.6	-80.6
Constitution(-)/dissolution(+) Provisions pour l'avoir d'impôt anticipé ⁴⁾	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	200.3	200.3
Restructuration ultérieure suite au retraite- ment ⁵⁾	0.0	0.0	0.0	-4.2	4.2	0.0	0.0	0.0
Capital propre au 01.01.2019 après retraitement	-28.4	-483.4	-250.0	-536.6	-88.9	0.3	521.3	-865.9
Versement(-)/prélèvement(+) sur les finance- ments spéciaux et les Fonds ¹⁾	12.6	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	12.6
Versement(-)/prélèvement(+) sur les préfinan- cements	0.0	7.3	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	7.3
Constitution(-)/dissolution(+) de la réserve de politique financière	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Constitution(-)/dissolution(+) de la réserve de réévaluation ²⁾	0.0	0.0	0.0	41.0	0.0	0.0	0.0	41.0
Constitution(-)/dissolution(+) de la réserve de retraitement du PF	0.0	0.0	0.0	0.0	-3.5	0.0	0.0	-3.5
Autres transactions	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	-0.3	0.0	-0.3
Résultat annuel	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	-264.9	-264.9
Capital propre au 31.12.2019 après comptabilisation du résultat annuel	-15.8	-476.1	-250.0	-495.7	-92.4	0.0	256.3	-1 073.7

Les différences éventuelles sont dues au fait que les chiffres sont arrondis. Remarque: des chiffres négatifs signifient un capital propre positif.

Explications des termes suivis d'un appel de notes

- ¹⁾ Les résultats des financements spéciaux et des Fonds s'équilibrent grâce aux versements et prélèvements.
- ²⁾ Les réserves de réévaluation des financements spéciaux et des Fonds résultant de l'instauration du MCH2/IPSAS au 1^{er} janvier 2017 sont dissoutes sur 15 ans par tranche de CHF 41 millions.
- ³⁾ En approuvant le rapport de gestion portant sur les comptes annuels de 2018, le Grand Conseil a pris acte du fait que la séparation nécessaire des terrains et des routes, effectuée dans une approche par composant, a été mise en œuvre à l'Office des ponts et chaussées. La réévaluation unique des terrains à l'Office des ponts et chaussées au 1^{er} janvier 2019 a été effectuée sans incidence sur le résultat via le découvert du bilan et se solde par une valeur totale de terrain de CHF 80,6 millions, sur la base de CHF 5/m².
- ⁴⁾ Augmentation des provisions sur la part cantonale au produit de l'impôt anticipé fédéral par analogie à la méthode fédérale révisée.
- ⁵⁾ Correction d'erreurs suite au retraitement au 1^{er} janvier 2017.

Explications sur l'état du capital propre

L'état du capital propre indique l'évolution du capital propre durant l'année sous rapport. Il montre comment les mouvements financiers se sont répercutés sur les différents éléments du capital propre. De plus, il présente de façon transparente les divers postes de réserves et leurs variations.

Financements spéciaux et Fonds (en millions de CHF)

12.6 Excédent de revenus (-) / de charges (+)

-4.3	Résultat annuel du Fonds pour la gestion des déchets
7.5	Résultat annuel du Fonds pour l'assainissement
0.9	Résultat annuel du Fonds pour les cas spéciaux
0.2	Résultat annuel du Fonds de lutte contre la toxicomanie
0.0	Résultat annuel du Fonds d'aide aux investissements
-0.3	Résultat annuel de la compensation de la plus-value
-1.1	Résultat annuel du Fonds de régénération des eaux
-1.2	Résultat annuel du Fonds des rives, des lacs et des rivières
-0.3	Résultat annuel de la Caisse des épizooties
0.9	Résultat annuel du Fonds du tourisme
10.4	Résultat annuel du Fonds pour l'alimentation en eau
-0.0	Résultat annuel du Fonds pour les dommages causés par le gibier

Préfinancements (en millions de CHF)

7.3 Excédent de revenus (-) / de charges (+)

0.0	Résultat annuel du Fonds de couverture des pics d'investissement
7.3	Résultat annuel du Fonds d'investissements hospitaliers

Réserve de politique financière (en millions de CHF)

0.0 Excédent de revenus (-) / de charges (+)

0.0	Résultat annuel du Fonds des distributions du bénéfice de la BNS (LFBNS)
-----	--

2.5 Tableau des flux de trésorerie

en millions CHF	Compte 2018	Compte 2019	Ecart par rapp. 2018	
			CHF	%
Résultat annuel (excédent de revenus [+] / de charges [-])	260.9	264.9	4.0	1.5 %
+/- Amortissements et dissolution des subventions d'investissement inscrites au passif	494.3	399.5	-94.8	-19.2 %
+/- Pertes/gains de change sur placements financiers	0.1	0.1	0.0	46.5 %
+/- Rectifications de valeur/reprise de dépréciation des prêts, participations et subventions d'investissement	0.1	-5.0	-5.0	-7 628.6 %
+/- Pertes/gains dégagés par la vente d'immobilisations corporelles du PF et par les ajustements de la valeur comptable	-64.7	-2.3	62.4	96.5 %
+/- Ajustement de la valeur comptable des créances à long terme	0.5	0.2	-0.3	1.5 %
+/- Diminution/augmentation des créances	-513.3	23.3	536.6	104.5 %
+/- Diminution/augmentation des actifs de régularisation du compte de résultats	-943.0	-29.0	914.1	96.9 %
+/- Diminution/augmentation des stocks et des travaux en cours	-0.4	1.1	1.6	367.0 %
+/- Augmentation/diminution des engagements courants	-244.1	-64.9	179.2	73.4 %
+/- Augmentation/diminution des passifs de régularisation du compte de résultats	1 076.8	-24.5	-1 101.3	-102.3 %
+/- Constitution/dissolution ou utilisation des provisions du compte de résultats	8.2	-111.3	-119.4	-1 461.4 %
+/- Variations des financements spéciaux et des réserves ¹⁾	-122.8	-55.6	67.2	54.8 %
+/- Autres transactions sans effet sur les liquidités	-0.5	0.3	0.7	161.6 %
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	-47.9	397.0	445.0	928.0 %
- Dépenses pour des immobilisations corporelles	-290.1	-300.2	-10.1	-3.5 %
- Dépenses pour le compte de tiers	0.0	0.0	0.0	0.0 %
- Dépenses pour des immobilisations incorporelles	-63.1	-26.2	36.9	58.4 %
- Dépenses pour des prêts	-9.4	-27.2	-17.8	-190.1 %
- Dépenses pour des participations	0.0	0.0	0.0	-474.7 %
- Dépenses pour des subventions d'investissement accordées	-119.2	-147.9	-28.7	-24.1 %
- Dépenses pour des subventions d'investissement redistribuées	-26.6	-18.8	7.8	29.2 %
- Dépenses pour des investissements extraordinaires	0.0	0.0	0.0	0.0 %
+ Recettes de transfert d'immobilisations corporelles	15.8	7.9	-7.9	-50.2 %
+ Recettes de remboursement	7.9	7.2	-0.7	-9.1 %
+ Recettes de vente d'immobilisations incorporelles	0.0	0.1	0.1	-
+ Recettes de subventions d'investissement acquises	50.4	67.0	16.6	32.9 %
+ Recettes de remboursement de prêts	21.1	27.7	6.6	31.2 %
+ Recettes de transfert de participations	0.5	0.5	0.0	0.0 %
+ Recettes de remboursement de subventions d'investissement accordées	0.0	16.7	16.7	-
+ Recettes de subventions d'investissement à redistribuer	26.6	18.8	-7.8	-29.2 %
+ Recettes d'investissements extraordinaires	0.0	0.0	0.0	0.0 %
Solde du compte des investissements	-386.1	-374.5	11.7	3.0 %
- Utilisation de provisions pour les routes nationales	-4.2	-6.0	-1.9	-44.2 %
- Transfert du patrimoine administratif au patrimoine financier	-13.9	-6.8	7.1	51.0 %
+ Transfert du patrimoine financier au patrimoine administratif	0.0	0.0	0.0	-
+ Report à l'actif en cas de contrats de location-financement	50.0	0.0	-50.0	-100.0 %
+/- Autres transactions du compte des investissements sans effet sur les liquidités	3.8	17.2	13.4	354.8 %
Flux de trésorerie liés à l'activité d'investissement du patrimoine administratif	-350.5	-370.1	-19.7	-5.6 %
+/- Sorties/entrées de placements financiers du patrimoine financier	0.1	0.5	0.4	746.5 %
+/- Sorties/entrées d'immobilisations corporelles du patrimoine financier	119.9	2.1	-117.8	-98.3 %
Flux de trésorerie liés aux activités de placement du patrimoine financier	119.9	2.6	-117.4	-97.9 %
Flux de trésorerie relatifs aux investissements	-230.5	-367.6	-137.0	-59.4 %
Flux de trésorerie avant activités de financement	-278.5	29.4	307.9	110.6 %
<i>free cashflow = flux de trésorerie positifs, cash-drain = flux de trésorerie négatifs</i>				
+/- Augmentation/diminution des engagements financiers à court terme	216.7	-5.6	-222.3	-102.6 %
+/- Augmentation/diminution des engagements financiers à long terme	70.2	-18.4	-88.6	-126.3 %
Flux de trésorerie relatifs aux activités de financement	286.9	-24.0	-311.0	-108.4 %
Total des flux de trésorerie	8.4	5.4	-3.0	-36.1 %

en millions CHF		Compte 2018	Compte 2019	Ecart par rapp. 2018	
				CHF	%
+/-	Etat des disponibilités au 01.01.	103.1	111.6	8.4	8.2 %
+/-	Augmentation/diminution des disponibilités et placements à court terme	8.4	5.4	-3.0	-36.1 %
+/-	Etat des disponibilités au 31.12.	111.6	117.0	5.4	4.8 %

Les différences éventuelles sont dues au fait que les chiffres sont arrondis.

Explication des termes suivis d'un appel de note

¹⁾ Apports(-)/prélèvements(+) sur financements spéciaux et Fonds du capital propre et des capitaux de tiers, préfinancements, réserve de politique financière, réserve de réévaluation (introduction MCH2/IPSAS) et réserves liées au retraitement du patrimoine financier du capital propre.

Explication du tableau des flux de trésorerie

Le tableau des flux de trésorerie indique la provenance et l'utilisation des liquidités, expliquant ainsi le mécanisme à l'origine de l'état des liquidités. Il renseigne sur l'évolution des liquidités, sur les opérations d'investissement et sur le financement du budget au cours de l'exercice. Les causes de la variation des liquidités y sont classées dans trois domaines :

- Flux de trésorerie relatifs aux activités d'exploitation
- Flux de trésorerie relatifs aux investissements
- Flux de trésorerie relatifs aux activités de financement

Flux de trésorerie relatifs aux activités d'exploitation

Les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation montrent dans quelle mesure le canton de Berne peut préserver sa capacité d'action, financer des investissements et amortir des engagements en utilisant les excédents de moyens de paiements constitués. Le canton de Berne utilise la méthode indirecte. Les flux de trésorerie sont égaux au résultat annuel (excédent de revenus [+]/de charges [-]), corrigés des éléments qui n'ont pas d'effet sur les liquidités (p. ex. amortissements, provisions à court et long termes dans le compte de résultats pour les charges et bénéfices comptables, dissolution de provisions à court ou long termes dans le compte de résultats pour les revenus), ainsi que des variations de l'actif circulant net (p. ex. créances), des capitaux de tiers à court ou long terme (hors engagements financiers à court ou long terme), des engagements/avances envers des financements spéciaux et des Fonds et des réserves du capital propre.

Flux de trésorerie relatifs aux investissements

Ces flux de trésorerie recouvrent les activités d'investissement du patrimoine administratif, mais aussi les activités de placement du patrimoine financier. Ils indiquent le volume des dépenses engagées pour des ressources qui servent à l'accomplissement de tâches publiques ou qui dégageront un gain économique à terme. Le canton de Berne détermine les flux de trésorerie liés aux activités d'investissement par la méthode indirecte, sur la base des données des comptes annuels (compte des investissements, postes du bilan, compte de résultats). Les « flux de trésorerie liés à l'activité d'investissement du patrimoine administratif » sont égaux aux investissements nets, corrigés des transferts entre le patrimoine administratif et le patrimoine financier, des dépenses et recettes (p. ex. constitution ou dissolution de provisions dans le compte des investissements) n'ayant pas d'effet sur les liquidités et des actifs et passifs de régularisation du compte des investissements. Les « flux de trésorerie liés à l'activité de placement du patrimoine financier » sont égaux aux variations des immobilisations financières ou corporelles du patrimoine financier, corrigées des charges (pertes non réalisées, corrections de valeur) et des revenus (p. ex. reprises de dépréciation) qui n'ont pas d'effet sur les liquidités.

Flux de trésorerie liés aux activités de financement

Les flux de trésorerie liés aux activités de financement reflètent les variations des engagements envers des créanciers. Ils indiquent en particulier les engagements financiers à court ou long terme qui ont été constitués ou remboursés.

2.6 Annexe aux comptes annuels

2.6.1 Bases

2.6.1.1 Bases légales

Constitution du canton de Berne

Constitution du canton de Berne du 6 juin 1993 (ConstC; RSB 101.1), chapitre 6 Régime des finances:

- Article 101: Principes généraux
- Article 106: Surveillance financière

Lois et ordonnances du canton de Berne

- Loi du 26 mars 2002 sur le pilotage des finances et des prestations (LFP; RSB 620.0),
- Ordonnance du 3 décembre 2003 sur le pilotage des finances et des prestations (OFP; RSB 621.1).

Outre la présentation des comptes, l'ordonnance règle les aspects juridiques de la gestion financière concernant les finances et les crédits.

Etendue des comptes annuels

La législation (LFP et OFP) et le manuel sur la présentation des comptes (MPC) s'appliquent aux autorités, à la Chancellerie d'Etat, aux Directions, au Contrôle des finances, à l'Autorité de surveillance de la protection des données, aux autorités judiciaires et au Ministère public, ainsi qu'à l'administration, y compris aux établissements qui ne sont pas dotés de la personnalité juridique (art. 2, al. 1 LFP). Les finances et la comptabilité des autorités et des institutions sont soumises à l'obligation d'agrégation ou de consolidation (art. 6, al. 3 LFP). En dérogation à la norme IPSAS 6, il n'y a pas de consolidation globale des participations majoritaires, de la Caisse de chômage (CCH) ni du Service de l'emploi (ORP). Le canton renonce pour l'instant à établir des comptes consolidés (voir ACE n°247/2010, ch. 7, § 2, et art. 1b, al. 1, lit. b OFP). Les comptes annuels et le bilan de la Caisse de chômage et du Service de l'emploi sont publiés au chapitre du volume 1 intitulé « Indications complémentaires ».

Dates d'approbation

Le Conseil-exécutif a adopté les comptes annuels le 29 avril 2020. Ils sont soumis à l'approbation du Grand conseil et seront débattus lors de la session d'été de 2020.

2.6.1.2 Normes et standards appliqués

Les finances et la comptabilité du canton de Berne sont notamment conformes aux normes reconnues suivantes:

- Modèle comptable harmonisé 2 (MCH2),
- Normes internationales de comptabilité pour le secteur public (International Public Sector Accounting Standards, IPSAS),
- Normes internationales de reporting financier (International Financial Reporting Standards, IFRS),
- Recommandations relatives à la présentation des comptes (Swiss GAAP RPC).

2.6.1.3 Principes de présentation régulière des comptes

Conformément à l'article 5, alinéa 2 LFP, la présentation des comptes est régie par les principes de l'intelligibilité, de la pertinence, de la fiabilité, de la comparabilité, de la continuité, du produit brut et de la comptabilité d'exercice. Ces principes s'appliquent aussi à l'établissement des comptes annuels et, par analogie, à l'élaboration du budget.

Le principe **d'intelligibilité** veut que les informations fournies dans les états financiers soient claires et compréhensibles pour des lecteurs avertis. Elles doivent leur permettre de se faire rapidement une idée d'ensemble de la situation financière du canton de Berne.

Selon le principe de **pertinence**, toutes les informations susceptibles d'influencer les utilisateurs dans leurs décisions sont présentées. Aussi faut-il systématiquement tenir compte du contexte spécifique pour déterminer la pertinence d'une information.

Selon le principe de **fiabilité**, les informations publiées doivent être fiables, c'est-à-dire exemptes de toute erreur, altération ou manipulation. Il en découle les principes suivants:

- Présentation fidèle et dans une perspective économique (prééminence de la substance sur la forme): les faits et les transactions sont comptabilisés et présentés conformément à leur substance objective et à leur réalité économique, et non pas simplement selon leur forme juridique. La substance économique des transactions ou d'autres événements ne correspond pas toujours à leur forme juridique. L'application de ce principe peut nécessiter l'estimation de certains montants. Il existe en effet des situations où la réalité économique des faits ne peut être saisie que par ce biais. Toutes les estimations doivent être réalisées de manière consciencieuse (estimation réaliste, meilleure estimation). Elles doivent être documentées et être toujours réalisées de la même manière, afin de pouvoir être retracées (révisables).
- Neutralité: les comptes annuels sont exempts de toute estimation ou présentation arbitraires et biaisées. La clôture des comptes obéit au principe d'objectivité. Lorsqu'il existe une marge d'appréciation, il est tenu compte de toutes les informations disponibles ayant une importance pour prendre les décisions.
- Prudence: des incertitudes sont parfois inévitables lors de l'évaluation de certains postes. Une certaine circonspection est observée dans l'exercice du pouvoir d'appréciation lorsque des estimations sont nécessaires. Ainsi les actifs ou les revenus ne sont-ils pas surévalués, ni les passifs et les charges, sous-évalués.
- Exhaustivité: l'information contenue dans les états financiers est exhaustive, pour autant que le permettent le souci de pertinence et le rapport coût-avantage.

La **comparabilité** des informations est garantie si les principes régissant la présentation des comptes et l'élaboration du budget, ainsi que la structure des états financiers demeurent in-

changés pendant une longue période, de sorte que ces documents soient comparables (continuité). Les chiffres de l'exercice précédent et du budget doivent en particulier être établis selon les mêmes principes et présentés selon la même structure. La structure du rapport annuel n'est modifiée que si les tâches publiques connaissent une évolution importante et durable ou que les bases légales soient modifiées. Toute dérogation au principe de comparabilité doit être commentée dans l'annexe aux comptes annuels.

Le principe de **continuité** veut que les comptes soient établis en partant de l'idée que les unités administratives du canton de Berne poursuivront leurs activités. Les postes du bilan sont donc normalement évalués sur une base de continuité et non sur une base de liquidation. Si la poursuite d'activité n'est plus garantie, il faut ajuster les valeurs du bilan pour tenir compte de la nouvelle réalité.

Selon le principe du produit brut, les actifs et les passifs, les dépenses et les recettes, ainsi que les charges et les revenus ne sont pas compensés les uns avec les autres. L'Administration des finances peut prévoir des exceptions au principe du produit brut, pour autant que cela n'altère pas l'information d'ensemble fournie dans les états financiers. Les postes liés par une relation de cause à effet (comme les réévaluation d'actifs, les remboursements de charges et de revenus payés en trop, les paiements a posteriori de créances déjà amorties, etc.) ne sont pas soumis au principe du produit brut, car les comptes doivent refléter leur contenu économique. Les opérations de ce type doivent être comptabilisées comme diminution de charges ou de revenus, indépendamment de la date de l'écriture d'origine.

Les éléments enregistrés dans une comptabilité tenue selon le principe de la comptabilité d'exercice sont les actifs, les passifs, la fortune nette et le capital propre, ainsi que les charges et les revenus. Ils sont comptabilisés dans la période où ils sont générés. En **comptabilité d'exercice**, les opérations de comptabilisation et de publication sont rattachées à la période à laquelle elles se rapportent. Comme une opération peut être à cheval sur deux périodes comptables, il faut adopter des mesures adéquates pour rattacher les flux de valeurs à la période appropriée, notamment par le biais de régularisations comptables et de provisions. Les principales dérogations au principe de la comptabilité d'exercice sont publiées dans l'annexe aux comptes annuels, au chapitre 2.6.1.5 «Dérogations au MCH2/IPSAS (cf. art. 1b OFP)». Par ACE n° 247/2010, le Conseil-exécutif a décidé de renoncer à appliquer le principe de régularisation aux revenus fiscaux (comptabilité d'exercice pour revenus fiscaux).

2.6.1.4 Principes d'établissement du bilan et d'évaluation

Disponibilités

Les disponibilités comprennent les avoirs en caisse, les avoirs à vue en banque (y compris Postfinance SA), les placements à court terme sur le marché monétaire, les cartes de débit et de

crédit, ainsi que les autres liquidités. Les disponibilités sont évaluées à leur valeur nominale et les placements sur le marché monétaire, à leur valeur marchande. Les disponibilités en devises étrangères sont converties dans la monnaie nationale au cours du jour de clôture du bilan.

Créances

Les créances sont des avoirs monétaires. Elles comprennent toutes les sommes à recouvrer qui ont été facturées ou allouées à des tiers et regroupent les éléments suivants :

- Créances envers des tiers résultant de livraisons et de prestations, qui sont comptabilisées lorsque la livraison a été effectuée ou la prestation fournie, et dont le profit a été transféré à l'acheteur du bien ou du service ;
- Comptes courants avec des tiers, utilisés pour la compensation des créances réciproques (hors comptes postaux ou bancaires) ;
- Impôts à encaisser, qui représentent les créances fiscales (facturées ou arrêtées par décision) et sont inscrits au bilan sur la base des postes prévisionnels ; le principe de la régularisation n'est pas appliqué aux revenus fiscaux ;
- Acomptes versés à des tiers, qui désignent les paiements intervenus avant fourniture de la contre-prestation économique. Une fois la prestation fournie, ces acomptes sont reportés sur le compte approprié ;
- Créances sur transferts, qui désignent la quote-part aux recettes, aux indemnités et aux contributions d'autres collectivités publiques, réclamées ou attribuées ;
- Comptes courants internes, comptes de gestion et de transfert qui ne sont utilisés que pour les transferts entre services de la même collectivité ou avec des entités à consolider entièrement ;
- Autres créances, qui comprennent les paiements par dépôt et les dépôts qui ne sont pas considérés comme des acomptes.

En fonction de leur échéance, les créances se subdivisent en créances à court terme (échéance dans les 12 mois suivant la date de clôture du bilan) et créances à long terme (échéance à plus d'un an après la date de clôture du bilan). Les créances concernant l'exercice qui n'ont pas encore été facturées à la date de clôture du bilan sont, à l'exception des créances fiscales, portées au bilan aux actifs de régularisation. La valeur des créances d'un montant supérieur ou égal à CHF 100 000 est corrigée selon le principe de l'évaluation individuelle. Pour toutes les autres créances, on applique une approche différenciée selon laquelle les créances à recouvrer sont analysées en fonction du risque effectif qu'elles présentent. Le montant des réévaluations dépend de la situation concrète. L'évaluation des créances fiscales donne lieu à des réévaluations individuelles d'une part et forfaitaires de l'autre.

Placements financiers à court terme

Les placements financiers à court terme sont des placements monétaires détenus à des fins d'investissement dans le cadre de la planification des liquidités. Ils comprennent les dépôts à terme et les placements financiers qui ne rentrent pas dans la catégorie des prêts ou des participations. Leur durée varie entre

90 et 360 jours. Les placements financiers à court terme sont en principe évalués à leur valeur nominale. Les intérêts acquis sont comptabilisés par opérations de régularisation comptable. Le canton de Berne applique le « principe des caisses vides » et n'acquiert par conséquent pas de capitaux pour constituer une réserve. Les éventuels placements financiers de legs et de fondations sans personnalité propre, sans affectation spéciale et qui sont administrés à titre fiduciaire sont comptabilisés séparément.

Actifs et passifs de régularisation

La comptabilité d'exercice²⁾ vise à rattacher les opérations de comptabilisation et de publication à la période à laquelle elles se rapportent. Elle reflète la perspective économique. Ce qui est déterminant pour la régularisation comptable, c'est l'« entrée » ou la « sortie » d'un avantage ou d'une prestation, évalués à la valeur nominale. Exemples typiques de régularisations : les charges et les revenus relatifs à une période donnée, comme les loyers, les intérêts ou les primes d'assurance.

Stocks et travaux en cours

Les stocks sont les biens suivants :

- les matières premières, auxiliaires et consommables destinées à être consommées durant le processus de fabrication,
- les matières premières, auxiliaires et consommables destinées à être consommées ou distribuées durant le processus de fourniture de prestations,
- les produits finis (p. ex. marchandises) destinés à la vente ou à la distribution dans le cadre de la marche normale des affaires,
- les produits semi-finis en cours de fabrication, destinés à la vente ou à la distribution,
- le cheptel et les autres animaux vivants détenus leur vie durant.

Les coûts d'acquisition ou de fabrication sont établis selon la méthode du coût moyen pondéré. Les stocks sont évalués à la moins élevée de trois valeurs suivantes : coût d'acquisition, coût de production ou valeur nette de réalisation. Si la méthode du coût moyen représente une charge disproportionnée, il est possible – sur demande – d'appliquer une autre méthode.

Travaux en cours

Tous les coûts de contrat qui augmentent la valeur de l'actif à créer sont inscrits à l'actif du bilan dans les travaux en cours. Pour les contrats de construction, les projets d'une valeur supérieure à CHF 500 000 sont inscrits au bilan selon la méthode du pourcentage d'avancement. Le stade d'avancement de chaque projet ressort du rapport entre les coûts déjà occasionnés et le coût total attendu. Les coûts occasionnés et les gains réalisés en fonction du stade d'avancement sont enregistrés au fur et à mesure dans le compte de résultats. Les pertes doivent être comptabilisées dans leur intégralité dès qu'elles sont identifiables. Tous les autres projets qui ne remplissent pas les critères d'application de la méthode du pourcentage d'avancement

2) Principe comptable qui prévoit la comptabilisation des transactions et autres événements au moment où ils se produisent (« accrual accounting »).

sont portés au bilan à leur valeur établie selon la comptabilisation à l'achèvement. S'il n'est pas possible de déterminer de manière fiable le stade d'avancement d'un projet, les coûts du contrat doivent être rattachés aux charges de la période correspondante. Les acomptes versés pour des travaux en cours font l'objet d'une différence d'incorporation selon la période. Les acomptes versés sont enregistrés séparément des travaux en cours ; ces postes sont présentés selon le principe du produit brut.

Immobilisations financières du patrimoine financier

Les immobilisations financières du patrimoine financier sont des placements monétaires qui ne peuvent être affectés ni au groupe de comptes des prêts, ni aux participations du patrimoine administratif, et qui procurent un avantage économique futur. Leur durée est supérieure à un an et leur inscription au bilan est régie par le principe de l'évaluation individuelle. Les actions, les parts sociales (participations) et les obligations sont évaluées à leur valeur vénale (valeur marchande). La valeur marchande des actions des sociétés cotées en bourse est leur valeur boursière (cours de clôture annuelle). Les placements portant intérêts (p. ex. hypothèques, prêts, dépôts à terme ou bons de caisse) sont évalués à leur valeur nominale. A la date d'inscription au bilan, les actifs éventuellement compromis, comme des créances à long terme (p. ex. avoirs de clients) ou d'autres placements financiers à long terme (p. ex. instruments financiers dérivés) sont réévalués de manière appropriée. Ils sont évalués à raison du montant facturé (valeur nominale), déduction faite de l'estimation des réévaluations nécessaires à l'exploitation. Les intérêts acquis sont comptabilisés par des opérations de régularisation.

Immobilisations corporelles du patrimoine financier

Les immobilisations corporelles du patrimoine financier regroupent les biens mobiliers et les biens immobiliers que le canton a acquis à des fins de placement ou d'investissement et qui peuvent être aliénés sans nuire à l'exécution des tâches publiques. Elles sont initialement évaluées à leur coût d'acquisition ou de fabrication ou, en cas de donation, à leur valeur vénale (selon la méthode de la juste valeur). Par la suite, elles sont évaluées à leurs valeurs vénales. La valeur des immeubles doit être périodiquement (tous les 3 à 5 ans) alignée sur leur valeur vénale, conformément au modèle de la juste valeur.

Créances envers les financements spéciaux et les Fonds des capitaux de tiers

Les créances envers les financements spéciaux et les fonds des capitaux de tiers sont des avances du canton aux financements spéciaux ou aux fonds. Elles sont évaluées à leur valeur nominale.

Immobilisations corporelles du patrimoine administratif

Les immobilisations corporelles du patrimoine administratif regroupent les immobilisations corporelles du canton de Berne d'une durée d'utilisation pluriannuelle qui servent à accomplir une tâche publique ou à produire des biens ou fournir des prestations, et dont la valeur peut être établie de manière fiable. Les biens immobiliers comprennent les terrains et les bâtiments

(biens-fonds et terrains bâtis), les routes (ouvrages de génie civil), les constructions hydrauliques, les autres ouvrages de génie civil, les forêts, les biens culturels immeubles, ainsi que les biotopes et géotopes. Ceux dont la valeur est supérieure ou égale à CHF 100 000 sont inscrits à l'actif, en appliquant le modèle du coût d'acquisition³⁾. Les biens meubles comprennent le mobilier, les machines, les appareils, les instruments et les outils. Les véhicules, les biens culturels meubles, les biens détenus dans le cadre d'un contrat de location-financement, ainsi que le cheptel et les autres animaux vivants ne font pas partie des biens meubles. Les biens meubles dont la valeur d'acquisition ou de fabrication est supérieure ou égale à CHF 5000 sont inscrits à l'actif. Les immobilisations du patrimoine administratif dont la valeur diminue en raison de l'utilisation sont amorties linéairement en bonne et due forme et par catégorie en fonction de leur durée d'utilité, au débit du compte de résultats, la nécessité de les réévaluer (impairment) étant examinée chaque année. Les immobilisations qui sont encore en construction, et ne peuvent donc pas encore être exploitées, ne sont pas amorties. Étant donné que l'utilisation des terrains ne fait en général pas diminuer leur valeur, ceux-ci ne sont pas non plus amortis.

Contributions reçues pour des immobilisations corporelles propres

Les contributions reçues pour des immobilisations corporelles propres au canton de Berne sont en principe inscrites sur l'actif correspondant dans la comptabilité des immobilisations (à leur valeur nette) une fois la prestation fournie. Cela signifie que les fonds reçus diminuent d'autant le coût d'acquisition du bien immobilisé inscrit à l'actif.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont des actifs identifiables non monétaires, sans substance physique, qui servent à fabriquer des produits, à fournir des prestations de services, à être loués à des tiers ou à accomplir des tâches publiques. Le seuil à partir duquel elles sont inscrites à l'actif est de CHF 100 000. Les immobilisations incorporelles qu'une entité a elle-même achetées ou créées sont initialement évaluées à leur coût d'acquisition ou de fabrication. Par la suite, elles sont évaluées selon le modèle du coût d'acquisition. Les immobilisations incorporelles sont généralement amorties de manière linéaire sur leur durée d'utilisation, la nécessité de les réévaluer (impairment) étant examinée chaque année.

Prêts

Un prêt est un contrat par lequel un bailleur de fonds met une certaine somme d'argent à disposition d'un débiteur, généralement contre une rémunération (intérêt⁴⁾) et pour une durée déterminée. Le débiteur s'engage à rembourser la somme d'argent qui lui est prêtée. Les prêts du patrimoine administratif sont octroyés en vue de l'exécution de tâches publiques et inscrits au bilan à leur valeur nominale, déduction faite des éventuelles

réévaluations (en application du principe de l'évaluation individuelle).

Participations et capital social

Les participations et le capital social sont des parts du capital d'autres sociétés, entreprises ou établissements, qui sont détenues à titre de placement durable, ce qui les différencie des titres. Les participations sont inscrites à l'actif si elles procurent un avantage économique futur ou qu'elles sont destinées à accomplir des tâches publiques. Les participations du patrimoine administratif sont évaluées à leur valeur d'acquisition, déduction faite des réévaluations nécessaires. Si l'on ne connaît pas leur valeur d'acquisition, elles sont évaluées à la valeur nominale, déduction faite de la réévaluation nécessaire.

Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement sont des prestations monétaires grâce auxquelles le bénéficiaire peut constituer des actifs durables à titre d'un investissement. Les actifs représentant des investissements, appelés « biens d'investissement », supposent ou permettent une utilisation nouvelle, étendue ou prolongée sur plusieurs années, et ce sur le plan qualitatif ou quantitatif. Les subventions d'investissement acquises sont portées au bilan lorsqu'elles apportent une utilité économique future, qu'elles sont destinées à l'accomplissement de tâches publiques et que leur valeur peut être déterminée de manière fiable. Leur inscription au bilan suppose en outre qu'elles ne soient soumises à aucune obligation de remboursement juridiquement exigible et qu'elles ne soient pas détournées de leur but. Les subventions destinées à des biens culturels ne sont pas inscrites à l'actif, car leur valeur ne peut, en règle générale, pas être déterminée de manière fiable. Les subventions d'investissement sont en principe amorties soit sur la durée d'utilisation du bien d'investissement qu'elles financent, soit linéairement comme charges de transfert, sur le délai plus court nécessaire à la disparition des charges et des conditions auxquelles elles sont subordonnées.

Engagements courants

Les engagements courants sont des dettes monétaires, dont le remboursement est en général prévu dans les 12 mois suivant la date de clôture du bilan. Les engagements courants sont portés au bilan à leur valeur nominale.

Engagements financiers à court terme

Les engagements financiers à court terme désignent les engagements d'une durée maximale de 12 mois. Ce sont les groupes de comptes des établissements financiers ainsi que des engagements envers la collectivité, des entités consolidées ou d'autres entités indépendantes. D'autres engagements financiers à court terme sont aussi présentés ici. Les engagements financiers à court terme sont inscrits au bilan à leur valeur nominale.

Provisions à court et à long termes

Les provisions, qui apparaissent dans les capitaux de tiers, sont des risques identifiables, définis avec exactitude et dont le montant est estimé de manière fiable ou des engagements ayant un événement passé pour origine, dont l'existence est probable ou

3) Coût d'acquisition ou de fabrication, diminué du cumul des amortissements et du cumul des dépréciations.

4) Hors prêts de formation et autres prêts accordés à des conditions préférentielles.

certaine à la date de clôture du bilan, mais dont la date d'occurrence est indéterminée. Les provisions à long terme correspondent à des sorties de fonds vraisemblables, qui interviendront probablement durant des périodes comptables à venir, mais pas l'année suivant l'exercice concerné. Des provisions sont en général constituées à partir de CHF 100 000 par événement. Elles sont évaluées selon le principe de la meilleure estimation (« best estimate »).

Engagements de prévoyance

Les engagements de prévoyance comprennent tous les plans, institutions et dispositifs prévoyant des prestations en cas de retraite (vieillesse), d'invalidité ou de décès. Les incidences économiques des engagements de prévoyance consistent en un avantage ou en un engagement économiques, calculés à la date de clôture du bilan. L'avantage ou l'engagement économiques est mesuré à partir des suppositions les plus objectives et proches de la réalité et du marché possible. La régularisation des engagements de prévoyance dans les comptes annuels du canton de Berne englobe les cercles de consolidation 1 et 2, autrement dit le gouvernement et l'administration centrale (cercle 1), ainsi que l'organisation judiciaire et les autres autorités cantonales indépendantes (cercle 2). Les institutions et les autres organisations dont le canton de Berne détient le contrôle (cercle 3) ne sont pas prises en compte. Les engagements de prévoyance sont évalués conformément à la norme SWISS GAAP RPC 16 et sont enregistrés dans les provisions conformément au MCH2. Il est inutile de recalculer le capital de prévoyance pour établir le montant des engagements de prévoyance selon la Swiss GAAP RPC 16. Le bilan doit indiquer l'avantage ou l'engagement économiques ainsi déterminés et les éventuelles réserves de cotisations de l'employeur. Les charges de prévoyance inscrites au compte de résultats comprennent les cotisations versées par l'employeur, la variation de l'avantage ou de l'engagement économiques et la variation des réserves de cotisations de l'employeur.

Engagements financiers à long terme

Il s'agit de tous les engagements financiers qui ne sont pas à court terme, c'est-à-dire dont la durée est supérieure à 12 mois. Ce sont notamment les hypothèques, les reconnaissances de dettes, les bons de caisse, les emprunts d'Etat ou autres, les contrats de location à long terme, les autres engagements à long terme envers des tiers et les subventions d'investissement reçues. Les engagements financiers à long terme comprennent aussi les engagements envers des établissements cantonaux (caisses de prévoyance du personnel), ainsi que les legs et les fondations dotées de la personnalité juridique. Ils sont en principe évalués à leur valeur nominale.

Contrats de location à moyen et à long termes

Un contrat de location est un accord par lequel le bailleur cède au preneur, en échange d'un paiement, le droit d'utilisation d'un actif pour une période convenue. Le canton de Berne a exclusivement le rôle de preneur, sauf pour ce qui concerne les droits de superficie. Nous ne présenterons donc pas ici le point de vue du bailleur. A partir du seuil d'activation de CHF 100 000, on distingue les contrats de location simple et les contrats de

location-financement. Tous les contrats de location dont le montant est inférieur au seuil d'activation sont considérés comme des baux à loyer. La distinction repose sur des critères économiques, en vertu desquels la substance du contrat prévaut sur sa forme juridique. Ce ne sont donc pas les droits de propriété qui entrent en ligne de compte, mais les droits et les risques qui sont liés à l'exploitation économique du bien loué. Un contrat de location simple n'est pas inscrit au bilan, et les paiements exigibles au titre de la location sont exclusivement enregistrés dans le compte de résultats. La première fois qu'un contrat de location-financement est inscrit au bilan, il est évalué à la valeur actualisée des paiements minimaux. Le taux d'escompte est le taux d'intérêt prévu au contrat de location. L'obligation qui s'y rapporte est enregistrée comme engagement résultant de l'opération de leasing financier. Les paiements au titre de la location doivent être ventilés entre intérêts et remboursement du principal. La valeur inscrite à l'actif est amortie de façon linéaire sur la durée d'utilisation selon les principes de la classe d'immobilisations déterminante. Si l'immobilisation n'est pas acquise au terme du contrat, elle est amortie sur la durée du contrat de location.

Engagements envers les financements spéciaux et les Fonds des capitaux de tiers

Les financements spéciaux et les fonds sont des ressources à affectation spéciale, destinées à garantir le financement de tâches publiques déterminées. Il faut une base légale pour les créer, les alimenter et les utiliser. Les financements spéciaux et les fonds sont classés dans le capital propre ou dans les capitaux de tiers en fonction de leur caractère. Les legs et les fondations dotées de la personnalité juridique ne sont pas intégrés aux comptes annuels du canton de Berne. Les legs et les fondations dont les fonds doivent être administrés à titre fiduciaire, dont les dispositions d'utilisation sont strictes et précises et pour lesquels la marge de manœuvre est étroite sont inscrits au bilan dans les capitaux de tiers. Le montant inscrit au bilan correspond à la valeur nominale du solde du financement spécial ou du fonds. Les investissements financés par des financements spéciaux et des fonds sont immédiatement amortis à 100 pour cent. Cela ne s'applique pas aux emprunts qui, comme jusqu'à présent, ne sont pas amortis. Conformément à la loi fédérale sur les jeux d'argent (art. 126, al. 1, LJAr, RS 935.51), les bénéfices nets dégagés par les loteries et les paris sportifs ne sont pas intégrés aux comptes annuels du canton de Berne. Ils sont gérés distinctement.

Engagements (-) et avances (+) envers des financements spéciaux et des fonds du capital propre

Les engagements (-) et avances (+) envers des financements spéciaux et des fonds du capital propre sont des moyens financiers à affectation spéciale, destinés au financement de tâches publiques déterminées. Il faut une base légale pour les créer, les alimenter et les utiliser. Les financements spéciaux et les fonds sont classés dans le capital propre ou dans les capitaux de tiers en fonction de leur caractère. Les legs et les fondations dotées de la personnalité juridique ne sont pas intégrés aux comptes annuels du canton de Berne. Les legs et fondations dont les conditions d'utilisation ne sont pas définies avec pré-

cision, autrement dit pour lesquels l'institution considérée dispose d'une importante latitude quant à la manière d'investir les fonds, sont inscrits au bilan dans le capital propre. Le montant inscrit au bilan correspond à la valeur nominale du solde du financement spécial ou du fonds. Les investissements financés par des financements spéciaux et des fonds sont immédiatement amortis à 100 pour cent. Cela ne s'applique pas aux emprunts qui, comme jusqu'à présent, ne sont pas amortis.

Préfinancements

Les préfinancements sont des réserves à affectation spéciale, dont les ressources servent à garantir le financement de tâches publiques déterminées et qui contribuent à ce que les décaissements/encaissements financiers soient répartis sur plusieurs années. Il faut une base légale pour créer, alimenter et utiliser un préfinancement. Le montant inscrit au bilan correspond à la valeur nominale du solde du préfinancement. Les investissements financés par des préfinancements sont amortis immédiatement à 100 pour cent. Cela ne s'applique pas aux emprunts qui, comme jusqu'à présent, ne sont pas amortis.

Réserve de politique financière

En vertu de la loi sur le fonds des distributions du bénéfice de la BNS (LFBNS; RSB 621.3), ce fonds est un financement spécial au sens de la législation sur le pilotage des finances et des prestations (art. 1 LFBNS). Son alimentation par des fonds non budgétés permet de compenser l'absence totale ou partielle de distributions du bénéfice de la BNS. Son seul but est de régulariser les recettes découlant des distributions du bénéfice de la BNS, et non d'affecter les fonds à un objet déterminé. Les prélèvements sont effectués en faveur du compte de résultats sans affectation déterminée (art. 3, al. 1 et 2 LFBNS). Les fonds constitués sur la base de la LFBNS, qui relèvent du pouvoir exclusif du Grand Conseil, correspondent à leur valeur nominale et sont affectés à la réserve de politique financière du capital propre.

Réserve de réévaluation (passage au MCH2)

La réserve de réévaluation présente la différence d'évaluation du patrimoine administratif financé par des fonds après le retraitement. Elle sert normalement à compenser les amortissements supplémentaires entraînés par le retraitement du patrimoine administratif. La partie des réévaluations des valeurs financées par des fonds qui est laissée de côté est dissoute de manière linéaire sur une durée de 15 ans au profit du compte de résultats.

Réserve de retraitement

La réserve de retraitement sert, aussi longtemps qu'elle présente un solde positif, à empêcher que les revalorisations ou dévalorisations du patrimoine financier au moment du retraitement n'aient un effet sur le résultat. Le solde de la réserve de retraitement n'est jamais négatif. La réserve de retraitement « actions et parts sociales » permet de compenser les fluctuations du marché qui résultent principalement des variations des cours de la bourse. Les retraitements fondés sur l'estimation de la valeur du marché des immeubles du patrimoine financier n'ont, dans les conditions précédemment indiquées, pas d'impact sur

le compte de résultats. En revanche, si la réserve de retraitement d'un objet est épuisée du fait d'une correction de valeur négative, le solde de la correction est inscrit en charges dans le compte de résultats. Toute reprise de dépréciation effectuée a posteriori est créditée au compte de résultats à hauteur des charges comptabilisées précédemment.

Excédent/découvert du bilan

Le poste excédent/découvert du bilan indique le solde du bilan. Il se compose du résultat annuel de l'exercice clos et des résultats cumulés des années précédentes. Le résultat annuel est reporté l'année suivante dans le résultat cumulé des exercices précédents. Le découvert du bilan est un poste négatif du capital propre. En cas de découvert (signe négatif), le poste reste inscrit au passif.

2.6.1.5 Dérogations au MCH2/IPSAS (art. 1b OFP)

La présentation des comptes est conforme au MCH2 et s'appuie sur les IPSAS. Voici les principales dérogations aux IPSAS et aux recommandations du MCH2 des présents comptes annuels :

- Régularisation des recettes fiscales au moins selon le principe de la facturation [IPSAS 23],
- Renonciation à la consolidation globale des participations majoritaires, de la Caisse de chômage et du Service de l'emploi (ORP et CCH) [IPSAS 6, MCH2 n° 13],
- Evaluation des participations, non pas à leur valeur au capital propre, mais à leur coût d'acquisition ou à leur valeur vénale [IPSAS 7],
- Application des SWISS GAAP RPC (Swiss Generally Accepted Accounting Principles de la Fondation établissant les recommandations relatives à la présentation des comptes) à l'évaluation des engagements de prévoyance [IPSAS 25],
- Renonciation à tenir des réserves de réévaluation, sauf la réserve constituée pour la réévaluation des actifs financés par des fonds, qui est dissoute à la valeur nette [IPSAS 9, 23],
- Comptabilisation, avec effet sur le résultat, des attributions et prélèvements sur les financements spéciaux et les Fonds des capitaux de tiers et du capital propre via les groupes de comptes 350/450 et 351/451 (attributions et prélèvements sur les financements spéciaux et Fonds des capitaux de tiers et du capital propre) [IPSAS 1, MCH2 n° 04, 08],
- Comptabilisation des attributions et prélèvements sur les préfinancements via les charges (compte 3893) et les revenus (compte 4893) extraordinaires du compte de résultats [IPSAS 1, MCH2 n° 08], sachant que le montant du prélèvement correspond au projet d'investissement spécifiquement désigné,
- Amortissement des investissements financés par des financements spéciaux, des fonds ou des préfinancements (à l'exception des emprunts) immédiatement après leur enregistrement, et non en fonction de la durée d'utilisation [IPSAS 17],
- Renonciation à publier des indications sur les relations avec des personnes et entités liées [IPSAS 20].

2.6.1.6 Changement de principes

A compter du 1^{er} janvier 2018, les investissements financés par des financements spéciaux ou des fonds sont immédiatement amortis à 100 pour cent, comme c'était le cas avant l'introduction du MCH2/IPSAS. Cela ne s'applique pas aux emprunts qui, comme jusqu'à présent, ne sont pas amortis. Au moment de l'amortissement immédiat de l'investissement intégral financé par un financement spécial ou un fonds, les charges d'amortissement augmentent et le degré d'autofinancement est équilibré, ce qui neutralise la répercussion sur le frein à l'endettement.

Les immobilisations financées par des financements spéciaux ou des fonds et ayant été réévaluées dans le cadre de l'introduction du MCH2/IPSAS sont, dans un premier temps, amorties sur leur durée d'utilisation, comme prévu. Ces amortissements sont partiellement compensés en vertu de l'ACE 360/2018 arrêtant la dissolution, influant sur le résultat, de la réserve de réévaluation constituée sans effet sur le résultat par la réévaluation des actifs financés par des financements spéciaux ou des fonds. Dans sa version partiellement révisée, en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2020, la LFP abroge cette disposition transitoire (art. 11-1 LFP). Afin de garantir l'égalité de traitement, les actifs financés par des financements spéciaux ou par des fonds et qui ont été réévalués dans le cadre du retraitement au 1^{er} janvier 2017 peuvent être dissous à ce moment-là – en principe sans effet sur le résultat – contre la réserve de réévaluation constituée à l'époque.

Modification de la continuité (comparabilité)

- Pour améliorer la lisibilité, la structure du compte rendu a été adaptée dans le présent rapport de gestion. Certains postes ont été regroupés et d'autres subdivisés, mais cela ne change rien aux chiffres.
- La variation des valeurs comptables des immobilisations corporelles du patrimoine administratif (GC 140) et des engagements financiers à long terme (GC 206), égale à CHF 751,9 millions, est principalement due à l'application de la consigne d'inscription au bilan des contributions reçues pour les immobilisations corporelles propres, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2019, selon laquelle ces contributions doivent être inscrites au bilan à leur valeur nette (cf. aussi chiffres 43 et 52).
- En approuvant le rapport de gestion relatif aux comptes annuels de 2018, le Grand Conseil a pris acte du fait que l'Office des ponts et chaussées a réalisé la nécessaire séparation entre les terrains et les routes dans une approche par composant. La réévaluation unique des terrains à l'Office des ponts et chaussées au 1^{er} janvier 2019 a été effectuée sans effet sur le résultat via le découvert du bilan et se solde par une valeur totale de terrain de CHF 80,6 millions, sur la base de CHF 5/m².
- S'étant aperçu que le remboursement d'une grande part des impôts anticipés est demandé plus tard que dans le délai de trois ans, la Confédération a révisé la méthode de constitution de provisions pour les recettes dégagées par l'impôt anticipé. Pour s'aligner sur la méthode fédérale, l'Intendance des impôts augmente de CHF 200,3 millions, via le découvert du bilan, les provisions du compte de résultats de l'exercice 2019 qui sont constituées pour la part cantonale aux recettes dégagées par l'impôt anticipé fédéral.

2.6.1.7 Exceptions à la méthode d'établissement du bilan et à la méthode d'évaluation

Direction/unité comptable	GC	Intitulé du groupe de comptes	Opération commerciale	Intitulé de l'exception	Approbation
Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie/Office des ponts et chaussées	106	Stocks et travaux en cours	Matériel du service des routes	Le matériel d'entretien des routes est inscrit au bilan à son coût d'acquisition, autrement dit au dernier prix d'achat indiqué sur la pièce justificative ; il peut être porté au bilan sans appliquer la méthode du coût moyen pondéré.	01.01.2017
Direction de l'instruction publique/Office de l'enseignement secondaire du 2 ^e degré et de la formation professionnelle	106	Stocks et travaux en cours	Stocks de matériel des écoles	Les stocks de matériel que les écoles n'utilisent que pour fabriquer des produits sont évalués à leur coût d'acquisition, autrement dit au dernier prix d'achat indiqué sur la pièce justificative. La méthode du coût moyen pondéré n'est pas appliquée.	01.01.2017
Direction de la police et des affaires militaires/Office de l'exécution judiciaire	106	Stocks et travaux en cours	Stocks dans les institutions de l'Office de l'exécution judiciaire	Les stocks de matériel que les institutions de l'Office de l'exécution judiciaire utilisent pour faire le commerce de produits ou en fabriquer ou pour fournir des prestations de services sont évalués à leur coût d'acquisition, autrement dit au dernier prix d'achat indiqué sur la pièce justificative. La méthode du coût moyen pondéré n'est pas appliquée.	01.01.2017
Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie/Office des eaux et des déchets	104	Actifs de régularisation	Application du principe de la comptabilité d'exercice à la taxe d'utilisation d'eau	Du fait de l'absence d'informations pour établir des estimations, le produit de la taxe d'utilisation d'eau n'est pas régularisée. Il est donc fondé sur la consommation d'eau des périodes précédentes.	01.01.2017

2.6.2 Explications sur les comptes annuels

2.6.2.1 Compte de résultats

1 Charges de personnel

en millions CHF	Compte 2018	Budget 2019	Compte 2019	Ecart par rapp. compte 2018	
				CHF	%
Charges de personnel (GM 30)	-2 909.3	-3 025.1	-2 954.9	-45.6	-1.6 %
Traitements autorités/commissions/juges	-52.5	-53.4	-52.4	0.2	0.4 %
Traitements du personnel administratif et d'exploitation	-1 091.9	-1 140.6	-1 089.6	2.3	0.2 %
Traitements des enseignants	-1 298.3	-1 314.9	-1 328.4	-30.2	-2.3 %
Personnel temporaire	-3.3	-0.9	-2.9	0.4	12.5 %
Allocations	-5.2	-5.9	-1.7	3.5	66.9 %
Cotisations de l'employeur	-461.7	-488.0	-465.9	-4.2	-0.9 %
Prestations de l'employeur	-3.2	-0.2	-0.0	3.2	99.5 %
Autres charges de personnel	7.0	-21.2	-14.0	-21.0	-300.1 %

Ecarts par rapport à l'année précédente

Les charges de personnel (GM 30) augmentent de CHF 45,6 millions (1,6 %) pour s'établir à CHF 2954,9 millions. Les mesures salariales de l'année 2019 entraînent une progression des traitements d'environ CHF 20 millions (traitements des autorités/commissions/juges, du personnel administratif et d'exploitation et du corps enseignant). La baisse du taux de cotisation à la Caisse de compensation familiale, qui est passé de 1,8 à 1,6 pour cent au cours de l'exercice, se traduit par un recul de près de CHF 5 millions des « cotisations de l'employeur ». Une modification de la pratique comptable entraîne un transfert d'environ CHF 21,0 millions au total à l'intérieur de ce groupe de matières, sans incidence sur le solde : les remboursements d'indemnités journalières et d'allocations pour pertes de gain viennent désormais en diminution des charges des comptes des traitements concernés (« Traitements des autorités/commissions/juges, du personnel administratif et d'exploitation et des enseignants »), au lieu d'être comptabilisés dans les « Autres charges de personnel ».

Contrairement à l'année précédente, il n'est pas nécessaire de constituer une provision sur l'exercice pour les rentes de retraite d'anciens membres du Conseil-exécutif. La provision constituée sous « Prestations de l'employeur » peut être réduite de CHF 3,7 millions suite à la réalisation de revenus du travail.

A la Direction de la police et des affaires militaires, le recul des charges de CHF 4,7 millions est essentiellement dû au transfert des coûts d'achat d'uniformes, qui ne sont plus comptabilisés dans les « Autres charges », mais dans les « Immobilisations ne

pouvant pas être portées à l'actif » (cf. chiffre 2) de CHF 3,0 millions. En outre, les charges de personnel de la Police cantonale, comptabilisées dans les groupes de comptes (GC) « Traitements du personnel administratif et d'exploitation » et « Cotisations de l'employeur », enregistrent une légère baisse de CHF 1,7 millions au total.

A la Direction des finances, les charges du GC « Cotisations de l'employeur » progressent de CHF 2,6 millions en raison de la réévaluation annuelle, avec effet sur le résultat, des provisions constituées pour les contributions individuelles de transition et pour les cotisations de financement des caisses de pensions CPB et CACEB et du fait des provisions constituées pour les droits futurs du personnel (primes de fidélité ; cf. « Traitements du personnel administratif et d'exploitation »).

A la Direction de l'instruction publique, les coûts enregistrés dans les GC « Traitements des enseignants » et « Cotisations de l'employeur » sont en hausse de CHF 23,5 millions au total, du fait de l'ouverture de classes et de l'augmentation des leçons dispensées, elles-mêmes dues à la progression du nombre d'élèves et à la mise en place du plan d'étude germanophone (Lehrplan 21). Un changement de pratique comptable entraîne une augmentation de CHF 12 millions sans effet sur le solde : les remboursements d'autres Directions sont désormais comptabilisés comme des revenus (GM 49), et non plus en diminution des charges de personnel inscrites au GC « Traitements des enseignants ».

2 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation

en millions CHF	Compte 2018	Budget 2019	Compte 2019	Ecart par rapp. compte 2018	
				CHF	%
Charges de biens et services et autres charges d'exploitation (GM 31)	-914.9	-948.1	-924.3	-9.4	-1.0 %
Charges de matériel et de marchandises	-58.8	-62.5	-61.0	-2.2	-3.7 %
Immobilisations ne pouvant être portées à l'actif	-21.2	-29.4	-36.6	-15.4	-72.5 %

en millions CHF	Compte 2018	Budget 2019	Compte 2019	Ecart par rapp. compte 2018	
				CHF	%
Approvisionnement et élimination, biens-fonds (PA)	-27.1	-26.0	-29.8	-2.8	-10.2 %
Prestations de services et honoraires	-301.9	-315.0	-278.6	23.3	7.7 %
Gros entretien et entretien courant (PA)	-64.2	-61.4	-74.9	-10.8	-16.8 %
Entretien des biens meubles et immobilisations incorporelles (PA)	-23.5	-29.2	-23.4	0.1	0.6 %
Loyers/locations/fermages/taxes d'utilisation	-83.3	-86.9	-84.0	-0.7	-0.8 %
Dédommagements	-16.9	-18.0	-16.6	0.3	2.0 %
Rectifications de valeur sur créances	-113.3	-93.5	-107.7	5.6	4.9 %
Charges d'exploitation diverses	-204.5	-226.2	-211.5	-7.0	-3.4 %

Ecarts par rapport à l'année précédente

Les charges de biens et services et autres charges d'exploitation (GM 31) sont supérieures de CHF 9,4 millions à celles de l'année précédente. La hausse des charges de CHF 15,4 millions au compte des « Immobilisations ne pouvant pas être portées à l'actif » s'explique principalement par l'achat de nouveaux uniformes pour la Police cantonale et par le remplacement d'une partie des terminaux Polycom devenus obsolètes (CHF 10,3 mio). Les charges de « Prestations de services et honoraires » sont en baisse de CHF 23,3 millions par rapport à l'année précédente. Ce recul s'explique en grande partie par l'augmentation de la provision constituée pour les frais d'assainissement des sites contaminés du Fonds de gestion des déchets, intervenue sur ce poste de charges l'année précédente.

Les charges reculent de CHF 2,4 millions à l'Office de la population et des migrations suite à la diminution du nombre de requérants d'asile mineurs non accompagnés (RMNA). En revanche, celles du compte « Gros entretiens et entretien courant (PA) » de l'Office des ponts et chaussées augmentent d'environ CHF 11,0 millions en raison des provisions constituées sur l'exercice pour des projets de construction de routes d'une part et, d'autre part du relèvement unique du seuil d'activation des ouvrages de génie civil, qui passe de CHF 5000 à CHF 100 000. Les « Rectifications de valeur sur créances » ont baissé de CHF 5,6 millions. Cette amélioration par rapport à l'année précédente s'explique principalement par des réductions de ducroire.

3 Amortissements du patrimoine administratif

en millions CHF	Compte 2018	Budget 2019	Compte 2019	Ecart par rapp. compte 2018	
				CHF	%
Amortissements du patrimoine administratif (GM 33)	-376.3	-331.5	-299.1	77.2	20.5 %
Immobilisations corporelles (PA)	-364.9	-322.2	-288.1	76.8	21.0 %
Amortissements des immobilisations incorporelles (PA)	-11.4	-9.3	-11.0	0.4	3.3 %

Ecarts par rapport à l'année précédente

Les amortissements du patrimoine administratif (GM 33) sont de CHF 77,2 millions inférieurs à ceux de l'année précédente. Dans le domaine des bâtiments, il n'a pas été nécessaire de constater autant d'amortissements (rectifications de valeur) que l'année précédente, ce qui a amélioré le compte de CHF 67,4 millions. Par contre, des amortissements ordinaires supplémentaires d'environ CHF 4,0 millions ont dû être constatés sur les immobilisations corporelles suite à une modification des durées d'amortissement de certains biens-fonds. Le rem-

placement de la méthode du produit brut par celle du net pour l'inscription au bilan des subventions aux ouvrages de génie civil a entraîné une réduction de CHF 9,4 millions des amortissements des immobilisations corporelles du patrimoine administratif. Dans le même temps, ce changement de méthode de comptabilisation a diminué d'autant la dissolution des subventions jusque-là inscrites au passif dans les revenus de transfert (GM 46, cf. aussi chiffre 12).

4 Attributions aux Fonds et financements spéciaux

en millions CHF	Compte 2018	Budget 2019	Compte 2019	Ecart par rapp. compte 2018	
				CHF	%
Attributions aux Fonds et financements spéciaux (GM 35)	-93.1	-75.8	-88.7	4.4	4.7 %
Attributions aux Fonds et financements spéciaux des capitaux de tiers	-83.4	-71.6	-81.4	2.1	2.5 %
Attributions aux Fonds et financements spéciaux du capital propre	-9.7	-4.2	-7.3	2.3	24.1 %

Ecarts par rapport à l'année précédente

Les attributions aux Fonds et aux financements spéciaux (GM 35) font baisser les charges de CHF 4,4 millions, dont CHF 2,1 millions concernent des Fonds et des financements

spéciaux des capitaux de tiers et CHF 2,3 millions, des Fonds et des financements spéciaux du capital propre.

5 Charges de transfert

en millions CHF	Compte 2018	Budget 2019	Compte 2019	Ecart par rapp. compte 2018	
				CHF	%
Charges de transfert (GM 36)	-6 194.9	-6 095.2	-6 110.2	84.7	1.4 %
Parts de revenus destinées à des tiers	-14.9	-15.8	-20.3	-5.4	-36.4 %
Dédommagements à des collectivités publiques	-465.1	-464.9	-160.7	304.4	65.4 %
Péréquation financière et compensation des charges (RPT)	-296.7	-298.4	-618.0	-321.3	-108.3 %
Subventions à des collectivités et à des tiers	-5 298.3	-5 199.8	-5 193.1	105.2	2.0 %
Subventions accordées à la Confédération	-103.2	-107.0	-105.0	-1.8	-1.8 %
Subventions accordées aux cantons et aux concordats	-107.2	-106.4	-109.9	-2.7	-2.5 %
Subventions accordées aux communes et aux groupes intercommunaux	-118.8	-100.3	-117.0	1.8	1.5 %
Subventions accordées aux assurances sociales publiques	0.0	-0.0	0.0	0.0	0.0 %
Subventions accordées aux entreprises publiques	-1 773.9	-1 677.4	-1 724.7	49.2	2.8 %
Subventions accordées aux entreprises privées	-1 825.4	-1 803.3	-1 745.7	79.7	4.4 %
Subventions accordées aux organisations privées à but non lucratif	-2.9	-3.4	-2.9	-0.1	-2.3 %
Subventions accordées aux ménages privés	-1 367.0	-1 401.9	-1 387.8	-20.8	-1.5 %
Subventions accordées à l'étranger	0.0	0.0	-0.0	-0.0	-
Rectifications de valeur de prêts (PA)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0 %
Rectifications de valeur de participations (PA)	-0.1	0.0	-1.1	-1.1	-1604.8 %
Amortissements des subventions d'investissement	-115.2	-116.4	-112.6	2.7	2.3 %
Charges de transfert diverses	-4.6	0.0	-4.4	0.2	5.1 %

Ecarts par rapport à l'année précédente

Les charges de transfert (GM 36) enregistrent une hausse de CHF 84,7 millions. Les parts communales au produit de l'impôt sur les successions et donations ont progressé de CHF 5,7 millions en raison de cas isolés, augmentant du même coup les «Parts de revenus destinées à des tiers». L'augmentation des coûts d'hospitalisation en dehors du canton a entraîné une hausse de CHF 7,9 millions au même poste de charges. Suite à une nouvelle pratique de régularisation du produit des taxes d'écologie, les «Dédommagements à des collectivités» augmentent de CHF 8,1 millions. Par contre, les «Dédommagements de collectivités publiques» enregistrés dans les revenus de transfert sont plus élevés (cf. aussi chiffre 12). Des charges significatives de plus de CHF 330,5 millions ont été transférées du compte «Dédommagements aux collectivités publiques» vers le compte «Péréquation financière et compensation des charges (RPT)» en raison d'une modification unique de l'inscription en compte de la compensation des charges. Dans le domaine de l'asile, la baisse des coûts de CHF 21,0 millions est imputable à la diminution des paiements aux fournisseurs de prestations, elle-même due à la baisse du nombre de personnes assignées. A l'Office des assurances sociales, les «Subventions à des collectivités et des tiers» reculent de CHF 72,6 millions au total, ce qui s'explique en partie par la dissolution des provisions trop élevées qui avaient constituées l'année précédente. Certains projets ayant été reportés, le système de santé (en parti-

culier la psychiatrie) enregistre une légère baisse des coûts afférents aux prestations d'intérêt général (CHF 7,1 mio) par rapport à l'année précédente. A l'Office des personnes âgées et handicapées, les subventions à d'autres offices cantonaux, d'un montant de CHF 12,3 millions, ne sont plus enregistrées dans les charges de transfert, mais font l'objet d'une compensation interne (voir aussi GM 30) suite au changement de pratique de comptabilisation. En revanche, les revenus dégagés par les «Dédommagements de collectivités publiques» reculent (GM 46). Les «Subventions à des collectivités et des tiers» diminuent de CHF 9,1 millions sur l'exercice du fait que la provision constituée pour les frais d'assainissement des sites contaminés dans le Fonds pour la gestion des déchets avait été augmentée l'année précédente. Les coûts ont reculé de CHF 11,3 millions, car BLS SA et BUSLAND SA ont remboursé les indemnités trop élevées qui leur avaient été versées. Par contre, les coûts progressent de CHF 33,4 millions à l'Office des personnes âgées et handicapées du fait de l'intensification de la scolarisation spécialisée (intégrée) et des prises en charge très spécialisées, elle-même due à l'évolution que connaît le domaine de l'enfance et de la jeunesse. Les «Subventions à des collectivités et des tiers» sont en hausse de CHF 9,1 millions en raison de l'augmentation des subventions cantonales aux hautes écoles d'une part, et, d'autre part, de la progression des dépenses pour les Bernois et Bernoises étudiant en dehors du canton. Par contre,

la révision de l'ordonnance sur l'octroi de subsides de formation s'est traduite par une hausse des charges de CHF 7,6 millions. Les « Amortissements des subventions d'investissement » ont

augmenté de CHF 5,1 millions suite à l'adaptation de leurs durées d'amortissement dans le domaine du handicap.

6 Subventions distribuées/à redistribuer

en millions CHF	Compte 2018	Budget 2019	Compte 2019	Ecart par rapp. compte 2018	
				CHF	%
Subventions redistribuées (GM 37)	-581.4	-585.5	-582.4	-1.0	-0.2 %
Subventions redistribuées	-581.4	-585.5	-582.4	-1.0	-0.2 %
Subventions à redistribuer (GM 47)	581.4	585.5	582.4	1.0	0.2 %
Subventions à redistribuer	581.4	585.5	582.4	1.0	0.2 %

Ecart par rapport à l'année précédente

Les subventions redistribuées et à redistribuer (GM 37 et GM 47) ne sont pas commentées, car elles n'ont pas d'incidence financière.

7 Revenus fiscaux

en millions CHF	Compte 2018	Budget 2019	Compte 2019	Ecart par rapp. compte 2018	
				CHF	%
Revenus fiscaux (GM 40)	5 428.3	5 468.7	5 435.0	6.7	0.1 %
Impôts directs des personnes physiques	4 213.4	4 299.4	4 264.6	51.1	1.2 %
Impôts sur le revenu des personnes physiques	3 619.6	3 722.9	3 674.9	55.3	1.5 %
Impôts sur la fortune des personnes physiques	388.1	370.0	392.8	4.7	1.2 %
Impôts à la source des personnes physiques	106.9	110.0	90.1	-16.8	-15.7 %
Autres impôts directs des personnes physiques	98.8	96.5	106.8	8.0	8.1 %
Impôts directs des personnes morales	641.5	618.2	578.9	-62.6	-9.8 %
Impôts sur le bénéfice des personnes morales	619.5	601.0	556.1	-63.5	-10.2 %
Impôts sur le capital des personnes morales	21.2	16.7	22.3	1.1	5.0 %
Impôts à la source des personnes morales	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0 %
Autres impôts directs des personnes morales	0.7	0.5	0.5	-0.2	-25.5 %
Autres impôts directs	304.0	281.7	320.4	16.4	5.4 %
Impôts sur les gains en capital	134.6	125.0	139.6	5.1	3.8 %
Droits de mutation et de timbre	102.8	87.0	85.5	-17.3	-16.8 %
Impôts sur les successions et donations	56.7	60.0	85.3	28.6	50.5 %
Impôt sur les maisons de jeu et machines à sous	1.7	1.7	1.7	-0.0	-2.2 %
Encaissement de créances fiscales amorties	8.2	8.0	8.2	0.0	0.4 %
Impôts sur la propriété et sur les charges	269.3	269.4	271.1	1.8	0.7 %
Taxes routières	264.0	266.7	268.1	4.2	1.6 %
Impôt sur les bateaux	2.7	2.7	2.7	0.0	1.1 %
Autre impôt sur la propriété et les charges	2.6	0.0	0.2	-2.3	-90.7 %

Ecarts par rapport à l'année précédente

Les revenus fiscaux (GM 40), qui enregistrent une augmentation de CHF 6,7 millions, sont à peu près équivalents à ceux de l'année précédente. La progression du produit des « Impôts directs des personnes physiques », qui s'élève à CHF 51,1 millions, est essentiellement imputable aux évolutions suivantes : le produit de l'impôt sur le revenu (CHF 55,3 mio) et celui de l'impôt sur la fortune (CHF 4,7 mio) sont en hausse, tandis que celui de l'impôt à la source diminue (CHF 16,8 mio). Les revenus dégagés par les taxations spéciales augmentent de CHF 8,4 millions. Le produit des « Impôts directs des personnes morales » est en recul de CHF 62,6 millions, ce qui s'explique

essentiellement par la baisse du produit de l'impôt sur le bénéfice, imputable à quelques cas isolés (CHF 63,5 mio). Le produit des « Autres impôts directs » progresse de CHF 16,4 millions au total, ce qui résulte de la hausse du produit de l'impôt sur les gains immobiliers (CHF 5,1 mio) et de l'impôt sur les successions et donations (CHF 28,6 mio), ainsi que de la diminution des revenus fiscaux des bureaux du registre foncier (CHF 17,3 mio). Les revenus dégagés par l'impôt sur les véhicules routiers sont en hausse du fait de l'augmentation du nombre de véhicules et de leur poids, ce qui se solde par CHF 4,2 millions supplémentaires dégagés par les « Taxes routières ».

8 Régales, concessions

en millions CHF	Compte 2018	Budget 2019	Compte 2019	Ecart par rapp. compte 2018	
				CHF	%
Régales et concessions (GM 41)	175.4	90.7	171.8	-3.5	-2.0 %
Régales	4.7	4.4	4.4	-0.3	-5.5 %
Schweiz. Banque Nationale Suisse	162.7	81.5	162.3	-0.4	-0.3 %
Concessions	8.0	4.8	5.1	-2.9	-35.7 %
Parts de revenus de loteries, du Sport-Toto et de paris	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0 %

Ecarts par rapport à l'année précédente

Les régales et concessions (GM 41) diminuent de CHF 3,5 millions. Pas de commentaire en raison de la faiblesse de l'écart.

9 Contributions

en millions CHF	Compte 2018	Budget 2019	Compte 2019	Ecart par rapp. compte 2018	
				CHF	%
Contributions (GM 42)	627.4	641.2	610.7	-16.8	-2.7 %
Taxes d'exemption	4.2	4.0	3.8	-0.3	-8.2 %
Emoluments administratifs	228.1	215.5	229.1	1.0	0.4 %
Taxes hospitalières/taxes d'établissements médico-sociaux/ pensions	56.5	56.0	58.4	1.8	3.3 %
Frais d'écologie et taxes de cours	18.5	20.1	19.7	1.1	6.2 %
Taxes d'utilisation et prestations de services	86.3	85.1	85.7	-0.7	-0.8 %
Recettes de ventes	31.9	30.4	31.9	-0.0	-0.1 %
Remboursements	94.0	125.4	84.9	-9.1	-9.7 %
Amendes	82.7	78.7	76.5	-6.1	-7.4 %
Autres contributions	25.2	26.1	20.7	-4.4	-17.6 %

Ecarts par rapport à l'année précédente

Les contributions (GM 42) sont en baisse de CHF 16,8 millions. Les revenus dégagés par l'exécution de jugements d'autres cantons dans des établissements pénitentiaires bernois progressent de CHF 2,1 millions. Avec la mise en place de la distribution postale spécialisée des actes juridiques, les offices des poursuites et des faillites ont obtenu des « remboursements » d'un montant de CHF 2,8 millions. L'Autorité de protection de l'enfant et de l'adulte enregistre une hausse des « Remboursements » de CHF 4,0 millions au total. A l'Office du personnel, la toute première comptabilisation des prestations de services fournies à des tiers s'est traduite par des « Remboursements » de CHF 2,5 millions. D'un côté les « Remboursements » ont baissé suite au recul des recettes dégagées par les procédures devant les juridictions civile et pénale et, de l'autre, la première régularisation des avances de CHF 1,8 millions, qui est intervenue l'année précédente, n'a plus d'effet sur l'exercice, ce qui a diminué les revenus correspondants. Suite à un changement d'inscription en compte des subventions de la Confédération et des communes dans le domaine des routes nationales, les « Remboursements » ont baissé de CHF 10,8 millions,

tandis que les « Dédommagements de collectivités publiques », enregistrés dans les revenus de transfert (cf. aussi chiffre 12), progressent d'autant. Un recul des recettes dégagées par les amendes s'est traduit par une baisse de CHF 5,0 millions à la Police cantonale. Au Ministère public, les revenus dégagés par les « Amendes » diminuent de CHF 1,1 million au total. La modification de la loi sur la protection des eaux, adoptée par le Grand Conseil en 2018, s'est traduite par une progression de CHF 4,8 millions des recettes dégagées par les « Autres contributions ».

Remarques concernant les comptes annuels 2019:

Compte tenu d'un seuil d'activation de CHF 100 000 par an et par élément, CHF 0,3 million sont enregistrés dans les « Taxes d'utilisation et prestations de services » et CHF 2,5 millions, dans les « Remboursements » du fait que des subventions ont été comptabilisées sous forme de prestations en nature, qui ont simultanément été enregistrées dans les revenus de transfert (GM 36, GC « Subventions à des entreprises publiques »).

10 Revenus divers

en millions CHF	Compte 2018	Budget 2019	Compte 2019	Ecart par rapp. compte 2018	
				CHF	%
Revenus divers (GM 43)	6.1	3.7	3.8	-2.3	-37.4 %
Revenus d'exploitation divers	2.3	0.9	1.0	-1.3	-57.4 %
Prestations propres portées à l'actif	2.3	2.4	0.9	-1.4	-60.1 %
Variations de stocks	0.1	0.0	0.0	-0.1	-67.3 %
Autres revenus	1.4	0.4	1.9	0.5	34.9 %

Ecarts par rapport à l'année précédente

Les revenus divers (GM 43) diminuent de CHF 2,3 millions, dont CHF 1,5 million au compte « Revenus d'exploitation divers », du fait que les revenus de fortune saisis par le Ministère public sont moins importants.

11 Prélèvements sur les Fonds et les financements spéciaux

en millions CHF	Compte 2018	Budget 2019	Compte 2019	Ecart par rapp. compte 2018	
				CHF	%
Prélèvements sur les Fonds et les financements spéciaux (GM 45)	126.3	79.7	95.1	-31.2	-24.7 %
Prélèvements sur les Fonds et les financements spéciaux des capitaux de tiers	78.2	71.1	75.1	-3.1	-4.0 %
Prélèvements sur les Fonds et les financements spéciaux du capital propre	48.1	8.6	20.0	-28.1	-58.4 %

Ecarts par rapport à l'année précédente

Les prélèvements sur les Fonds et les financements spéciaux (GM 45) reculent de CHF 31,2 millions, dont CHF 29,2 millions sont imputables aux ressources prélevées l'année précédente sur le Fonds pour la gestion des déchets (GC 451) suite à la hausse de la provision pour l'assainissement de sites contaminés. Par contre, aucune ressource n'a été prélevée sur le Fond de gestion des déchets au cours de l'exercice. Les prélèvements sur le Fonds des rives, des lacs et des rivières (GC 451) ont également diminué de CHF 7,2 millions par rapport à l'année

précédente. En revanche, suite au recul des recettes dégagées par la redevance sur les eaux usées, il a fallu prélever des ressources sur le Fonds pour l'assainissement, ce qui s'est traduit par une progression des revenus de CHF 7,5 millions par rapport à l'année précédente. Au compte « Prélèvements sur les Fonds et les financements spéciaux des capitaux de tiers », les recettes ont diminué de CHF 2,4 millions suite à la diminution de la part cantonale au bénéfice net de Swisslos, lui-même en baisse.

12 Revenus de transferts

en millions CHF	Compte 2018	Budget 2019	Compte 2019	Ecart par rapp. compte 2018	
				CHF	%
Revenus de transfert (GM 46)	4 166.8	4 083.4	4 109.8	-57.0	-1.4 %
Parts à des revenus	435.8	407.8	472.9	37.1	8.5 %
Dédommagements de collectivités publiques	726.2	717.7	758.2	32.0	4.4 %
Péréquation financière et compensation des charges	1 585.1	1 498.9	1 726.9	141.8	8.9 %
Subventions des collectivités publiques et des tiers	1 358.9	1 401.6	1 100.4	-258.5	-19.0 %
Dissolution des subventions d'investissement portées au passif	48.7	51.7	37.8	-10.8	-22.3 %
Autres revenus de transfert	12.1	5.7	13.5	1.5	12.3 %

Ecarts par rapport à l'année précédente

Les revenus de transfert (GM 46) enregistrent un écart de CHF 57,0 millions par rapport à l'année précédente. La part à l'impôt fédéral direct enregistrée dans les « Parts à des revenus » est en hausse de CHF 32,6 millions par rapport à l'année précédente. La part des communes à la compensation des charges de l'aide sociale ayant augmenté suite à la hausse des coûts

dans le domaine du handicap, les « Dédommagements de collectivités publiques » ont progressé de CHF 14,0 millions. Suite à une nouvelle pratique de régularisation du produit des taxes d'écologie du degré secondaire 2, les « Dédommagements de collectivités publiques » sont en hausse de CHF 9,0 millions. Parallèlement, les « Dédommagements à des collectivités pu-

bliques» (GC 361) enregistrés dans les charges de transfert sont plus élevés. Un changement d'inscription en compte des subventions de la Confédération et des communes dans le domaine des routes nationales a entraîné une hausse de CHF 10,8 millions des «Dédommagements de collectivités publiques», tandis que les «Remboursements» (GM 42) ont diminué d'autant. A l'office des assurances sociales, suite à un changement d'inscription en compte, la compensation des charges avec les communes en matière de prestations complémentaires et d'allocations familiales a pour la première fois été comptabilisée au compte «Péréquation financière et compensation des charges», et non plus dans les «Subventions de collectivités et de tiers», comme l'année précédente, ce qui a entraîné un transfert d'environ CHF 229,0 millions vers les revenus de transfert. Les ressources perçues au titre de la péréquation financière nationale (RPT) ont reculé, ce qui se traduit par une baisse de

CHF 86,2 millions au compte «Péréquation financière et compensation des charges». En revanche, les versements fédéraux pour l'octroi de l'aide d'urgence et de l'aide sociale en matière d'asile ont diminué de CHF 14,4 millions du fait du recul du nombre de requérants d'asile assignés, ainsi que de l'adaptation des indemnités forfaitaires. L'Office de la coordination environnementale et de l'énergie a perdu CHF 5,7 millions de contributions complémentaires fédérales suite au report de promesses de subventions d'encouragement. L'abandon de la méthode du produit brut au profit de celle du net pour l'inscription au bilan des ouvrages de génie civil a conduit à une réduction de CHF 9,4 millions de la «Dissolution des subventions d'investissement portées au passif». Parallèlement, ce changement de méthode de comptabilisation a diminué d'autant les amortissements des immobilisations corporelles du patrimoine administratif (GM 33, cf. aussi chiffre 3).

13 Charges financières

en millions CHF	Compte 2018	Budget 2019	Compte 2019	Ecart par rapp. compte 2018	
				CHF	%
Charges financières (GM 34)	-108.8	-98.8	-97.1	11.6	10.7 %
Charges d'intérêts	-100.5	-91.8	-89.8	10.6	10.6 %
Pertes de change réalisées	-0.2	0.0	-0.2	-0.0	-4.9 %
Frais d'acquisition et de gestion de capitaux	-5.5	-5.4	-5.1	0.5	8.4 %
Charges des biens-fonds du patrimoine financier (PF)	-2.1	-1.4	-1.8	0.2	10.5 %
Rectifications de valeur des immobilisations (PF)	-0.3	0.0	-0.0	0.3	99.0 %
Charges financières diverses	-0.2	-0.1	-0.2	0.1	24.8 %

Ecarts par rapport à l'année précédente

Les charges financières (GM 34) ont diminué de CHF 11,6 millions. Les «Charges d'intérêts» ont baissé de CHF 6,1 millions grâce à la mesure du plan d'allègement 2018 intitulée «Réduction de l'intérêt sur les trop-perçus d'impôt». Le recul de la rémunération moyenne de la dette de trésorerie à long terme et

des emprunts de la Caisse de pension s'est traduit par une baisse des «Charges d'intérêts» de CHF 5,0 millions supplémentaires.

14 Revenus financiers

en millions CHF	Compte 2018	Budget 2019	Compte 2019	Ecart par rapp. compte 2018	
				CHF	%
Revenus financiers (GM 44)	345.6	129.8	290.6	-55.0	-15.9 %
Revenus des intérêts	24.8	24.5	26.7	2.0	7.9 %
Gains réalisés (PF)	65.1	0.2	2.4	-62.7	-96.4 %
Revenus de participations (PF)	0.0	0.0	0.1	0.0	121.8 %
Revenus des biens-fonds (PF)	0.5	0.4	0.4	-0.0	-10.2 %
Rectifications de valeur des immobilisations (PF)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0 %
Revenus financiers de prêts et de participations (PA)	0.4	82.4	0.1	-0.3	-65.9 %
Revenus financiers d'entreprises publiques	92.5	7.0	94.3	1.8	2.0 %
Revenus des biens-fonds (PA)	159.8	15.2	161.2	1.4	0.9 %
Revenus des biens-fonds loués	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0 %
Autres revenus financiers	2.5	0.1	5.3	2.8	115.5 %

Ecarts par rapport à l'année précédente

Par rapport à l'année précédente, les revenus financiers (GM 44) ont diminué de CHF 55,0 millions, principalement en raison des «Gains réalisés (PA)» l'année d'avant sur la vente de biens-fonds (en particulier la vente du Viererfeld et du 32 Müns-tergasse).

Remarques concernant les comptes annuels 2019:

Compte tenu d'un seuil d'activation de CHF 100 000 par an et par élément, CHF 0,1 million sont enregistrés dans les «Revenus financiers de prêts et de participations (PA)», suite à l'abandon des intérêts sur les prêts accordés à des conditions préféren-

tielles, et CHF 144,9 millions, dans les «Revenus de biens-fonds», suite à la location de biens immobiliers à des conditions préférentielles, simultanément enregistrés dans les charges de

transfert (GM 36, GC «Subventions à des entreprises publiques»).

15 Charges extraordinaires

	Compte	Budget	Compte	Ecart par rapp. compte 2018	
en millions CHF	2018	2019	2019	CHF	%
Charges extraordinaires (GM 38)	-77.6	-9.9	-25.7	52.0	66.9 %
Charges de personnel extraordinaires	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0 %
Charges de biens et services et charges d'exploitation extraordinaires	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0 %
Amortissements supplémentaires	-0.1	0.0	-0.0	0.0	23.5 %
Charges financières extraordinaires	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0 %
Charges de transfert extraordinaires	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0 %
Charges de transfert extraordinaires/amortissements supplémentaires de prêts/participations/subventions d'investissement	-51.4	0.0	-25.6	25.8	50.1 %
Attributions au capital propre	-26.2	-9.9	0.0	26.2	100.0 %

Ecarts par rapport à l'année précédente

Les charges extraordinaires (GM 38) ont progressé de CHF 52,0 millions. Les amortissements extraordinaires constatés l'année précédente sur des subventions d'investissement à la charge du Fonds d'investissements hospitaliers et sur les immobilisations financées par des financements spéciaux à l'Office des eaux et des déchets réduisent de CHF 24,3 millions

les «Amortissements supplémentaires» de l'exercice. Rien n'ayant été versé à la réserve pour les distributions des bénéfices de la BNS (Fonds des distributions du bénéfice de la BNS) sur l'exercice, les «Attributions au capital propre» ont diminué de CHF 26,2 millions par rapport à l'année précédente.

16 Revenus extraordinaires

	Compte	Budget	Compte	Ecart par rapp. compte 2018	
en millions CHF	2018	2019	2019	CHF	%
Revenus extraordinaires (GM 48)	60.0	212.2	48.3	-11.7	-19.6 %
Revenus fiscaux extraordinaires	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0 %
Revenus extraordinaires de régalies/concessions	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0 %
Contributions extraordinaires	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0 %
Revenus divers extraordinaires	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0 %
Revenus financiers extraordinaires	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0 %
Prélèvements extraordinaires sur les Fonds et les financements spéciaux	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0 %
Revenus de transfert extraordinaires	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0 %
Dissolution supplémentaire des subventions d'investissement portées au passif	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0 %
Prélèvements sur le capital propre	60.0	212.2	48.3	-11.7	-19.6 %

Ecarts par rapport à l'année précédente

Les revenus extraordinaires (GM 48) ont diminué de CHF 11,7 millions. Les «Prélèvements sur le capital propre» reflètent les ressources prélevées sur le Fonds d'investissements hospitaliers sur la base des subventions d'investissement effectivement versées.

2.6.2.2 Compte des investissements

Ecarts par rapport à l'année précédente

Dépenses

Les dépenses d'investissement sont d'environ CHF 12,0 millions inférieures à celles de l'année précédente.

Les dépenses liées aux immobilisations corporelles (GM 50) sont en hausse de CHF 10,1 millions par rapport aux comptes de 2018. A l'Office des immeubles et des constructions, les dépenses de construction ont augmenté d'environ CHF 32,4 millions du fait qu'un plus grand nombre de projets se trouvent en phase de réalisation. L'achat d'équipements pour la centrale d'engagement de Berne représente CHF 2,4 millions de dépenses en plus. Par contre, les dépenses pour les routes et les voies de communication diminuent de CHF 23,0 millions. Il y a deux raisons à cela: d'une part le relèvement, au cours de l'exercice en revue, du seuil d'activation des ouvrages de génie civil, qui est passé de CHF 5000 à CHF 100 000, et, d'autre part, une baisse des dépenses d'entretien des bâtiments, causée par divers retards.

Les dépenses liées aux immobilisations incorporelles (GM 52) ont diminué de CHF 36,9 millions. Cette baisse résulte pour CHF 49,8 millions du fait que les droits de superficie pour le campus de Bienne et le nouveau centre de police à Köniz ont pour la première fois été inscrits à l'actif l'année précédente. En revanche, l'achat des licences du logiciel SAP au cours de l'exercice a engendré des dépenses supplémentaires de CHF 8,9 millions par rapport à l'année précédente.

En matière de prêts (GM 54), les dépenses dépassent de CHF 17,8 millions celles de l'année précédente. Cette progression est notamment imputable aux prêts accordés pour le «projet en V» à Grindelwald, pour les remontées mécaniques de Gstaad et pour la réaffectation du château de Berthoud (CHF 13,3 mio). Par rapport à l'année précédente, les dépenses sont en hausse de CHF 4,2 millions suite au transfert de créances à long terme du patrimoine financier vers les prêts du patrimoine administratif (correction a posteriori résultant du retraitement au 1^{er} janvier 2017).

Les subventions d'investissement accordées (GM 56) affichent des dépenses en hausse de CHF 28,7 millions, dont CHF 19,3 millions sont dus à l'augmentation des dépenses, suite à la mise en route de nouveaux projets à l'Office des transports publics et de la coordination des transports d'une part, et, d'autre part, à l'intensification des projets en cours (agrandissement de la gare de Berne et modernisation du chemin de fer par adhérence Grütschalp-Mürren). L'instauration de la nouvelle pratique de régularisation à l'Office des ponts et chaussées s'est soldée par une augmentation des dépenses de CHF 9,5 millions durant l'exercice. Des transferts de subventions d'investissement, sans incidence sur les finances, entre l'Office des affaires sociales et l'Office des hôpitaux se sont traduits par des dépenses d'investissement totales de CHF 17,9 millions dans le GM 56, mais par des recettes d'investissement de CHF 6,0 millions dans le GM 63 et de CHF 11,9 millions dans le GM 66. Par contre, les dépenses d'investissement ont reculé de CHF 12,5 millions du fait que les subventions d'investissement aux projets de l'hôpital de l'île et des centres hospitaliers régionaux ont été réduites au vu du déroulement de certains projets. Par rapport à l'année précédente, les subventions d'investissement prélevées sur des financements spéciaux pour l'Office des eaux et des déchets ont baissé de CHF 7,1 millions.

Recettes

Les recettes d'investissement augmentent d'environ CH 23,6 millions par rapport à l'année précédente.

Les transferts d'immobilisations corporelles dans le patrimoine financier (GM 60) se traduisent par une hausse des recettes de CHF 7,9 millions, ce qui s'explique par le fait que le nombre de biens-fonds transférés (3 objets) est inférieur à celui de l'année précédente (plus de 20 objets).

Concernant les subventions d'investissement acquises (GM 63), les recettes sont en baisse de CHF 16,6 millions. Il s'agit des subventions versées par la Confédération pour le campus de Bienne et de la hausse des versements donnant droit à des subventions, d'un montant total de CHF 6,4 millions. Les transferts de subventions d'investissement, sans incidence sur les finances, entre l'Office des affaires sociales et l'Office des hôpitaux se sont traduits par des recettes d'investissement de CHF 6,0 millions dans le GM 63 (voir aussi GM 56). Etant donné que les parts des communes aux subventions d'investissement dans le domaine du handicap a augmenté, les recettes ont progressé de CHF 2,6 millions. Les contributions des communes aux subventions d'investissement que l'Office des transports publics et de la coordination des transports verse aux entreprises d'économie mixte sont également en hausse de CHF 6,4 millions par rapport à l'année précédente.

Les remboursements de prêts (GM 64) dégagent des recettes supplémentaires de CHF 6,6 millions, dont CHF 5,1 millions sont imputables aux contributions, inscrites au passif, versées par la Confédération pour les prêts accordés (voir aussi GM 54).

Les remboursements de propres subventions d'investissement (GM 66) ont progressé de CHF 16,7 millions par rapport à l'année précédente. Les transferts de subventions d'investissement, sans incidence sur les finances, entre l'Office des affaires sociales et l'Office des hôpitaux se sont traduits par des recettes d'investissement de CHF 11,9 millions dans le GM 66 (voir aussi GM 56).

17 Immobilisations corporelles

en millions CHF	Compte 2018	Budget 2019	Compte 2019	Ecart par rapp. compte 2018	
				CHF	%
Immobilisations corporelles (GM 50)	-290.1	-372.6	-300.2	-10.1	-3.5 %
Terrains	-0.1	0.0	-0.3	-0.1	-122.1 %
Routes/voies de communication	-118.4	-178.8	-97.7	20.6	17.4 %
Aménagement des eaux	-2.3	-4.9	-2.8	-0.5	-20.8 %
Autres ouvrages de génie civil	-2.0	-0.1	-0.7	1.3	66.4 %
Terrains bâtis	-131.4	-149.3	-163.4	-32.0	-24.3 %
Forêts	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0 %
Biens mobiliers	-35.6	-39.2	-35.1	0.6	1.6 %
Autres immobilisations corporelles	-0.2	-0.2	-0.3	-0.0	-11.4 %

18 Investissements pour le compte de tiers

en millions CHF	Compte 2018	Budget 2019	Compte 2019	Ecart par rapp. compte 2018	
				CHF	%
Investissements pour le compte de tiers (GM 51)	0.00	0.00	0.0	0.0	0.0 %
Terrains	0.00	0.00	0.0	0.0	0.0 %
Routes	0.00	0.00	0.0	0.0	0.0 %
Aménagement des eaux	0.00	0.00	0.0	0.0	0.0 %
Autres ouvrages de génie civil	0.00	0.00	0.0	0.0	0.0 %
Terrains bâtis	0.00	0.00	0.0	0.0	0.0 %
Forêts	0.00	0.00	0.0	0.0	0.0 %
Biens mobiliers	0.00	0.00	0.0	0.0	0.0 %
Autres immobilisations corporelles	0.00	0.00	0.0	0.0	0.0 %

19 Immobilisations incorporelles

en millions CHF	Compte 2018	Budget 2019	Compte 2019	Ecart par rapp. compte 2018	
				CHF	%
Immobilisations incorporelles (GM 52)	-63.1	-16.6	-26.2	36.9	58.4 %
Logiciels	-13.2	-15.8	-26.0	-12.8	-97.4 %
Brevets/licences	-0.1	-0.2	-0.2	-0.1	-84.8 %
Autres immobilisations incorporelles	-49.8	-0.7	-0.0	49.8	100.0 %

20 Prêts

en millions CHF	Compte 2018	Budget 2019	Compte 2019	Ecart par rapp. compte 2018	
				CHF	%
Prêts (y compris prêts inscrits au passif) (GM 54)	-9.4	-26.0	-27.2	-17.8	-190.1 %
Confédération	-2.6	-2.5	-3.0	-0.3	-11.6 %
Cantons et concordats	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0 %
Communes et syndicats de communes	-1.7	-21.5	-2.2	-0.5	-27.2 %
Assurances sociales publiques	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0 %
Entreprises publiques	0.2	0.0	-6.7	-6.9	-3482.2 %
Entreprises privées	-5.2	-2.0	-15.4	-10.2	-195.0 %
Organisations privées à but non lucratif	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0 %
Ménages	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0 %
Etranger	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0 %

21 Participations et capital social

en millions CHF	Compte 2018	Budget 2019	Compte 2019	Ecart par rapp. compte 2018	
				CHF	%
Participations et capital social (GM 55)	-0.0	0.0	-0.0	-0.0	-474.7 %
Confédération	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0 %
Cantons et concordats	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0 %
Communes et syndicats de communes	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0 %
Assurances sociales publiques	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0 %
Entreprises publiques	-0.0	0.0	0.0	0.0	100.0 %
Entreprises privées	0.0	0.0	-0.0	-0.0	-
Organisations privées à but non lucratif	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0 %
Ménages	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0 %
Etranger	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0 %

22 Subventions d'investissement accordées

en millions CHF	Compte 2018	Budget 2019	Compte 2019	Ecart par rapp. compte 2018	
				CHF	%
Subventions d'investissement accordées (GM 56)	-119.2	-176.8	-147.9	-28.7	-24.1 %
Confédération	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0 %
Cantons et concordats	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0 %
Communes et syndicats de communes	-45.9	-38.0	-54.0	-8.1	-17.7 %
Assurances sociales publiques	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0 %
Entreprises publiques	-52.8	-88.0	-60.7	-7.9	-14.9 %
Entreprises privées	-20.5	-50.8	-33.0	-12.5	-60.9 %
Organisations privées à but non lucratif	0.0	0.0	-0.2	-0.2	-
Ménages	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0 %
Etranger	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0 %

23 Subventions d'investissement redistribuées

en millions CHF	Compte 2018	Budget 2019	Compte 2019	Ecart par rapp. compte 2018	
				CHF	%
Subventions d'investissement redistribuées (GM 57)	-26.6	-18.9	-18.8	7.8	29.2 %
Confédération	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0 %
Cantons et concordats	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0 %
Communes et syndicats de communes	-26.6	-18.9	-18.8	7.8	29.2 %
Assurances sociales publiques	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0 %
Entreprises publiques	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0 %
Entreprises privées	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0 %
Organisations privées à but non lucratif	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0 %
Ménages	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0 %
Etranger	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0 %
Autres dépenses à porter à l'actif	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0 %

24 Investissements extraordinaires

en millions CHF	Compte 2018	Budget 2019	Compte 2019	Ecart par rapp. compte 2018	
				CHF	%
Investissements extraordinaires (GM 58)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0 %
Investissements extraordinaires pour des immobilisations corporelles	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0 %
Investissements extraordinaires pour des immobilisations incorporelles	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0 %
Investissements extraordinaires pour des prêts	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0 %
Investissements extraordinaires pour des participations et le capital social	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0 %
Subventions d'investissement extraordinaires	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0 %
Autres investissements extraordinaires	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0 %

25 Transfert d'immobilisations corporelles au patrimoine financier

en millions CHF	Compte 2018	Budget 2019	Compte 2019	Ecart par rapp. compte 2018	
				CHF	%
Transfert d'immobilisations corporelles au patrimoine financier (GM 60)	15.8	0.1	7.9	-7.9	-50.2 %
Transfert de terrains	4.8	0.0	4.0	-0.8	-16.8 %
Transfert de routes	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0 %
Transfert d'ouvrages d'aménagement des eaux	0.0	0.0	0.0	-0.0	-97.1 %
Transfert d'autres ouvrages de génie civil	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0 %
Transfert de terrains bâtis	9.0	0.0	2.8	-6.2	-69.2 %
Transfert de forêts	0.0	0.0	0.0	-0.0	-68.8 %
Transfert de biens mobiliers	1.9	0.1	1.0	-0.8	-44.2 %
Transfert d'autres immobilisations corporelles	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0 %

26 Remboursements

en millions CHF	Compte 2018	Budget 2019	Compte 2019	Ecart par rapp. compte 2018	
				CHF	%
Remboursements (GM 61)	7.9	9.4	7.2	-0.7	-9.1 %
Terrains	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0 %
Routes	5.3	5.7	6.5	1.2	21.7 %
Aménagement des eaux	1.6	1.5	0.4	-1.2	-75.1 %
Ouvrages de génie civil	0.0	0.0	0.0	-0.0	-100.0 %
Terrains bâtis	0.7	2.3	0.3	-0.5	-61.2 %
Forêts	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0 %
Biens mobiliers	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0 %
Immobilisations corporelles diverses	0.2	0.0	0.0	-0.2	-100.0 %

27 Transfert d'immobilisations incorporelles au patrimoine financier

	Compte	Budget	Compte	Ecart par rapp. compte 2018	
en millions CHF	2018	2019	2019	CHF	%
Transfert d'immobilisations incorporelles au patrimoine financier (GM 62)	0.0	0.0	0.1	0.1	–
Logiciels	0.0	0.0	0.1	0.1	–
Brevets/licences	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0%
Autres immobilisations incorporelles	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0%

28 Subventions d'investissement acquises

	Compte	Budget	Compte	Ecart par rapp. compte 2018	
en millions CHF	2018	2019	2019	CHF	%
Subventions d'investissement acquises (GM 63)	50.4	107.5	67.0	16.6	32.9%
Confédération	35.6	74.3	37.2	1.6	4.4%
Cantons et concordats	0.4	1.0	0.4	–0.0	–3.5%
Communes et syndicats de communes	13.7	32.3	28.6	14.9	108.3%
Assurances sociales publiques	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0%
Entreprises publiques	0.2	0.0	0.0	–0.2	–100.0%
Entreprises privées	0.5	0.0	0.9	0.3	62.6%
Organisations privées à but non lucratif	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0%
Ménages	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0%
Etranger	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0%
Autres subventions d'investissement acquises	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0%

29 Remboursement de prêts

	Compte	Budget	Compte	Ecart par rapp. compte 2018	
en millions CHF	2018	2019	2019	CHF	%
Remboursement de prêts (GM 64)	21.1	30.5	27.7	6.6	31.2%
Confédération	4.6	12.0	9.7	5.1	110.2%
Cantons et concordats	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0%
Communes et syndicats de communes	2.0	5.5	2.7	0.7	37.3%
Assurances sociales publiques	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0%
Entreprises publiques	9.0	9.0	9.1	0.1	1.1%
Entreprises privées	5.6	4.0	6.3	0.7	11.8%
Organisations privées à but non lucratif	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0%
Ménages	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0%
Etranger	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0%

30 Report de participations

	Compte	Budget	Compte	Ecart par rapp. compte 2018	
en millions CHF	2018	2019	2019	CHF	%
Report de participations (GM 65)	0.5	0.0	0.5	0.0	0.0%
Confédération	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0%
Cantons et concordats	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0%
Communes et syndicats de communes	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0%
Assurances sociales publiques	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0%
Entreprises publiques	0.5	0.0	0.5	0.0	0.0%
Entreprises privées	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0%
Organisations privées à but non lucratif	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0%
Ménages	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0%
Etranger	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0%
Report d'autres participations	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0%

31 Remboursement de subventions d'investissement accordées

en millions CHF	Compte 2018	Budget 2019	Compte 2019	Ecart par rapp. compte 2018	
				CHF	%
Remboursement de subventions d'investissement accordées (GM 66)	0.0	8.5	16.7	16.7	–
Confédération	0.0	8.5	0.0	0.0	0.0 %
Cantons et concordats	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0 %
Communes et syndicats de communes	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0 %
Assurances sociales publiques	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0 %
Entreprises publiques	0.0	0.0	3.2	3.2	–
Entreprises privées	0.0	0.0	13.5	13.5	–
Organisations privées à but non lucratif	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0 %
Ménages	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0 %
Etranger	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0 %
Autres	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0 %

32 Subventions d'investissement à redistribuer

en millions CHF	Compte 2018	Budget 2019	Compte 2019	Ecart par rapp. compte 2018	
				CHF	%
Subventions d'investissement à redistribuer (GM 67)	26.6	18.9	18.8	–7.8	–29.2 %
Confédération	26.6	18.9	18.8	–7.8	–29.2 %
Cantons et concordats	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0 %
Communes et syndicats de communes	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0 %
Assurances sociales publiques	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0 %
Entreprises publiques	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0 %
Entreprises privées	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0 %
Organisations privées à but non lucratif	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0 %
Ménages	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0 %
Etranger	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0 %

33 Recettes d'investissement extraordinaires

en millions CHF	Compte 2018	Budget 2019	Compte 2019	Ecart par rapp. compte 2018	
				CHF	%
Recettes d'investissement extraordinaires (GM 68)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0 %
Recettes d'investissement extraordinaires pour les immobilisations corporelles	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0 %
Recettes d'investissement extraordinaires pour les immobilisations incorporelles	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0 %
Subventions d'investissement extraordinaires acquises	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0 %
Remboursement extraordinaire de prêts	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0 %
Transfert extraordinaire de participations	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0 %
Remboursement extraordinaire de subventions d'investissement accordées	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0 %
Autres recettes d'investissement extraordinaires	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0 %

34 Investissements et désinvestissements par catégorie

en millions CHF	Compte 2018	Compte 2019	Ecart par rapp. compte 2018	
			CHF	%
1210 Immobilisations financières à long terme				
Dépenses	-0.0	-0.0	-0.0	-474.7 %
Recettes	0.0	0.0	0.0	0.0 %
Solde	-0.0	-0.0	-0.0	-474.7 %
1220 Participations				
Dépenses	0.0	0.0	0.0	0.0 %
Recettes	0.5	0.5	0.0	0.0 %
Solde	0.5	0.5	0.0	0.0 %
1230 Prêts à long terme				
Dépenses	-9.4	-27.2	-17.8	-190.1 %
Recettes	21.1	27.7	6.6	31.2 %
Solde	11.8	0.5	-11.2	-95.4 %
1240 Autres				
Dépenses	0.0	0.0	0.0	0.0 %
Recettes	0.0	0.0	0.0	0.0 %
Solde	0.0	0.0	0.0	0.0 %
1300 Subventions d'investissement				
Dépenses	-146.3	-160.7	-14.5	-9.9 %
Recettes	26.7	35.5	8.8	32.9 %
Solde	-119.5	-125.2	-5.7	-4.8 %
1400 Subventions d'investissement inscrites au passif				
Dépenses	0.0	-6.0	-6.0	-12 185.1 %
Recettes	56.6	20.1	-36.6	-64.6 %
Solde	56.7	14.1	-42.6	-75.2 %
2110 Mobilier et équipements				
Dépenses	-4.1	-3.2	0.9	21.9 %
Recettes	0.0	0.5	0.5	3 672.1 %
Solde	-4.1	-2.7	1.4	34.3 %
2120 Véhicules				
Dépenses	-12.4	-15.2	-2.8	-22.1 %
Recettes	1.7	1.0	-0.7	-41.4 %
Solde	-10.8	-14.2	-3.5	-32.1 %
2130 Machines et appareils				
Dépenses	-7.3	-7.3	0.1	0.8 %
Recettes	0.4	0.3	-0.2	-35.4 %
Solde	-6.9	-7.0	-0.1	-1.4 %
2140 Outils et appareils				
Dépenses	-0.6	-1.4	-0.7	-115.2 %
Recettes	0.0	0.0	-0.0	-44.5 %
Solde	-0.6	-1.4	-0.8	-122.3 %
2150 Informatique				
Dépenses	-5.0	-2.5	2.5	49.8 %
Recettes	0.0	0.0	-0.0	-100.0 %
Solde	-5.0	-2.5	2.5	49.8 %
2160 Informatique scolaire				
Dépenses	-2.9	-0.7	2.2	75.0 %
Recettes	0.0	0.0	0.0	0.0 %
Solde	-2.9	-0.7	2.2	75.0 %

en millions CHF	Compte 2018	Compte 2019	Ecart par rapp. compte 2018	
			CHF	%
2170 Autres immobilisations corporelles meubles				
Dépenses	-3.3	-5.4	-2.0	-61.4 %
Recettes	0.0	0.0	-0.0	-100.0 %
Solde	-3.3	-5.4	-2.0	-61.4 %
2221 Terrain non bâti				
Dépenses	-0.1	-0.0	0.1	93.0 %
Recettes	0.0	0.0	-0.0	-68.8 %
Solde	-0.1	0.0	0.1	105.3 %
2222 Biens-fonds				
Dépenses	-129.9	-161.7	-31.8	-24.5 %
Recettes	14.5	30.2	15.7	108.2 %
Solde	-115.4	-131.5	-16.1	-13.9 %
2223 Infrastructure				
Dépenses	-123.8	-102.8	21.0	17.0 %
Recettes	0.2	29.6	29.5	18 354.0 %
Solde	-123.7	-73.2	50.5	40.8 %
2224 Biens culturels				
Dépenses	0.0	0.0	0.0	0.0 %
Recettes	0.0	0.0	-0.0	-100.0 %
Solde	0.0	0.0	-0.0	-100.0 %
2225 Autres immobilisations corporelles non réalisables				
Dépenses	0.0	0.0	0.0	0.0 %
Recettes	0.0	0.0	0.0	0.0 %
Solde	0.0	0.0	0.0	0.0 %
3010 Brevets, savoir-faire, procédés				
Dépenses	0.0	0.0	0.0	0.0 %
Recettes	0.0	0.0	0.0	0.0 %
Solde	0.0	0.0	0.0	0.0 %
3020 Marques, échantillons, modèles				
Dépenses	0.0	0.0	0.0	0.0 %
Recettes	0.0	0.0	0.0	0.0 %
Solde	0.0	0.0	0.0	0.0 %
3030 Licences, concessions, droits d'utilisation				
Dépenses	-49.8	-0.0	49.8	100.0 %
Recettes	0.0	0.0	0.0	0.0 %
Solde	-49.8	-0.0	49.8	100.0 %
3040 Droits d'auteur, droits d'édition, droits contractuels				
Dépenses	0.0	0.0	0.0	0.0 %
Recettes	0.0	0.0	0.0	0.0 %
Solde	0.0	0.0	0.0	0.0 %
3050 Autres immobilisations incorporelles				
Dépenses	-0.0	-0.0	-0.0	-51.2 %
Recettes	0.0	0.0	0.0	0.0 %
Solde	-0.0	-0.0	-0.0	-51.2 %
3150 Logiciels				
Dépenses	-13.3	-26.2	-12.9	-97.3 %
Recettes	0.4	0.4	0.1	17.4 %
Solde	-12.9	-25.8	-12.9	-99.6 %
3160 Informatique scolaire				
Dépenses	-0.0	0.0	0.0	100.0 %
Recettes	0.0	0.0	0.0	0.0 %
Solde	-0.0	0.0	0.0	100.0 %

2.6.2.3 Bilan

35 Disponibilités et placements à court terme

en millions CHF	Compte	Compte	Ecart par rapp. compte 2018	
	31. 12. 2018	31. 12. 2019	CHF	%
Disponibilités et placements à court terme (GC 100)	111.6	117.0	5.4	4.8%
Caisse	0.7	0.7	0.0	2.9%
Banque	110.9	116.2	5.4	4.8%
Placements à court terme sur le marché monétaire	0.0	0.0	0.0	0.0%
Cartes de débit et de crédit	0.0	0.0	-0.0	-70.5%
Autres disponibilités	0.0	0.0	0.0	0.0%

Ecarts par rapport à l'année précédente

Les disponibilités et placements à court terme (GC 100) augmentent de CHF 5,4 millions. Le tableau des flux de trésorerie, au chapitre 2.5 ci-avant, fournit des explications complémentaires.

36 Créances

en millions CHF	Compte	Compte	Ecart par rapp. compte 2018	
	31. 12. 2018	31. 12. 2019	CHF	%
Créances (GC 101)	3 445.4	3 422.0	-23.3	-0.7%
Créances résultant de livraisons et de prestations en faveur de tiers	193.4	194.3	1.0	0.5%
Créances résultant de livraisons et de prestations en faveur de tiers (manuel)	16.1	14.1	-2.0	-12.4%
Rectification de valeur des créances résultant de livraisons et de prestations	-29.5	-30.4	-0.9	-3.1%
Comptes courants avec des tiers	654.2	664.8	10.5	1.6%
Créances fiscales	1 408.5	1 380.7	-27.9	-2.0%
Créances fiscales pour les communes et les paroisses	1 028.0	985.7	-42.2	-4.1%
Créances fiscales parts à l'impôt fédéral direct	239.7	278.0	38.3	16.0%
Rectification de valeur des créances fiscales	-92.2	-99.0	-6.8	-7.4%
Rectification de valeur des impôts sur les mutations	-0.0	-0.0	-0.0	-1.4%
Acomptes à des tiers	21.5	18.2	-3.3	-15.3%
Créances sur transferts	3.0	13.7	10.7	358.4%
Comptes courants internes	1.6	1.4	-0.2	-12.8%
Avances pour frais administratifs provisoires	0.0	0.0	0.0	51.6%
Autres créances	1.1	0.5	-0.6	-53.1%

Ecarts par rapport à l'année précédente

Les créances (GC 101) diminuent de CHF 23,3 millions. L'augmentation de CHF 10,5 millions enregistrée au poste « comptes courants avec des tiers » vient surtout de la variation du solde du compte courant avec la Confédération. Tant la baisse des « créances fiscales » (CHF 27,9 mio), dont les « créances fiscales pour les communes et les paroisses » (CHF 42,2 mio), que la progression des « créances fiscales parts à l'impôt fédéral direct » (CHF 38,3 mio) dépendent des délais

dans lesquels les contribuables règlent leurs échéances fiscales. La rectification de valeur des créances fiscales augmente de CHF 6,8 millions en raison de la réévaluation annuelle, qui se fait par rectifications de valeur forfaitaires d'une part et par évaluations individuelles d'autre part. La hausse des créances sur transferts, qui s'établit à CHF 10,7 millions, est essentiellement imputable aux avoirs à recouvrer découlant des partages d'impôt entre communes.

37 Placements financiers à court terme

2018	Prêts à court terme	Placements à intérêts	Dépôts à terme	Autres placements financiers à court terme	Valeur comptable totale
en millions CHF					
Placements financiers au 01.01	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Entrées	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Transferts du patrimoine administratif	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Sorties	-0.0	0.0	0.0	0.0	-0.0
Transferts au patrimoine administratif	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Adaptations à la valeur vénale	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Réorganisations	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Placements financiers au 31.12	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
dont placements affectés à un but déterminé	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
2019	Prêts à court terme	Placements à intérêts	Dépôts à terme	Autres placements financiers à court terme	Valeur comptable totale
en millions CHF					
Placements financiers au 01.01	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Entrées	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Transferts du patrimoine administratif	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Sorties	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Transferts au patrimoine administratif	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Adaptations à la valeur vénale	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Réorganisations	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Placements financiers au 31.12	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
dont placements affectés à un but déterminé	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0

Ecarts par rapport à l'année précédente

Aucun placement financier à court terme (GC 102), ni au 31 décembre 2018, ni au 31 décembre 2019.

38 Actifs de régularisation

	Compte 31.12.2018	Compte 31.12.2019	Ecart par rapp. compte 2018	
en millions CHF			CHF	%
Actifs de régularisation (GC 104)	1 679.9	1 725.2	45.3	2.7 %
Charges de personnel	0.5	0.0	-0.5	-95.7 %
Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	3.0	7.0	4.0	134.0 %
Impôts	943.4	1 014.0	70.6	7.5 %
Transferts du compte de résultats	557.0	537.9	-19.1	-3.4 %
Charges financières/revenus financiers	25.8	21.7	-4.1	-15.8 %
Autres revenus d'exploitation	29.1	31.9	2.8	9.6 %
Actifs de régularisation, compte des investissements	20.4	36.7	16.3	80.2 %
Actifs de régularisation, postes du bilan	100.7	76.0	-24.7	-24.6 %
Autres actifs de régularisation, compte de résultats	0.0	0.0	0.0	0.0 %

Ecarts par rapport à l'année précédente

Les actifs de régularisation (GC 104) progressent de CHF 45,3 millions, pour s'établir à CHF 1725,2 millions. La hausse enregistrée au compte « impôts » (CHF 70,6 mio) s'explique du fait de la capacité à disposer de l'avoir représentant la part cantonale au produit de l'impôt anticipé fédéral. Les « transferts du compte de résultat » reculent de CHF 19,1 millions au total. A l'Office de la population et des migrations, ainsi qu'à l'Office des affaires sociales, les régularisations des forfaits globaux pour les requérants d'asile et les personnes admises à titre provisoire, qui avoisinent les CHF 40,8 millions, n'ont pas été nécessaires étant donné que les versements de la Confédération ont été reçus dans les délais. En outre, l'office des affaires

sociales présente CHF 3,1 millions de régularisations en moins pour les coûts de l'aide sociale aux personnes nécessiteuses relevant du domaine de l'asile. Par contre, on observe une progression des régularisations à l'Intendance des impôts, représentant CHF 17,9 millions et correspondant à la part cantonale au produit de l'impôt anticipé fédéral, ainsi qu'à l'Office des hôpitaux et à l'Office des personnes âgées et handicapées, représentant CHF 14,6 millions et correspondant aux remboursements de contributions d'exploitation. Le poste des « actifs de régularisation, compte des investissements » augmente de CHF 16,3 millions, essentiellement du fait des toutes premières régularisations des subventions fédérales et contributions com-

munales, ainsi que de régularisations supplémentaires de projets, en fonction de la progression des travaux. Au poste « actifs de régularisation, postes du bilan », le recul de CHF 24,7 millions

au total s'explique principalement par une baisse des encaissements de paiements BVR comptabilisés au 31 décembre 2019 avec une date de valeur au 3 janvier 2020.

39 Stocks et travaux en cours

en millions CHF	Compte 31.12.2018	Compte 31.12.2019	Ecart par rapp. compte 2018	
			CHF	%
Stocks et travaux en cours (GC 106)	18.3	17.2	-1.1	-6.2%
Articles de commerce (stocks)	13.2	12.1	-1.0	-7.7%
Matières premières et auxiliaires	4.1	4.0	-0.1	-1.4%
Rectification de valeur des matières premières et auxiliaires	0.0	0.0	0.0	0.0%
Produits semi-finis et finis	0.7	0.8	0.0	6.7%
Rectification de valeur des produits semi-finis et finis	0.0	0.0	0.0	0.0%
Travaux en cours	0.3	0.2	-0.1	-36.6%
Rectification de valeur des travaux en cours	0.0	0.0	0.0	0.0%
Avances et acomptes versés	0.0	0.0	0.0	0.0%

Ecarts par rapport à l'année précédente

Les stocks et travaux en cours (GC 106) baissent de CHF 1,1 million. Faible écart n'appelant aucun commentaire.

40 Immobilisations financières du patrimoine financier

2018 en millions CHF	Actions et parts sociales	Placements à intérêts	Créances à long terme	Autres placements financiers à long terme	Valeur comp- table totale
Placements financiers au 01.01	2.6	2.5	5.2	0.0	10.3
Entrées	0.0	0.0	0.2	0.0	0.2
Transferts du patrimoine administratif	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Sorties	0.0	-0.1	0.0	0.0	-0.1
Transferts au patrimoine administratif	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Adaptations à la valeur vénale	-0.1	-0.1	-0.5	0.0	-0.7
Réorganisations	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Placements financiers au 31.12	2.5	2.3	4.8	0.0	9.6
dont placements affectés à un but déterminé	1.4	2.3	0.0	0.0	3.7
2019 en millions CHF	Actions et parts sociales	Placements à intérêts	Créances à long terme	Autres placements financiers à long terme	Valeur comp- table totale
Placements financiers au 01.01	2.5	2.3	4.8	0.0	9.6
Entrées	0.0	0.1	0.8	0.0	0.9
Transferts du patrimoine administratif	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Sorties	0.0	-0.5	-1.5	0.0	-2.0
Transferts au patrimoine administratif	0.0	0.0	-4.2	0.0	-4.2
Adaptations à la valeur vénale	0.4	0.0	-0.2	0.0	0.3
Réorganisations	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Placements financiers au 31.12	2.9	2.0	-0.2	0.0	4.7
dont placements affectés à un but déterminé	1.5	2.0	0.0	0.0	3.5

Ecarts par rapport à l'année précédente

Les placements financiers du patrimoine financier (GC 107) sont en baisse d'environ CHF 5,0 millions par rapport à l'année précédente et s'établissent à CHF 4,7 millions. Suite à l'adaptation à la valeur vénale des « actions et parts sociales », avec incidence sur le résultat, un crédit de près de CHF 0,3 million est porté à la réserve de retraitement du patrimoine financier (cf. aussi chiffre 60). L'évaluation des placements financiers à affectation

déterminée, effectuée au jour de clôture du bilan avec effet sur le résultat, se traduit par une adaptation à la valeur vénale de CHF 0,1 million. La liste des participations du patrimoine financier ci-après indique en détail les écarts par rapport à l'année précédente et fournit des informations plus précises sur les « actions et parts sociales ». Concernant les « créances à long terme », une correction effectuée suite au retraitement au

1^{er} janvier 2017 a entraîné un transfert vers les prêts du patrimoine administratif (GC 144), d'un montant de CHF 4,2 millions. Les réserves de retraitement et de réévaluation ont été réorganisées pour un montant équivalent (cf. aussi chiffres 59 et 60).

Précision

Les placements financiers affectés à un but déterminé concernent les legs et les fondations sans personnalité juridique qui disposent de leurs propres immobilisations à but déterminé (voir aussi chiffre 54).

Liste des participations (patrimoine financier)

en CHF	Forme juridique	Valeur comptable		Part du canton de Berne (en %)		Capital-actions, capital social ou capital de dotation	Nombre de droits	Valeur nominale
		31.12.18	31.12.19	31.12.18	31.12.19			
Participations du patrimoine financier		2 478 016	2 882 729					
TEAG Technologieparkt-Immobilien AG, Berne	SA	1 080 000	1 339 004	22.50 %	22.50 %	4 800 000	1 080	1 080 000
Autres participations non affectées	Divers	6 900	6 900	–	–	–	–	–
Autres participations affectées ¹⁾	Divers	1 391 116	1 536 825	–	–	–	–	–
SA = société anonyme								
¹⁾ Patrimoine financier affecté à des legs et des fondations sans personnalité juridique. Les valeurs comptables correspondent au cours des actions au jour de clôture des comptes.								

41 Immobilisations corporelles du patrimoine financier

2018 en millions CHF	Terrains	Bâtiments	Biens mobiliers	Immobilisations en construction	Acomptes	Autres immobilisations corporelles	Valeur comptable totale
État au 01.01	100.8	75.1	0.0	0.0	0.0	0.0	175.9
Entrées	0.0	0.0	0.0	0.1	0.0	0.0	0.1
Transferts du patrimoine administratif	0.1	13.8	0.0	0.0	0.0	0.0	13.9
Sorties	–0.1	–57.9	0.0	0.0	0.0	0.0	–58.0
Transferts au patrimoine administratif	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Adaptations à la valeur vénale	1.5	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	1.5
Réorganisations	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
État au 31.12	102.3	31.0	0.0	0.1	0.0	0.0	133.4
dont immobilisations en location	0.0	1.3	0.0	0.0	0.0	0.0	1.3
dont immobilisations mises en gage	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
dont droits de superficie	88.8	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	88.8
2019 en millions CHF	Terrains	Bâtiments	Biens mobiliers	Immobilisations en construction	Acomptes	Autres immobilisations corporelles	Valeur comptable totale
État au 01.01	102.3	31.0	0.0	0.1	0.0	0.0	133.4
Entrées	0.0	0.0	0.0	0.2	0.0	0.0	0.2
Transferts du patrimoine administratif	0.0	6.5	0.0	0.0	0.0	0.0	6.5
Sorties	–0.2	–3.7	0.0	0.0	0.0	0.0	–3.9
Transferts au patrimoine administratif	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Adaptations à la valeur vénale	2.6	0.7	0.0	0.0	0.0	0.0	3.2
Réorganisations	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
État au 31.12	104.7	34.5	0.0	0.3	0.0	0.0	139.5
dont immobilisations en location	0.0	1.3	0.0	0.0	0.0	0.0	1.3
dont immobilisations mises en gage	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
dont droits de superficie	90.5	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	90.5

Ecarts par rapport à l'année précédente

Les immobilisations corporelles du patrimoine financier (GC 108) augmentent de CHF 6,1 millions par rapport à l'année précédente, pour s'établir à CHF 139,5 millions. La hausse de CHF 2,4 millions au niveau des « terrains » est principalement due à la reprise de dépréciation extraordinaire de terrains pour la promotion économique et aux droits de superficie versés ; en raison des fluctuations du marché, des adaptations à la valeur vénale, représentant près de CHF 3,2 millions au total, ont été

effectuées sans incidence sur le résultat, via la réserve de re-traitement du patrimoine financier, dans les catégories d'immobilisations « terrains » et « bâtiments » (cf. aussi chiffre 60). En outre, on note une augmentation de CHF 3,5 millions au poste « bâtiments », principalement due au transfert de trois biens-fonds du patrimoine administratif (PA), représentant CHF 6,5 millions.

Terrains et bâtiments du patrimoine financier en vente

Schlosswil, Schlossweg 1, feuillet RF 873
Unterseen, Beatenbergstrasse 78, feuillet RF 2163, droit d'emption
Le Landeron, terrain agricole, feuillet RF 6622
Berne, Hinterer Schermen, feuillet RF 4560 (promotion économique, terrain aux fins de promotion)
Berne, Hinterer Schermen, feuillet RF 4561 (promotion économique, terrain aux fins de promotion)
Berne, Wölflistrasse, feuillet RF 4369, droit d'emption (promotion économique, terrain aux fins de promotion)
Ostermundigen, Mösl, feuillet RF 7328 (promotion économique, terrain aux fins de promotion)
Champion, copropriété, feuillets RF 2579–1/-2 (promotion économique, terrain aux fins de promotion)
Lyss, Aumatt, feuillet RF 323 (promotion économique, terrain aux fins de promotion)
Münchenbuchsee, Ursprung/Seedorfweg, feuillet RF 1000 (promotion économique, terrain aux fins de promotion)
Münchenbuchsee, Talstrasse, feuillet RF 1377 (promotion économique, terrain aux fins de promotion)
Meiringen, Amthausgasse 8, Amtshaus, feuillet RF 5
Cerlier, Amthausgasse 18+20, bâtiment de la préfecture et Stöckli, feuillet RF 18
Büren a.d. Aare, château de Büren, feuillet RF 12
Aarwangen, château, feuillet RF 140
Trachselwald, château, feuillet RF 104
Corgémont, Sur le Crêt, feuillet RF 264
Villars-les-moines, château, feuillet RF 587
Oberried am Brienzersee, terrain à bâtir, feuillet RF 1567
Berne, Gerechtigkeitsgasse 81, bureaux et restaurant, feuillet RF 139
Saicourt, Bellelay, terrain à bâtir, feuillet RF 944
Münsingen, route de contournement Nord, feuillet RF 2738 (surface partielle 8575 m²)

42 Créances envers les financements spéciaux et les Fonds des capitaux de tiers

en millions CHF	Compte 31.12.2018	Compte 31.12.2019	Ecart par rapp. compte 2018	
			CHF	%
Créances envers les financements spéciaux et les Fonds des capitaux de tiers (GC 109)	0.0	0.0	0.0	0.0%
Créances envers les financements spéciaux des capitaux de tiers	0.0	0.0	0.0	0.0%
Créances envers les Fonds des capitaux de tiers	0.0	0.0	0.0	0.0%

Ecarts par rapport à l'année précédente

Pas de créance envers les financements spéciaux et les Fonds des capitaux de tiers (GC 109) au 31 décembre 2018 ni au 31 décembre 2019. Les engagements envers les financements spéciaux et les Fonds des capitaux de tiers sont commentés ci-après, au chiffre 54.

43 Immobilisations corporelles du patrimoine administratif

Catégorie d'immobilisations	Intitulé	Durée d'utilité
Routes		
	Revêtement : voies ferrées, routes cantonales et nationales, rues et places	12 ans
	Ouvrages d'art	25 ans
	Superstructure/infrastructure : voies ferrées, routes cantonales et nationales, rues et places	40 ans
Aménagement des eaux		
	Corrections des eaux	50 ans
Constructions/bâtiments		
	Installations techniques, bâtiments	10 ans
	Ecluses et barrages, constructions (aménagement/installation)	15 ans
	Industrie et artisanat, agriculture et sylviculture, autre patrimoine financier non réalisable (second œuvre)	20 ans
	Loisir, sport et détente, aide sociale et santé, industrie hôtelière et tourisme, commerce et administration, justice et police, culture et convivialité, culte, installations militaires et équipements de protection, ppp commerce et administration, autres biens-fonds, enseignement formation et recherche, infrastructures de transport, forêts, logement	25 ans
	Installations techniques (gros œuvre)	40 ans
	Industrie et artisanat, agriculture et sylviculture (gros œuvre)	60 ans
	Loisir, sport et détente, aide sociale et santé, industrie hôtelière et tourisme, commerce et administration, justice et police, culture et convivialité, installations militaires et équipements de protection, écluses et barrages, enseignement formation et recherche, infrastructures de transport, logement (gros œuvre)	80 ans
Biens mobiliers		
	Voitures de patrouille	2 ans
	Véhicules à 2 roues, voitures particulières	4 ans
	Machines de bureau, installations et appareils électroniques, infrastructure de réseau (serveurs inclus), ordinateurs individuels et périphériques, équipements de sécurité, autres véhicules, autres installations informatiques, autres outils et appareils	5 ans
	Voiture de livraison	6 ans
	Machines de bureau et d'entreprise, vêtements de service, équipements dans des objets loués à des tiers, appareils radio, petits véhicules, camions, installations de production, autres équipements, autres machines et appareils, véhicules spéciaux, armes, outils et appareils de production	10 ans
	Équipements de laboratoire, équipements d'entreposage, bateaux, équipements d'atelier	15 ans
	Transports publics	25 ans
Autres immobilisations corporelles		
	Autres immobilisations corporelles meubles	5 ans
	Constructions mobilières	10 ans
	Infrastructures pour les liaisons radio et de télécommunication	12 ans
	Dispositifs d'éclairage et de signalisation	20 ans
	Autres infrastructures, constructions	25 ans
	Autres immobilisations corporelles non réalisables, constructions (gros œuvre)	60 ans

2018 en millions CHF	Terrains	Routes	Aménage- ment des eaux	Construc- tions/bâti- ments	Forêts	Biens mobiliers	Immobili- sations en cons- truction	Autres immobili- sations corpo- relles	Total
Coût d'acquisition au 01.01	10.7	3 461.5	160.2	5 635.9	47.5	523.6	181.3	76.3	10 096.9
Entrées	0.1	1.7	0.4	34.2	0.0	32.8	220.4	0.5	290.1
Transferts du patrimoine financier	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Sorties	-0.5	-2.6	-18.4	-67.1	0.0	-72.0	-0.4	-4.0	-165.1
Transferts au patrimoine financier	0.0	-0.5	0.0	-28.4	-0.1	0.0	0.0	0.0	-29.0
Réorganisations	0.0	148.0	1.2	102.0	0.0	3.1	-256.1	2.1	0.1
Coût d'acquisition au 31.12	10.3	3 608.2	143.3	5 676.6	47.4	487.4	145.2	74.8	10 193.1
Amortissements cumulés au 01.01	0.0	-1 868.3	-35.9	-2 582.7	0.0	-383.2	-27.9	-48.6	-4 946.6
Amortissements planifiés	0.0	-118.8	-2.8	-147.3	0.0	-35.3	0.0	-4.9	-309.2
Dépréciations durables (impairments) (-)	-0.5	-1.3	0.0	-52.0	0.0	-1.9	-0.2	0.0	-55.9
Revalorisations (reversed impairments) (+)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	1.3	0.0	0.0	1.3
Amortissements sur sorties	0.5	2.6	18.4	66.7	0.0	69.6	0.1	3.9	161.7
Amortissements sur transferts du/au patrimoine financier	0.0	0.4	0.0	14.7	0.0	0.0	0.0	0.0	15.1
Amortissements sur réorganisations	0.0	0.0	0.0	-1.0	0.0	0.0	1.0	0.0	0.0
Amortissements cumulés au 31.12	0.0	-1 985.4	-20.3	-2 701.7	0.0	-349.5	-27.0	-49.7	-5 133.6
Valeur comptable au 01.01	10.7	1 593.3	124.4	3 053.2	47.5	140.4	153.4	27.7	5 150.3
Valeur comptable au 31.12	10.3	1 622.7	123.1	2 974.9	47.4	137.9	118.2	25.1	5 059.5
dont immobilisations en location	0.0	0.0	0.0	144.1	0.0	15.2	0.0	0.0	159.4
dont immobilisations mises en gage	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Valeur comptable des transferts au patrimoine financier	0.0	0.1	0.0	13.7	0.0	0.0	0.0	0.0	13.9

2019 en millions CHF	Terrains	Routes ¹⁾	Aménage- ment des eaux	Construc- tions/bâti- ments	Forêts	Biens mobiliers	Immobili- sations en cons- truction	Autres immobili- sations corporelles	Total
Coût d'acquisition au 01.01	10.3	3 688.8	143.3	5 676.6	47.4	487.3	145.2	74.8	10 273.8
Entrées	0.0	1.3	0.3	22.7	0.0	30.2	245.1	0.3	299.9
Transferts du patrimoine financier	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Sorties	0.0	-252.6	-0.1	-28.2	0.0	-47.6	-43.4	-3.1	-375.1
Transferts au patrimoine financier	0.0	-0.1	0.0	-12.2	0.0	0.0	0.0	0.0	-12.3
Réorganisations	0.1	-1 061.8	-88.0	-135.2	0.0	3.7	-145.2	-2.3	-1 428.7
Coût d'acquisition au 31.12	10.5	2 375.6	55.5	5 523.6	47.4	473.7	201.8	69.6	8 757.7
Amortissements cumulés au 01.01	0.0	-1 985.4	-20.3	-2 701.7	0.0	-349.5	-27.0	-49.7	-5 133.6
Amortissements planifiés	0.0	-106.5	-2.2	-135.3	0.0	-36.3	0.0	-4.9	-285.3
Dépréciations durables (impairments) (-)	0.0	-4.0	0.0	-0.6	0.0	-0.5	0.0	-0.1	-5.2
Revalorisations (reversed impairments) (+)	0.0	0.1	0.0	0.0	0.0	1.1	6.5	0.0	7.7
Amortissements sur sorties	0.0	249.2	0.0	25.9	0.0	45.9	5.0	3.1	329.1
Amortissements sur transferts du/au patrimoine financier	0.0	0.1	0.0	5.7	0.0	0.0	0.0	0.0	5.7
Amortissements sur réorganisations	0.0	627.0	13.6	35.1	0.0	0.2	0.0	0.9	676.8
Amortissements cumulés au 31.12	-0.1	-1 219.5	-8.9	-2 770.9	0.0	-339.2	-15.5	-50.6	-4 404.6
Valeur comptable au 01.01	10.3	1 703.4	123.1	2 974.9	47.4	137.9	118.2	25.1	5 140.2
Valeur comptable au 31.12	10.5	1 156.1	46.6	2 752.7	47.4	134.5	186.3	19.1	4 353.1
dont immobilisations en location	0.0	0.0	0.0	140.9	0.0	13.2	0.0	0.0	154.1
dont immobilisations mises en gage	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Valeur comptable des transferts au patrimoine financier	0.0	0.0	0.0	-6.5	0.0	0.0	0.0	0.0	-6.5

¹⁾ En approuvant les comptes annuels 2018, le Grand Conseil a pris note que l'Office des ponts et chaussées avait procédé à la nécessaire séparation des terrains et des routes dans une approche par composant. La réévaluation unique de CHF 80,6 millions que cela implique dans la catégorie des immobilisations des « routes » a été opérée au 1^{er} janvier 2019, sans effet sur le résultat, via le découvert du bilan.

Ecarts par rapport à l'année précédente

Les immobilisations corporelles du patrimoine administratif (GC 140) baissent de CHF 787,1 millions, pour s'établir à CHF 4353,1 millions. Le recul de près de CHF 751,9 millions qu'enregistrent de manière générale toutes les catégories d'immobilisations (à l'exception de la catégorie « Forêts ») s'explique du fait qu'avec la nouvelle méthode d'inscription au bilan des contributions reçues pour les immobilisations corporelles propres, celles-ci sont désormais enregistrées à l'actif, à leur valeur nette, avec le bien d'investissement correspondant, et non plus au passif dans les « engagements financiers à long terme » (cf. aussi chiffre 52). Ce changement ressort de la différence entre le total de la ligne « Réorganisation » des coûts d'ac-

quisition et celui de la ligne « Amortissements sur les réorganisations » des amortissements cumulés. Le « Reversed impairment » de CHF 6,5 millions opéré sur les « Immobilisations en construction » inscrites à l'actif à l'Office des constructions et des bâtiments a un impact significatif, de près de CHF 7,7 millions, sur les reprises de dépréciation des immobilisations corporelles du patrimoine administratif de l'ensemble du canton. Outre ces principaux écarts, la valeur comptable baisse de CHF 6,5 millions suite à la sortie de diverses « Constructions, bâtiments », qui ont été transférés vers le patrimoine financier (PF), moins les amortissements cumulés qui s'y rapportent.

44 Immobilisations incorporelles

Catégorie d'immobilisations	Intitulé	Durée d'utilité
Logiciels		
	Logiciels	5 ans
Licences, droits		
	Brevets, procédés, frais de recherche et de développement, goodwill, concessions, licences, marques, modèles, échantillons, droits d'utilisation, plans, droits d'auteur, droits d'édition, droits contractuels	5 ans
	Droits de superficie pour le campus de Bienne	75 ans
	Droits de superficie pour le Centre de police à Niederwangen	80 ans
Immobilisations en cours de réalisation		
	Frais de fondation, d'augmentation du capital et d'organisation	5 ans
Autres immobilisations incorporelles		
	Savoir-faire, autres immobilisations incorporelles	5 ans

2018 en millions CHF	Logiciels	Licences, droits	Immobilisations en cours de réalisation	Autres immobi- lisations incor- porelles	Total
Coût d'acquisition au 01.01	158.6	0.1	10.7	0.0	169.3
Entrées	1.7	49.8	11.7	0.0	63.1
Transferts du patrimoine financier	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Sorties	-47.6	0.0	2.9	0.0	-44.6
Transferts au patrimoine financier	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Réorganisations	2.9	0.0	-3.0	0.0	0.0
Coût d'acquisition au 31.12	115.6	49.9	22.3	0.0	187.8
Amortissements cumulés au 01.01	-133.2	-0.1	-0.3	0.0	-133.6
Amortissements planifiés	-9.8	-0.3	0.0	0.0	-10.1
Dépréciations durables (impairments) (-)	-0.6	-0.4	-0.3	0.0	-1.3
Reprises de dépréciation (reversed impairments) (+)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Amortissements sur sorties	48.2	0.0	-3.9	0.0	44.3
Amortissements sur transferts du/au patrimoine financier	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Amortissements sur réorganisations	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Amortissements cumulés au 31.12	-95.4	-0.8	-4.5	0.0	-100.7
Valeur comptable au 01.01	25.3	0.0	10.4	0.0	35.7
Valeur comptable au 31.12	20.2	49.1	17.8	0.0	87.1
dont immobilisations en location	0.0	49.1	0.0	0.0	49.1
dont immobilisations mises en gage	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
dont immobilisations produites en interne	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0

2019 en millions CHF	Logiciels	Licences, droits	Immobilisations en cours de réalisation	Autres immobi- lisations incor- porelles	Total
Coût d'acquisition au 01.01	115.6	49.9	22.3	0.0	187.8
Entrées	1.4	15.3	24.9	0.0	41.6
Transferts du patrimoine financier	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Sorties	-5.9	-0.1	-5.1	0.0	-11.1
Transferts au patrimoine financier	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Réorganisations	11.8	0.0	-11.8	0.0	0.0
Coût d'acquisition au 31.12	122.8	65.2	30.3	0.0	218.3
Amortissements cumulés au 01.01	-95.4	-0.8	-4.5	0.0	-100.7
Amortissements planifiés	-9.4	-1.1	0.0	0.0	-10.4
Dépréciations durables (impairments) (-)	-0.4	0.0	-0.2	0.0	-0.6
Reprises de dépréciation (reversed impairments) (+)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Amortissements sur sorties	5.9	0.1	4.7	0.0	10.7
Amortissements sur transferts du/au patrimoine financier	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Amortissements sur réorganisations	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Amortissements cumulés au 31.12	-99.3	-1.8	0.0	0.0	-101.1
Valeur comptable au 01.01	20.2	49.1	17.8	0.0	87.1
Valeur comptable au 31.12	23.6	63.3	30.3	0.0	117.2
dont immobilisations en location	0.0	63.3	0.0	0.0	63.3
dont immobilisations mises en gage	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
dont immobilisations produites en interne	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0

Ecarts par rapport à l'année précédente

Les immobilisations incorporelles (GC 142) augmentent de CHF 30,1 millions. A l'Office des constructions et des bâtiments, des droits de superficie d'une valeur de CHF 15,3 millions ont été inscrits à l'actif dans la catégorie d'immobilisations « Licences, droits ». Les entrées, d'une valeur de CHF 24,9 millions, enregistrées dans les « Immobilisations en cours de réalisation »

s'expliquent, d'une part, par les acquisitions réalisées dans le cadre du projet cantonal ERP et inscrites à l'actif pour la somme de près de CHF 11,0 millions et, d'autre part, par des inscriptions partielles ou rétroactives à l'actif, représentant CHF 13,9 millions.

45 Prêts

en millions CHF	2018	2019
Valeur nominale au 01.01	592.1	580.5
Entrées	5.4	19.2
Transferts du patrimoine financier	0.0	4.2
Sorties	-16.9	-18.1
Transferts au patrimoine financier	0.0	0.0
Réorganisations	0.0	0.0
Valeur nominale au 31.12	580.5	585.7
Amortissements cumulés au 01.01	-0.7	-1.0
Amortissements planifiés	0.0	0.0
Dépréciations durables (impairments) (-)	-0.5	0.0
Revalorisations (reversed impairments) (+)	0.0	0.0
Amortissements sur sorties	0.2	0.3
Amortissements sur transferts du/au patrimoine financier	0.0	0.0
Amortissements sur réorganisations	0.0	0.0
Amortissements cumulés au 31.12	-1.0	-0.8
Valeur comptable au 01.01	591.4	579.5
Valeur comptable au 31.12	579.5	585.0
dont prêts inscrits au passif	-485.0	-491.4

Ecarts par rapport à l'année précédente

Les prêts (GC 144) progressent de CHF 5,5 millions. Les entrées de CHF 23,4 millions au total, transferts du patrimoine financiers compris (cf. aussi chiffre 40), concernent des prêts accordés à

des institutions privées (65,9%), des entreprises publiques (30,4%) et des communes (3,7%). Les sorties, de

CHF 18,1 millions, se composent de plusieurs montants minimes qui ne seront donc pas commentés en détail ici.

Liste des prêts avec leurs échéances

2018 en millions CHF	Echéance ≤ 1 an	Echéance > 1 an et ≤ 5 ans	Echéance > 5 ans	Valeur comptable totale
Prêts du patrimoine administratif	15.5	34.6	529.4	579.5
Prêts à la Confédération	0.0	0.0	0.0	0.0
Prêts aux cantons et aux concordats	0.0	0.0	0.0	0.0
Prêts aux communes et aux syndicats intercommunaux	2.0	1.0	12.6	15.5
Prêts aux assurances sociales publiques	0.0	0.0	0.0	0.0
Prêts aux entreprises publiques	9.5	32.2	34.3	76.0
Prêts aux entreprises privées	4.0	1.4	482.1	487.5
Prêts aux organisations privées à but non lucratif	0.1	0.0	0.4	0.5
Prêts aux ménages	0.0	0.0	0.0	0.0
Prêts à l'étranger	0.0	0.0	0.0	0.0

Liste des prêts avec leurs échéances

2019 en millions CHF	Echéance ≤ 1 an	Echéance > 1 an et ≤ 5 ans	Echéance > 5 ans	Valeur comptable totale
Prêts du patrimoine administratif	14.1	52.1	518.8	585.0
Prêts à la Confédération	0.0	0.0	0.0	0.0
Prêts aux cantons et aux concordats	0.0	0.0	0.0	0.0
Prêts aux communes et aux syndicats intercommunaux	1.8	8.4	4.4	14.7
Prêts aux assurances sociales publiques	0.0	0.0	0.0	0.0
Prêts aux entreprises publiques	8.6	29.2	35.4	73.2
Prêts aux entreprises privées	3.7	14.4	478.6	496.7
Prêts aux organisations privées à but non lucratif	0.0	0.1	0.4	0.5
Prêts aux ménages	0.0	0.0	0.0	0.0
Prêts à l'étranger	0.0	0.0	0.0	0.0

Vue d'ensemble des bénéficiaires des prêts importants avec leur échéance

en millions CHF	Durée	au 31.12.2019
Aides aux exploitations octroyées par le canton à la Fondation bernoise de crédit agricole (CAB)	Divers	8.6
Aides aux exploitations octroyées par la Confédération à la Fondation bernoise de crédit agricole (CAB)	Divers	431.4
Prêts à BERMOBIL AG	2004-2037	15.1
Prêts à Regionalverkehr Bern-Solothurn AG (RBS)	Divers	11.1
Prêts à BLS AG	Divers	13.1
Prêts aux Transports publics bernois (TPB)	Divers	10.7

46 Participations et capital social

en millions CHF	2018	2019
Coût d'acquisition au 01.01	656.1	592.6
Entrées	0.0	0.0
Transferts du patrimoine financier	0.0	0.0
Sorties	-63.5	-0.5
Transferts au patrimoine financier	0.0	0.0
Réorganisations	0.0	0.0
Coût d'acquisition au 31.12	592.6	592.1
Amortissements cumulés au 01.01	-56.4	6.5
Amortissements planifiés	0.0	0.0
Dépréciations durables (impairments) (-)	-0.1	-1.1
Revalorisations (reversed impairments) (+)	0.0	2.9
Amortissements sur sorties	63.0	0.0
Amortissements sur transferts du/au patrimoine financier	0.0	0.0
Amortissements sur réorganisations	0.0	0.0
Amortissements cumulés au 31.12	6.5	8.3
Valeur comptable au 01.01	599.7	599.1
Valeur comptable au 31.12	599.1	600.4

Ecarts par rapport à l'année précédente

Les participations et capital social (GC 145) enregistrent une hausse de CHF 1,3 million. La liste des participations du patrimoine administratif ci-dessous fait apparaître les différents écarts par rapport à l'année précédente, y compris les inci-

dences des reprises de dépréciation opérées sur l'exercice, représentant CHF 2,9 millions, ainsi que d'autres informations sur les participations et le capital social.

Liste des participations (patrimoine administratif)

en CHF	Forme juri- dique	Valeur comptable		Part du canton de Berne (en %)		Capital-ac- tions, capital social ou capital de dotation	Nombre de droits	Valeur nominale
		31.12.18	31.12.19	31.12.18	31.12.19			
Participations du patrimoine administratif		599 144 334	600 422 171					
Aare Seeland Mobil AG, Langenthal	SA	253 215	253 215	37.94 %	37.94 %	10 267 130	389 562	3 895 620
Autoeinstellhalle Rathaus AG, Berne	SA	1 000 000	1 000 000	45.45 %	45.45 %	2 200 000	1 000	1 000 000
BE! Tourisme SA, Berne	SA	294 000	294 000	49.00 %	49.00 %	300 000	14 700	147 000
be-advanced AG, Berne	SA	100 000	100 000	41.67 %	41.67 %	240 000	100	100 000
Bedag informatique SA, Berne	SA	10 000 000	10 000 000	100.00 %	100.00 %	10 000 000	10 000	10 000 000
Haute école spécialisée bernoise, Berne	IDP	1	1	100.00 %	100.00 %	0	-	0
Banque cantonale bernoise SA, Berne	SA	96 000 000	96 000 000	51.50 %	51.50 %	186 400 000	4 800 000	96 000 000
Berner Oberland-Bahnen AG, Interlaken	SA	3 581 279	4 238 200	34.34 %	34.34 %	12 341 000	42 382	4 238 200
Autorité bernoise de surveillance des institutions de prévoyance et des fondations (ABSPF), Berne	IDP	500 000	1	100.00 %	100.00 %	1	-	1
Société de Navigation Lac de Bienne, BSG AG, Biel/Bienne	SA	103 320	216 499	5.69 %	5.69 %	4 320 000	49 200	246 000
BKW SA, Berne	SA	69 357 340	69 357 340	52.54 %	52.54 %	132 000 000	27 742 936	69 357 340
BLS AG, Berne	SA	24 359 777	24 359 777	55.75 %	55.75 %	79 442 336	44 290 504	44 290 504
BLS Netz AG, Berne	SA	112 839 540	112 839 540	16.50 %	16.50 %	387 970 000	64 015	64 015 000
Cantosana AG, Berne	SA	50 000	50 000	50.00 %	37.88 %	132 400	500	50 000
Centre interrégional de perfectionnement CIP, Tramelan	IDP	1 100 000	1 100 000	100.00 %	100.00 %	0	-	1 100 000
Compagnie des chemins de fer du Jura SA (C. J.), Tavannes	SA	36 073	1 568 800	14.46 %	14.46 %	10 850 000	15 688	1 568 800
eOperations Schweiz AG, Berne	SA	300	300	0.10 %	0.10 %	100 000	1	100

en CHF	Forme juri- dique	Valeur comptable		Part du canton de Berne (en %)		Capital-ac- tions, capital social ou capital de dotation	Nombre de droits	Valeur nominale
		31.12.18	31.12.19	31.12.18	31.12.19			
Flughafen Bern AG, Berne	SA	75 000	75 000	2.10 %	2.10 %	14 310 000	3 000	300 000
Assurance immobilière Berne (AIB), Ittigen	IDP	1	1	–	–	0	–	0
Genossenschaft Berner Blumenbörsen, Berne	SCOOP	9 900	9 900	0.84 %	0.95 %	0	99	9 900
Coopérative Centre Equestre National Berne (CENB), Berne	SCOOP	100 000	100 000	13.89 %	13.89 %	0	5	100 000
Hôpital du Jura bernois S.A., Saint- Imier	SA	29 023 561	29 023 561	100.00 %	100.00 %	3 950 000	3 950	3 950 000
Immobilien-gesellschaft Wankdorfplatz AG, Berne	SA	1 200 000	1 200 000	66.67 %	66.67 %	1 800 000	1 200	1 200 000
Insel Gruppe AG, Berne	SA	270 000	270 000	0.90 %	0.90 %	30 000 000	270	270 000
Landi Seeland AG, Anet	SA	0	1 724	–	–	6 000 000	60 000	400
Messepark Bern AG, Berne	SA	3 113 906	3 113 906	8.95 %	8.95 %	38 000 000	340 000	3 400 000
Compagnie du Chemin de fer Montreux Oberland bernois SA, Montreux	SA	3 065 200	1 940 000	18.76 %	18.76 %	20 687 570	388 000	3 880 000
Haute école pédagogique germano- phone, Berne	IDP	1	1	100.00 %	100.00 %	0	–	0
Centre psychiatrique de Münsingen (CPM) SA, Münsingen	SA	59 844 647	59 844 647	100.00 %	100.00 %	34 900 000	34 900 000	34 900 000
Radio- und Fernsehgenossenschaft Bern Deutschfreiburg Oberwallis RGB, Berne	SCOOP	5 000	5 000	–	–	–	–	5 000
Regionalspital Emmental AG, Berthoud	SA	11 656 771	11 656 771	100.00 %	100.00 %	7 202 000	7 202	7 202 000
Regionalverkehr Bern-Solothurn AG, Soleure	SA	338 924	741 159	34.70 %	34.70 %	22 400 000	26 952	7 773 800
Schulverlag plus AG, Berne	SA	1 100 000	1 100 000	50.00 %	50.00 %	2 200 000	110 000	1 100 000
Service Suisse aux Bibliothèques société coopérative, Berne	SCOOP	91 700	91 700	–	–	0	917	91 700
Salines Suisses SA, Pratteln	SA	1 557 425	1 557 425	13.26 %	13.26 %	11 164 000	1 480	1 480 000
Société suisse de crédit hôtelier (SCH), Zurich	IDP	900 000	900 000	3.17 %	3.17 %	0	1 800	900 000
Banque Nationale Suisse, Berne	IDP	1 657 500	1 657 500	6.63 %	6.63 %	25 000 000	6 630	1 657 500
SelFin Invest AG, Pratteln	SA	1 596 000	1 596 000	15.96 %	15.96 %	10 000 000	1 596	1 596 000
SEMAG, Saat- und Pflanzgut AG, Lyssach	SA	100	100	0.10 %	0.10 %	100 000	1	100
Spital Netz Bern Immobilien AG, Berne	SA	23 056 414	23 056 414	100.00 %	100.00 %	8 300 000	8 300	8 300 000
Spital STS AG, Thoune	SA	17 467 355	17 467 355	100.00 %	100.00 %	5 850 000	5 850	5 850 000
Spitäler Frutigen Meiringen Interlaken AG, Unterseen	SA	10 749 167	10 749 167	100.00 %	100.00 %	6 250 000	6 250	6 250 000
Centre hospitalier Bienne SA, Bienne	SA	35 045 786	35 045 786	99.74 %	99.74 %	7 750 000	7 730	7 730 000
SRO AG, Langenthal	SA	14 730 387	14 730 387	100.00 %	100.00 %	7 801 000	7 801	7 801 000
STI Beteiligungen AG, Thoune	SA	196 250	392 500	24.53 %	24.53 %	1 600 000	3 925	392 500
Swissmedic, Institut suisse des produits thérapeutiques, Berne	IDP	1	1	4.53 %	4.53 %	14 500 000	–	657 541
Switzerland Innovation Park Biel/Bienne SA, Biel/Bienne	SA	31 728	31 728	3.25 %	3.25 %	1 540 000	500	50 000
Services psychiatriques universitaires de Berne (SPU) SA, Berne	SA	62 686 764	62 686 764	100.00 %	100.00 %	39 400 000	39 400	39 400 000
Université de Berne, Berne	IDP	1	1	100.00 %	100.00 %	0	–	0

SA = société anonyme, FOND = fondation, IDP = institut de droit public, SCOOP = société coopérative

Participations importantes

Sont ici considérées comme des participations importantes du canton de Berne toutes les participations à des entreprises et à des institutions dont la valeur nominale est supérieure ou égale à CHF 10 millions.

Elles sont présentées dans le présent rapport de gestion si les données détaillées étaient disponibles à la date de publication des comptes annuels du canton de Berne.

Bedag informatique SA/groupe Bedag			
Informations			
Forme juridique	Société anonyme		
But	Fourniture de services informatiques (centre de calcul, développement de logiciels)		
Représentation du canton de Berne	Oui		
Cotation en bourse	Non		
Norme de présentation des comptes	Code des obligations (CO; RS 220)		
Limitation du droit d'aliénation (le cas échéant)	Art. 5 de la loi sur la société anonyme Bedag informatique (loi sur la Bedag, LBI; RSB 152.031.2)		
Indicateurs	2018	2019	
Part du canton de Berne (en %)	100.0	100.0	
Capital de dotation/social (en mio CHF)	10.0	10.0	
Capital propre (en mio CHF)	50.9	52.7	
Part du canton de Berne (en mio CHF)	50.9	52.7	
Résultat (en mio CHF)	5.3	5.5	
Part au résultat (en mio CHF)	5.3	5.5	

Banque cantonale bernoise SA			
Informations			
Forme juridique	Société anonyme		
But	En tant que banque universelle, la BCBE effectue toutes les opérations bancaires usuelles. Elle soutient le canton et les communes dans l'accomplissement de leurs tâches et favorise le développement économique et social dans le canton (art. 2, al. 1 LSABCB; RSB 951.10)		
Représentation du canton de Berne	Non		
Cotation en bourse	SIX		
Norme de présentation des comptes	Prescriptions comptables pour les banques (PCB) et règlement de cotation de la bourse suisse		
Limitation du droit d'aliénation (le cas échéant)	Art. 3 de la loi sur la société anonyme banque cantonale bernoise (LSABCB)		
Indicateurs	2018	2019	
Part du canton de Berne (en %)	51.5	51.5	
Capital de dotation/social (en mio CHF)	186.4	186.4	
Capital propre (en mio CHF)	2 577.1	2 631.8	
Part du canton de Berne (en mio CHF)	1 327.2	1 355.4	
Résultat (en mio CHF)	140.8	142.9	
Part au résultat (en mio CHF)	72.5	73.6	

BKW SA¹⁾			
Informations			
Forme juridique	Société anonyme		
But	Détenition de participations, en particulier dans des sociétés actives dans les domaines de l'économie énergétique, de l'industrie énergétique et dans d'autres domaines connexes		
Représentation du canton de Berne	Oui		
Cotation en bourse	SIX		
Norme de présentation des comptes	IFRS		
Limitation du droit d'aliénation (le cas échéant)	Art. 7 de la loi sur la participation du canton à la BKW SA (loi BKW, LBKW; RSB 741.3): au moins 51 pour cent, au plus 60 pour cent		
Indicateurs	2018	2019	
Part du canton de Berne (en %)	52.5	52.5	
Capital de dotation/social (en mio CHF)	132.0	132.0	
Capital propre (en mio CHF)	3 198.8	3 735.2	
Part du canton de Berne (en mio CHF)	1 679.4	1 961.0	
Résultat (en mio CHF)	186.4	368.7	
Part au résultat (en mio CHF)	97.9	193.6	

¹⁾ Le capital propre et le résultat sont tirés de la comptabilité de groupe de BKW. La colonne de l'année 2018 indique la part du capital propre et du bénéfice net imputable aux actionnaires de BKW (c'est-à-dire après déduction des actions que BKW détient d'elle-même). La colonne de l'année 2019 indique le total du capital propre et du résultat du groupe BKW. Les chiffres de ces deux colonnes sont donc difficilement comparables.

BLS AG¹⁾			
Informations			
Forme juridique	Société anonyme		
But	Prestations dans les domaines du transport par chemin de fer et par bus, de la navigation, ainsi que du tourisme et des loisirs		
Représentation du canton de Berne	Oui		
Cotation en bourse	Non		
Norme de présentation des comptes	Swiss GAAP RPC		
Limitation du droit d'aliénation (le cas échéant)	Il n'y a pas de limitation statutaire.		
Indicateurs	2018	Restate- ment ²⁾	2019
Part du canton de Berne (en %)	55.8	55.8	55.8
Capital de dotation/social (en mio CHF)	79.4	79.4	79.4
Capital propre (en mio CHF)	996.4	956.7	975.2
Part du canton de Berne (en mio CHF)	555.5	533.4	543.7
Résultat (en mio CHF)	-7.2	-20.8	13.5
Part au résultat (en mio CHF)	-4.0	-11.6	7.5

¹⁾ BLS Netz AG est entièrement consolidée dans la clôture des comptes du groupe BLS SA. Aux termes des accords contractuels, BLS SA exerce le contrôle. Vu la participation cantonale dans BLS Netz AG (valeur nominale de CHF 64,0 mio), les données détaillées ne sont pas exposées séparément dans le présent rapport de gestion. Le rapport sur les participations cantonales intervient aussi sur la base des données consolidées de BLS SA.

²⁾ Les valeurs du capital propre et du résultat ont été adaptées suite au retraitement (correction des valeurs de l'année précédente).

Centre psychiatrique de Münsingen (CPM) SA, Münsingen		
Informations		
Forme juridique	Société anonyme de droit privé selon art. 620 ss du Code des obligations (CO; RS 220)	
But	Selon les statuts	
Représentation du canton de Berne	Non représenté au conseil d'administration	
Cotation en bourse	Non	
Norme de présentation des comptes	Art. 51 de la loi sur les soins hospitaliers (LSH; RSB 812.11)/Swiss GAAP RPC	
Limitation du droit d'aliénation (le cas échéant)	Art. 21 de la loi sur les soins hospitaliers (LSH; RSB 812.11)/66 2/3 pour cent selon Stratégie de propriétaire, partie a 4.1	
Indicateurs	2018	2019 ¹⁾
Part du canton de Berne (en %)	100.0	100.0
Capital de dotation/social (en mio CHF)	34.9	34.9
Capital propre (en mio CHF)	70.7	n. d.
Part du canton de Berne (en mio CHF)	70.7	n. d.
Résultat (en mio CHF)	5.1	n. d.
Part au résultat (en mio CHF)	5.1	n. d.

¹⁾ A la date de publication des comptes annuels 2019, les données nécessaires à leur établissement n'étaient pas encore disponibles ou n'avaient pas encore été adoptées par l'Assemblée générale (n.d.).

Services psychiatriques universitaires de Berne (SPU) SA		
Informations		
Forme juridique	Société anonyme droit privé selon art. 620 ss du Code des obligations (CO; RS 220)	
But	Selon les statuts	
Représentation du canton de Berne	Non représenté au conseil d'administration	
Cotation en bourse	Non	
Norme de présentation des comptes	Art. 51 de la loi sur les soins hospitaliers (LSH; RSB 812.11)/Swiss GAAP RPC	
Limitation du droit d'aliénation (le cas échéant)	Art. 21 de la loi sur les soins hospitaliers (LSH; RSB 812.11)/66 2/3 pour cent selon Stratégie de propriétaire, partie a 4.1	
Indicateurs	2018	2019 ¹⁾
Part du canton de Berne (en %)	100.0	100.0
Capital de dotation/social (en mio CHF)	39.4	39.4
Capital propre (en mio CHF)	80.6	n. d.
Part du canton de Berne (en mio CHF)	80.6	n. d.
Résultat (en mio CHF)	7.2	n. d.
Part au résultat (en mio CHF)	7.2	n. d.

¹⁾ A la date de publication des comptes annuels 2019, les données nécessaires à leur établissement n'étaient pas encore disponibles ou n'avaient pas encore été adoptées par l'Assemblée générale (n.d.).

47 Subventions d'investissements

Les dépenses d'investissement inscrites à l'actif au titre de subventions d'investissement accordées à des tiers sont normalement amorties sur la durée d'utilisation du bien d'investissement qu'elles financent ou bien sur la durée plus courte de disparition

des charges et conditions auxquelles elles sont subordonnées. La durée d'utilisation des subventions d'investissement varie entre 10 et 50 ans.

[illegible]

2019 en millions CHF	à la Confé- déra- tion	aux cantons et aux concor- dats	aux communes et groupes intercommu- naux	aux entre- prises publiques	aux entre- prises privées	aux organi- sations privées à but non lucratif	aux ménages	aux immobili- sations en construc- tion	Total
Coût d'acquisition au 01.01	0.0	0.3	404.0	1 086.1	297.4	693.3	0.0	137.3	2 618.3
Entrées	0.0	0.0	14.3	0.0	13.9	4.7	0.0	109.0	141.9
Transferts du patrimoine financier	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Sorties	0.0	0.0	0.0	-3.2	-14.6	-1.0	0.0	-0.5	-19.3
Transferts au patrimoine financier	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Réorganisations	0.0	0.0	0.0	26.9	26.5	0.4	0.0	-53.7	0.0
Coût d'acquisition au 31.12	0.0	0.3	418.3	1 109.7	323.2	697.4	0.0	192.0	2 741.0
Amortissements cumulés au 01.01	0.0	-0.1	-310.9	-559.9	-79.9	-422.1	0.0	-2.2	-1 375.0
Amortissements planifiés	0.0	0.0	-12.9	-46.3	-13.2	-33.5	0.0	-16.5	-122.5
Dépréciations durables (impairments) (-)	0.0	0.0	-2.4	-0.4	-5.2	-7.2	0.0	0.0	-15.2
Revalorisations (reversed impairments) (+)	0.0	0.0	0.0	3.2	0.0	0.0	0.0	0.0	3.2
Amortissements sur sorties	0.0	0.0	0.0	3.5	1.6	1.0	0.0	0.0	6.1
Amortissements sur transferts du/au patrimoine financier	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Amortissements sur réorganisations	0.0	0.0	0.4	0.0	0.0	0.0	0.0	-0.4	0.0
Amortissements cumulés au 31.12	0.0	-0.1	-325.8	-600.0	-96.6	-461.8	0.0	-19.2	-1 503.4
Valeur comptable au 01.01	0.0	0.2	93.1	526.1	217.6	271.3	0.0	135.1	1 243.3
Valeur comptable au 31.12	0.0	0.2	92.5	509.8	226.6	235.6	0.0	172.9	1 237.6
dont subv. inv. inscrites au passif									-231.6

¹⁾ L'enregistrement a posteriori de valeurs d'acquisition historiques, d'un montant de CHF 35,9 millions, n'a pas d'incidence sur les valeurs comptables des éléments de la catégorie d'immobilisations « Entreprises publiques ».

Ecarts par rapport à l'année précédente

La somme totale des subventions d'investissement (GC 146), y compris celles qui sont promises à des tiers (voir ci-après la vue d'ensemble), diminue de CHF 21,3 millions, pour s'établir à CHF 1735,3 millions. Ce recul est en particulier dû à la baisse de CHF 15,5 millions des subventions d'investissement promises à des tiers.

Précision

Sur les revenus de transfert de l'exercice, CHF 37,9 millions correspondent à la dissolution – avec incidence sur le résultat – des subventions d'investissement inscrites au passif.

Subventions d'investissement promises (promesses financières)

en millions CHF	Compte 31. 12. 2018	Compte 31. 12. 2019	Ecart par rapp. compte 2018	
			CHF	%
Subv. inv. santé publique	96.6	87.0	-9.7	-10.0%
Subv. inv. domaine social et sécurité	43.9	31.6	-12.4	-28.2%
Subv. inv. transports publics	288.0	288.3	0.2	0.1%
Subv. inv. agriculture et nature	1.6	1.1	-0.5	-31.7%
Subv. inv. environnement, énergie et recyclage	31.6	38.4	6.8	21.6%
Subv. inv. routes et travaux de génie civil	51.5	48.7	-2.8	-5.5%
Subv. inv. bâtiments et terrains	0.0	2.4	2.4	0.0%
Subv. inv. domaine de la formation	0.0	0.4	0.3	0.0%
Total subventions d'investissement promises (pas encore payées)	513.2	497.7	-15.5	-3.0%

Principaux postes des subventions d'investissement en 2019

en millions CHF	Compte 31. 12. 2018	Compte 31. 12. 2019	Ecart par rapp. compte 2018	
			CHF	%
Subventions d'investissement (brut)	427.2	392.5	-34.7	-8.1 %
Ile: IUC (Centre des soins intensifs, des urgences et de chirurgie)	125.3	108.7	-16.5	-13.2 %
Ile: Clinique pédiatrique	63.3	54.2	-9.2	-14.5 %
SRO Spital Langenthal: travaux de remise en état	54.7	50.2	-4.4	-8.1 %
Insel: Site de l'hôpital de l'Ile ¹⁾	45.0	40.6	-4.3	-9.6 %
CFF: désenchevêtrement Wylerfeld	33.8	40.4	6.6	19.5 %
Ile: Pharmacie de l'Hôpital de l'Ile	27.0	24.1	-2.9	-10.7 %
Bernmobil: construction dépôt de trams Bolligenstrasse 36	22.4	20.7	-1.7	-7.7 %
HPS Heilpädagogische Schule Lyss: construction au Grentschel	19.0	18.2	-0.8	-4.4 %
BLS Netz AG: aménagement double voie Rosshäusern-Mauss, avec tunnel et aménagement gare	18.4	17.5	-0.9	-5.1 %
BEWO, Oberburg: achat et rénovation Oberburgpark	18.3	17.8	-0.5	-2.7 %

¹⁾ La subvention d'investissement, de CHF 8,7 millions pour l'IUC au 31. 12. 2018, est comprise dans le site de l'Hôpital de l'Ile.

48 Engagements courants

en millions CHF	Compte 31. 12. 2018	Compte 31. 12. 2019	Ecart par rapp. compte 2018	
			CHF	%
Engagements courants (GC 200)	-1 145.8	-1 080.9	64.9	5.7 %
<i>dont engagements à intérêts</i>	<i>-0.0</i>	<i>0.0</i>	<i>0.0</i>	<i>-100.0 %</i>
Engagements courants provenant de livraisons et de prestations de tiers	-285.3	-277.2	8.0	2.8 %
Comptes courants avec des tiers	-572.3	-635.8	-63.5	-11.1 %
Impôts	-0.1	-0.1	-0.0	-12.4 %
Acomptes reçus de tiers	-1.8	-4.0	-2.3	-130.3 %
Engagements de transfert	-226.3	-94.9	131.4	58.1 %
Comptes courants internes	0.0	0.0	0.0	0.0 %
Dépôts et cautions	-40.8	-50.4	-9.5	-23.4 %
Autres engagements courants	-19.2	-18.5	0.7	3.8 %

Ecarts par rapport à l'année précédente

Les engagements courants (GC 200) diminuent de CHF 64,9 millions, pour s'établir à CHF 1080,9 millions. Le solde des « Engagements courants provenant de livraisons et de prestations de tiers » diminue de CHF 8,0 millions, principalement en raison de la baisse du nombre de décomptes finals de projets, ainsi que de facturations non périodiques de gros projets. L'augmentation de CHF 63,5 millions aux « Comptes courants avec des tiers » s'explique par la progression de CHF 45,3 millions des soldes des comptes courants entre l'Administration des finances d'une part et l'Université de Berne, la Haute école spécialisée bernoise et la Haute école pédagogique germanophone d'autre part, ainsi que par les fluctuations mais aussi les augmentations des engagements de l'Office du personnel provenant des décomptes de cotisations avec diverses assurances sociales, représentant CHF 11,8 millions. En outre, l'Intendance des impôts annonce une hausse des versements non attribuables, qui représentent CHF 25,7 millions. Face à cela figure le recul, de CHF 12,2 millions, des amortissements rétroactifs et de l'engagement de l'Office de l'économie envers le Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO), destiné au préfinancement de prêts et contributions. Les « Engagements de transfert » baissent de 131,4 millions, ce qui s'explique principalement par le virement comptable de CHF 132,3 millions correspondant aux subventions d'investissement promises, que l'Office des hôpitaux et l'Office des personnes âgées et handicapées comptabilisent

maintenant comme il se doit au GC 206 (engagements financiers à long terme), ainsi que par l'utilisation, par l'Office des transports publics et de la coordination des transports, des CHF 7,4 millions de subventions d'investissement promises au CFF (projet gare de Berne). A l'Office de l'enseignement secondaire du 2^e degré et de la formation professionnelle, la nouvelle comptabilisation des soldes d'heures de cours des écoles professionnelles subventionnées entraîne une augmentation de CHF 9,5 millions. Le solde des « Dépôts et cautions » progresse de CHF 9,5 millions, ce qui est en particulier imputable aux fonds déposés aux offices des poursuites et des faillites, qui ont augmenté de CHF 7,1 millions en raison de procédures pendantes. Le montant de ces dépôts est proportionnel au volume des masses en faillite et au nombre de procédures de réalisation de gages immobiliers.

49 Engagements financiers à court terme

en millions CHF	Compte 31. 12. 2018	Compte 31. 12. 2019	Ecart p. rapp. compte 2018	
			CHF	%
Engagements financiers à court terme (GC 201)	-842.4	-836.5	5.9	0.7 %
Engagements envers des intermédiaires financiers	-556.8	-473.5	83.3	15.0 %
Engagements envers la collectivité et les syndicats intercommunaux	0.0	0.0	0.0	0.0 %
Engagements envers des entités consolidées	0.0	0.0	0.0	0.0 %
Engagements envers des entités indépendantes	0.0	0.0	0.0	0.0 %
Part à court terme d'engagements à long terme	-259.7	-336.9	-77.2	-29.7 %
Part à court terme des dettes locatives à long terme	-3.9	-4.2	-0.3	-6.5 %
Instruments financiers dérivés à court terme	0.0	0.0	0.0	0.0 %
Autres engagements financiers à court terme envers des tiers	-21.9	-21.9	0.1	0.3 %

Ecarts par rapport à l'année précédente

Les engagements financiers à court terme (GC 201) diminuent de CHF 5,9 millions. L'Administration des finances enregistre un recul de CHF 82,9 millions des emprunts à court terme au poste « Engagements envers des intermédiaires financiers » et une

progression de CHF 75,0 millions de la « Part à court terme des d'engagements à long terme » suite aux exigibilités correspondantes.

50 Passifs de régularisation

en millions CHF	Compte 31. 12. 2018	Compte 31. 12. 2019	Ecart p. rapp. compte 2018	
			CHF	%
Passifs de régularisation (GC 204)	-2 017.6	-2 023.5	-6.0	-0.3 %
Charges de personnel	-3.7	-1.0	2.7	73.3 %
Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	-16.1	-19.7	-3.6	-22.6 %
Impôts	-1 385.2	-1 388.8	-3.6	-0.3 %
Transferts du compte de résultats	-413.0	-425.6	-12.6	-3.1 %
Charges financières/revenus financiers	-56.3	-50.1	6.2	11.0 %
Autres revenus d'exploitation	-1.1	-1.8	-0.7	-64.6 %
Passifs de régularisation, compte des investissements	-71.7	-102.2	-30.4	-42.4 %
Passifs de régularisation, postes du bilan	-70.2	-34.3	35.9	51.2 %
Autres passifs de régularisation, compte de résultats	-0.3	0.0	0.3	100.0 %

Ecarts par rapport à l'année précédente

Les passifs de régularisation (GC 204) augmentent de CHF 6,0 millions. Les « Transferts du compte de résultats » augmentent de CHF 12,6 millions au total. L'Office des affaires sociales présente une baisse de CHF 16,7 millions des régularisations des coûts de la compensation des charge de l'aide sociale. L'Office des transports publics et de la coordination des transports enregistre une diminution des régularisations d'un montant CHF 12,7 millions en raison de la disparition des régularisations extraordinaires et de régularisations plus faibles des parts aux indemnités du fait que l'année d'horaire 2019 était raccourcie. Des régularisations d'un montant de CHF 7,8 millions ont été opérées à l'Intendance des impôts au terme de la correction du barème C d'imposition à la source applicable aux époux exerçant tous deux une activité professionnelle. La baisse de CHF 6,9 millions enregistrée à l'Office de l'enseignement secondaire du 2^e degré et de la formation professionnelle est due à la nouvelle méthode de régularisation des taxes d'écologie sur la base des valeurs moyennes corrigées des années précédentes. En contrepartie, les régularisations pour subventions d'exploitation et d'investissement de l'Office des hôpitaux et de l'Office des personnes âgées et handicapées progressent de CHF 42,2 millions. L'Office des affaires sociales augmente en

outre de CHF 4,7 millions les régularisations des forfaits d'intégration pour les demandeurs d'asile et les personnes admises à titre provisoire, et l'Office de la coordination environnementale et de l'énergie régularise en plus des subventions d'encouragement à hauteur de CHF 7,5 millions pour les années 2015 à 2019. Le changement à hauteur de CHF 6,2 millions dans la rubrique « Charges financières/revenus financiers » s'explique par la régularisation plus faible d'agios et d'intérêts courus. Pour l'essentiel, des premières délimitations des prestations compte tenu de l'avancement des travaux ainsi que des régularisations supplémentaires de subventions d'investissement et des facturations non périodiques se traduisent dans des projets d'envergure par une croissance du poste « Passifs de régularisation, compte des investissements » à hauteur de CHF 30,4 millions. La diminution à hauteur de CHF 35,9 millions à la rubrique « Passifs de régularisation postes du bilan » s'explique à la fois par la dissolution des régularisations caduques pour les contributions de transition à la Caisse d'assurance du corps enseignant bernois à recouvrer à hauteur de CHF 24,2 millions et la part au déficit du Réseau santé mentale SA à Saicourt à hauteur de CHF 8,1 millions, et par la diminution de CHF 4,8 millions de la

régularisation du Fonds de loterie et du Fonds du sport pour des demandes ouvertes.

51 Provisions à court et à long termes

2018 en millions CHF	Prestations supplémentaires du personnel	Autres prétentions du personnel	Procès (sans procès de droit du personnel)	Domages non assurés	Cautions et garan- ties	Autres activités d'exploit- ation	Engage- ments de prévoyance ¹⁾	Charges finan- cières	Compte des investis- sements	Autres provi- sions	Total
État au 01.01.	-319.1	-0.5	-0.2	-0.2	0.0	-158.5	-1 012.0	0.0	-1.2	-369.7	-1 861.4
Constitution/ augmentation	-25.3	0.0	0.0	0.0	-0.3	-165.7	0.0	0.0	-1.1	-2.0	-194.3
Utilisation	12.0	0.2	0.0	0.0	0.0	68.0	85.2	0.0	0.0	7.0	172.4
Dissolution	3.0	0.1	0.0	0.2	0.0	0.5	13.0	0.0	0.1	0.1	17.0
Ecritures de vire- ment	-0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
État au 31.12.	-329.5	-0.1	-0.2	0.0	-0.3	-255.6	-913.8	0.0	-2.1	-364.6	-1 866.3
dont à court terme	-135.4	-0.1	0.0	0.0	-0.3	-139.8	-80.1	0.0	-0.8	-19.3	-375.8
dont à long terme	-194.1	0.0	-0.2	0.0	0.0	-115.8	-833.8	0.0	-1.3	-345.3	-1 490.5

2019 en millions CHF	Prestations supplémentaires du personnel	Autres prétentions du personnel	Procès (sans procès de droit du personnel)	Domages non assurés	Cautions et garan- ties	Autres activités d'exploit- ation	Engage- ments de prévoyance ¹⁾	Charges finan- cières	Compte des investis- sements	Autres revenus ²⁾	Total
État au 01.01.	-329.5	-0.1	-0.2	0.0	-0.3	-255.6	-913.8	0.0	-2.1	-564.9	-2 066.6
Constitution/ augmentation	-34.2	-0.1	-0.2	0.0	0.0	-88.2	0.0	0.0	-0.1	-18.2	-141.0
Utilisation	32.9	0.1	0.0	0.0	0.3	58.8	82.1	0.0	0.7	3.1	177.8
Dissolution	1.6	0.0	0.0	0.0	0.0	67.8	10.8	0.0	0.5	0.9	81.6
Ecritures de vire- ment	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
État au 31.12.	-329.3	-0.2	-0.4	0.0	0.0	-217.2	-820.9	0.0	-1.0	-579.1	-1 948.2
dont à court terme	-126.1	-0.2	0.0	0.0	0.0	-88.0	-74.9	0.0	0.0	-170.0	-459.2
dont à long terme	-203.2	0.0	-0.4	0.0	0.0	-129.3	-746.0	0.0	-1.0	-409.0	-1 489.0

¹⁾ Les provisions pour les engagements de prévoyance contiennent les cotisations de financement et les contributions individuelles de transition, et ne correspondent donc pas aux provisions selon Swiss GAAP RPC indiquées.

²⁾ Adaptation de la catégorie « Autres provisions », état au 01.01., par la constitution de provisions sans incidence sur le résultat sur la part cantonale au rendement de l'impôt anticipé de la Confédération.

Principales provisions au 31 décembre 2019 (sans engagements de prévoyance)

en millions CHF	Catégorie	Compte 2019	Compte 2018
Relevé individuel des heures d'enseignement RIH (OEEO et OSP)	a)	-149.6	-145.6
Primes de fidélité pour le personnel cantonal (OP)	a)	-21.0	-21.1
Primes de fidélité pour le corps enseignant (OP)	a)	-24.0	-24.2
Assainissement des sites pollués et des stands de tir (OED)	f)	-91.2	-94.8
Domaine de la réduction des primes d'assurance-maladie (OPP)	f)	-69.1	-93.0
Liste des moyens et appareils (LiMA) selon LAMal (RS 832.10) dans le domaine des personnes âgées et des soins de longue durée (OPAH)	f)	-14.8	-18.7
Routes nationales en construction (OPC)	j)	-327.1	-331.1
Part du canton de Berne à l'impôt anticipé (ICI)	j)	-251.9	-33.5

Explications sur les différentes catégories

a) Prestations supplémentaires du personnel	Des provisions sont constituées à la date de référence pour les soldes de vacances, d'heures supplémentaires et de l'horaire mobile ainsi que pour les avoirs liés à des gratifications pour ancienneté de service non prises, pour les congés sabbatiques et les départs à la retraite anticipée. L'évaluation se fait en général selon le tarif horaire moyen fixé et le coût additionnel pour les cotisations aux assurances sociales et les cotisations de prévoyance, avec une répartition entre personnel cantonal et corps enseignant. Des provisions sont aussi constituées à la date de référence pour les droits expectatifs à des primes de fidélité comme les gratifications pour ancienneté de service. La date de la sortie de fonds ne peut être déterminée plus précisément car elle dépend de chaque cas. Une partie de la provision sert aussi à la compensation de soldes horaires, qui n'entraîne pas de sortie de fonds. Grâce à l'évaluation mentionnée, il y a peu d'incertitude quant au montant de la provision.
b) Autres prétentions du personnel	Cette catégorie comprend les provisions pour les indemnités de départ, la poursuite du versement du salaire, les plans sociaux et les litiges relevant du droit du personnel (actions salariales). La date de la sortie de fonds ne peut être déterminée plus précisément car elle dépend de chaque cas. Le montant correspond à la meilleure estimation possible, mais il dépend en partie de décisions de justice et est donc susceptible de connaître des changements.
c) Procès (sans procès de droit du personnel)	En cas de risque de procès, des provisions sont constituées pour les honoraires d'avocat (y compris le montant du dommage et les dépens éventuels) lorsque la probabilité que l'issue du procès soit défavorable au canton est supérieure à 50 pour cent. Afin d'éviter tout impact négatif sur le déroulement du procès, il faut s'abstenir de publier des données détaillées.
d) Dommages non assurés	Pour les événements dommageables qui surviennent avant la date du bilan, des provisions sont constituées pour les dommages non assurés ou pour la partie du dommage excédant le montant assuré. La sortie de fonds peut dans certains cas s'étaler sur des années voire des décennies, par exemple lorsque les montants versés dépendent de la durée de vie effective des personnes ayant subi le dommage.
e) Cautions et garanties	Des provisions sont constituées pour les cautions et garanties lorsque la probabilité d'occurrence d'une sortie de fonds est supérieure à 50 pour cent. Si aucune obligation de paiement ne se dessine, les cautionnements et les garanties doivent être publiés en annexe en tant qu'engagements conditionnels lorsque la probabilité d'une sortie de fonds est supérieure à 20 pour cent. Les engagements conditionnels qui reposent sur une base légale ou contractuelle sont présentés dans l'annexe aux comptes annuels, même si la probabilité d'occurrence de la sortie de fonds est très faible.
f) Autres activités d'exploitation	Les provisions constituées pour des activités d'exploitation comprennent les provisions pour des prestations de garantie ou de réparation probables ainsi que pour des risques sur des engagements d'achat lorsque ceux-ci ne peuvent être remplis. Cette catégorie présente d'importantes variations en ce qui concerne la date de sortie des fonds et de fortes incertitudes quant au montant des fonds.
g) Engagements de prévoyance	Cette catégorie recouvre les provisions constituées par les cotisations de financement des employés (cotisations d'assainissement) et les contributions individuelles de transition pour la prévoyance vieillesse depuis 2015. La variation de valeur actuelle des provisions constituées pour les cotisations de financement des employés et les contributions de transition est vérifiée chaque année et adaptée via le compte de résultats. Les cotisations de financement des employés se répartissent uniformément sur une durée de 20 ans. Des incertitudes concernant le montant des fonds au moment de leur sortie résultent de l'évolution du degré de couverture de la Caisse de pension bernoise (CPB) et de la Caisse d'assurance du corps enseignant bernois (CACEB). L'utilisation des provisions constituées pour les contributions de transition est portée au crédit de l'avoir d'épargne de la personne assurée par tranches annuelles, sur une durée maximale de 10 ans.
h) Charges financières	Risques sur des opérations en rapport avec le patrimoine financier et le patrimoine administratif qui deviendront probablement des charges financières au cours d'une période comptable ultérieure.
i) Compte des investissements	Concernant les immobilisations corporelles, des provisions peuvent être constituées pour des réserves de garantie et des frais de démantèlement qui concerneront une période comptable future.
j) Autres provisions	– Du fait de l'obligation d'achever les routes nationales (RPT), des provisions pour les routes nationales en construction ont été constituées en 2007. Ces provisions sont aussi inscrites au bilan selon le MCH2 conforme aux IPSAS. Les provisions constituées pour les routes nationales en construction doivent chaque année être ajustées de manière à influencer sur le résultat en fonction des dernières estimations des dépenses futures. – Sachant qu'une part importante du remboursement des impôts anticipés est exigée plus tard que dans les trois ans, la Confédération a remanié la méthode de constitution de provisions sur le rendement des impôts anticipés. Par analogie avec la méthode de la Confédération, le canton de Berne relève, sans incidence sur le résultat, les provisions sur la part cantonale au rendement des impôts anticipés de la Confédération de CHF 200,3 millions dans les comptes de 2019 via le découvert du bilan et de CHF 18,2 millions via le compte de résultats.

Engagements envers les institutions de prévoyance selon Swiss GAAP RPC 16

	Excédent/ déficit de couverture	Provisions correspon- dantes (partie économique du canton de Berne)		Ecart p. rapp. année précé- dente influant sur le résultat de 2019	Cotisa- tions régulari- sées pour la période	Charges de prévoyance dans les charges de personnel	
en millions CHF	31.12.2019	31.12.2019	31.12.2018			31.12.2019	31.12.2018
Caisse de pension bernoise (CPB)	-837.3	-198.9	-220.2	-21.3	-91.8	-113.1	-118.7
Caisse d'assurance du corps enseignant bernois (CACEB)	-347.7	-481.2	-507.5	-26.3	-116.8	-143.1	-132.3
Autres institutions de prévoyance	-	0.0	0.0	0.0	0.1	0.1	-0.7
Total	-1 184.9	-680.0	-727.7	-47.7	-208.5	-256.2	-251.7

Caisse de pension bernoise (CPB)

La CPB assure conformément à la loi les personnes ayant des rapports de travail avec le canton de Berne, l'Université de Berne, la Haute école spécialisée bernoise ou la Haute école pédagogique germanophone de Berne, ainsi que les personnes salariées par les 135 (année précédente: 135) autres employeurs affiliés. L'article 14 de la loi du 18 mai 2014 sur les caisses de pension cantonales (LCPC; RSB 153.41) prévoit que les employeurs et les personnes assurées versent des cotisations pour l'exécution du plan de financement.

Outre l'obligation de payer les cotisations ordinaires, le canton garantit le versement des prestations de la CPB, en cas d'insolvabilité de celle-ci, jusqu'à ce que le degré de couverture atteigne 100 pour cent et que les réserves de fluctuation de valeurs soient disponibles. Après quoi la garantie de l'Etat disparaît (conformément à l'art. 13, al. 1 et 2 LCPC). Le 31 décembre 2019, les engagements actuariels de la CPB s'élevaient à CHF 15,5 milliards et le déficit de couverture à CHF 837,3 millions (année précédente: CHF 1212,8 mio). La part du canton employeur au déficit de couverture de CHF 837,3 millions est de CHF 397,3 millions (2018: CHF 575,4 mio). Le versement des cotisations de financement par les employeurs et par les employés garantit le comblement du déficit de couverture d'ici le 31 décembre 2034.

Depuis l'entrée en vigueur de la LCPC et du règlement de prévoyance de la CPB, le 1^{er} janvier 2015, les employés et les employeurs versent des cotisations pour l'exécution du plan de financement représentant au total 2,30 pour cent du salaire assuré. En 2019, le montant total des cotisations de financement s'est élevé à CHF 20,0 millions. CHF 8,3 millions ont été versés par les salariés et CHF 11,7 millions par les employeurs.

Caisse d'assurance du corps enseignant bernois (CACEB)

Sont assurés à la CACEB la majorité des membres du corps enseignant en poste dans les établissements de la scolarité obligatoire (écoles enfantines incluses) et les écoles cantonales du degré secondaire II (écoles moyennes/gymnases, écoles de culture générale et écoles professionnelles) ainsi que les bénéficiaires de rente. 43 institutions comptant des assurés actifs sont par ailleurs affiliées à la CACEB (état au 31.12.2019).

Outre l'obligation de payer les cotisations ordinaires, le canton garantit le versement des prestations de la CACEB, en cas d'insolvabilité de celle-ci, jusqu'à ce que le degré de couverture atteigne 100 pour cent et que les réserves de fluctuation de valeurs soient disponibles. Après quoi la garantie de l'Etat disparaît (conformément à l'art. 13, al. 1 et 2 LCPC). Il n'est pas payé d'intérêts sur le découvert. La garantie de l'Etat jusqu'au degré de couverture de 100 pour cent correspond actuellement à un montant de CHF 347,7 millions.

Depuis l'entrée en vigueur de la LCPC et du règlement de prévoyance standard de la CACEB le 1^{er} janvier 2015, les employés et les employeurs doivent verser des cotisations de financement représentant un total de 4,25 pour cent du salaire assuré. En 2019, le montant total des cotisations de financement s'est élevé à CHF 47,3 millions. CHF 18,9 millions ont été versés par les salariés et CHF 28,4 millions par les employeurs.

Engagements envers les institutions de prévoyance au 31 décembre 2019

en millions CHF	Compte 31.12.2018	Compte 31.12.2019
Créanciers pour contributions de transition CPB	-23.7	-21.1
Créanciers pour contributions de transition CACEB	-24.2	-20.9
Reconnaissance de dette pour couvrir les engagements envers les bénéficiaires de rente CPB (à court terme)	-6.4	-6.4
Reconnaissance de dette pour couvrir les engagements envers les bénéficiaires de rente CACEB (à court terme)	-11.4	-11.4
Provisions à court terme pour la prévoyance professionnelle CPB (cotisations de financement)	-11.9	-11.6
Provisions à court terme pour la prévoyance professionnelle CPB (contribution individuelle de transition)	-20.4	-17.9
Provisions à court terme pour la prévoyance professionnelle CACEB (cotisations de financement)	-26.8	-27.4
Provisions à court terme pour la prévoyance professionnelle CACEB (contribution individuelle de transition)	-21.1	-18.0
Provisions à court terme pour les engagements de prévoyance, autres	0.0	0.0
Reconnaissance de dette pour couvrir les engagements envers les bénéficiaires de rentes CPB	-223.6	-217.2
Reconnaissance de dette pour couvrir les engagements envers les bénéficiaires de rentes CACEB	-398.3	-387.0
Provisions à long terme pour prévoyance professionnelle CPB (cotisations de financement)	-208.3	-187.3
Provisions à long terme pour prévoyance professionnelle CPB (contribution individuelle de transition)	-73.1	-53.3
Provisions à long terme pour prévoyance professionnelle CACEB (cotisations de financement)	-480.7	-453.8
Provisions à long terme pour prévoyance professionnelle CACEB (contribution individuelle de transition)	-71.6	-51.7
Provisions à long terme pour les engagements de prévoyance, autres	0.0	0.0

52 Engagements financiers à long terme

en millions CHF	Compte 31.12.2018	Compte 31.12.2019	Ecart p. rapp. compte 2018	
			CHF	%
Engagements financiers à long terme (GC 206)	-6 416.8	-5 646.3	770.6	12.0%
Hypothèques	0.0	0.0	0.0	0.0%
Bons de caisse	0.0	0.0	0.0	0.0%
Emprunts	-3 585.0	-3 560.0	25.0	0.7%
Prêts/reconnaissances de dettes	-668.3	-566.5	101.8	15.2%
Contrats de location	-191.3	-199.9	-8.6	-4.5%
Subventions d'investissements inscrites au passif	-990.4	-231.6	758.8	76.6%
Autres engagements financiers à long terme	-981.9	-1 088.2	-106.3	-10.8%

Ecarts par rapport à l'année précédente

Les engagements financiers à long terme (GC 206) diminuent de CHF 770,6 millions. Vu l'emprunt obligataire de CHF 200,0 millions nouvellement souscrit durant l'exercice sous rapport et le remboursement d'un emprunt obligataire de CHF 225,0 millions intervenant l'année suivante, les « Emprunts » diminuent de CHF 25,0 millions. Les « Prêts/reconnaissances de dettes » diminuent de CHF 101,8 millions, d'une part du fait des remboursements des prêts à long terme intervenant l'année suivante de PostFinance SA à hauteur de CHF 50,0 millions, de compenswiss (Fonds de compensation AVS/AI/APG) à hauteur de CHF 50,0 millions, et des cliniques psychiatriques à hauteur de CHF 8,6 millions, et d'autre part du fait d'un accroissement de CHF 6,8 millions résultant de la différence entre les prêts financés par des tiers nouvellement octroyés par le beco et les amortissements en baisse. L'augmentation des « Contrats de location » à hauteur de CHF 8,6 millions s'explique par la saisie des contrats de superficie par l'Office des domaines et bâtiments et par le virement des parts à court terme des dettes locatives à long terme du fait des échéances. La diminution de CHF 758,8 millions enregistrée au poste des « Subventions d'investissement inscrites au passif » est principalement due à la mise en œuvre de l'instruction à caractère obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2019, en vertu de laquelle les contributions reçues

pour des immobilisations corporelles propres sont inscrites au bilan en valeur nette, contrairement aux subventions d'investissement. Cela signifie que les contributions reçues pour des immobilisations corporelles propres diminuent du même montant le coût d'acquisition de l'objet de l'immobilisation activée. L'augmentation de CHF 106,3 millions des « Autres engagements financiers à long terme » résulte d'une part de l'affectation correcte des CHF 132,3 millions de subventions d'investissement promises par l'Office des hôpitaux et l'Office des personnes âgées et des personnes handicapées, et d'autre part des changements relevant des subventions d'investissement nouvellement garanties et des virements des parts à long terme du fait des échéances représentant quelque CHF 8,2 millions. En revanche, d'une part les promesses de reconnaissance de dette pour couvrir les engagements envers les bénéficiaires de rentes de la CPB diminuent de CHF 6,4 millions et de la CACEB de CHF 11,4 millions.

Précision

La vue d'ensemble ci-après indique les échéances au 31 décembre 2019 et les taux d'intérêt effectifs des engagements financiers à long terme ainsi que des informations sur le risque d'évolution des intérêts.

Vue d'ensemble et échéances au 31. 12. 2018 en millions CHF	Echéance > 1 an et ≤ 5 ans	Taux d'intérêt moyen > 1 an et ≤ 5 ans	Echéance > 5 ans	Taux d'intérêt moyen > 5 ans	Valeur comp- table totale
Engagements financiers à long terme	-1 730.1	1.9%	-4 686.7	0.9%	-6 416.8
Hypothèques	0.0	0.0%	0.0	0.0%	0.0
Bons de caisse	0.0	0.0%	0.0	0.0%	0.0
Emprunts	-1 210.0	2.2%	-2 375.0	1.2%	-3 585.0
Prêts/reconnaissances de dettes	-172.7	2.0%	-495.6	0.0%	-668.3
Contrats de location	-27.3	4.2%	-164.0	4.1%	-191.3
Subventions d'investissements inscrites au passif	-4.1	0.0%	-986.3	0.0%	-990.4
Autres engagements financiers à long terme	-316.0	0.5%	-665.9	1.4%	-981.9
Vue d'ensemble et échéances au 31. 12. 2019 en millions CHF	Echéance > 1 an et ≤ 5 ans	Taux d'intérêt moyen > 1 an et ≤ 5 ans	Echéance > 5 ans	Taux d'intérêt moyen > 5 ans	Valeur comp- table totale
Engagements financiers à long terme	-2 018.9	1.5%	-3 627.3	1.1%	-5 646.3
Hypothèques	0.0	0.0%	0.0	0.0%	0.0
Bons de caisse	0.0	0.0%	0.0	0.0%	0.0
Emprunts	-1 435.0	1.8%	-2 125.0	1.1%	-3 560.0
Prêts/reconnaissances de dettes	-81.9	1.4%	-484.6	0.0%	-566.5
Contrats de location	-29.4	4.5%	-170.6	4.5%	-199.9
Subventions d'investissements inscrites au passif	-56.5	0.0%	-175.1	0.0%	-231.6
Autres engagements financiers à long terme	-416.2	0.3%	-672.0	1.2%	-1 088.2

Explications⁵⁾ sur l'exposition du canton de Berne

Les engagements financiers à long terme ont généré en 2019 un taux d'intérêt moyen de 1,4 pour cent (année précédente: 1,3 %). Compte tenu des engagements financiers ne produisant pas d'intérêts (les subventions d'investissement qui sont inscrites au passif et celles qui sont promises), le taux d'intérêt moyen se situe à 1,6 pour cent (année précédente 1,7 %). Une hausse de 1 pour cent des intérêts entraînerait quelque

CHF 49 millions d'intérêts supplémentaires par an, et une hausse de 3 pour cent, CHF 148 millions d'intérêts en plus (base: engagements financiers porteurs d'intérêts).

⁵⁾ L'exposition désigne le fait d'être en situation de subir un risque déterminé.

53 Contrats de location

en millions CHF	Compte 31. 12. 2018	Compte 31. 12. 2019	Ecart p. rapp. compte 2018 CHF	%
Contrats de location	-191.3	-199.9	-8.6	-4.5 %
Dettes locatives à moyen et long termes	-64.4	-77.2	-12.8	-19.9 %
Engagements pour des projets de partenariat public-privé (à long terme)	-126.9	-122.7	4.2	3.3 %

en millions CHF	Futurs paiements		dont intérêts		Dettes locatives (valeur actuelle)	
	31. 12. 2019	31. 12. 2018	31. 12. 2019	31. 12. 2018	31. 12. 2019	31. 12. 2018
Total location-financement	-169.9	-137.8	-90.4	-71.4	-79.5	-66.4
Echéance ≤ 1 an	-3.6	-2.6	-1.3	-0.6	-2.3	-2.0
Total location-financement (moyen et long termes)	-166.3	-135.2	-89.1	-70.8	-77.2	-64.4
Echéance > 1 an et ≤ 5 ans	-17.0	-12.8	-7.3	-3.9	-9.7	-8.8
Echéance > 5 ans	-149.4	-122.4	-81.9	-66.8	-67.5	-55.5
Total engagements pour des projets de PPP	-209.2	-221.3	-82.3	-90.5	-126.9	-130.9
Echéance ≤ 1 an	-12.1	-12.1	-7.9	-8.2	-4.2	-3.9
Total engagements pour des projets de PPP (long terme)	-197.1	-209.2	-74.4	-82.3	-122.7	-126.9
Echéance > 1 an et ≤ 5 ans	-48.4	-48.4	-28.7	-29.9	-19.7	-18.5
Echéance > 5 ans	-148.8	-160.9	-45.7	-52.4	-103.1	-108.4

Précision sur les dettes locatives

Le tableau montre la structure des échéances des dettes locatives relatives aux contrats de location-financement à partir d'une somme contractuelle de CHF 100 000, au jour de référence et jusqu'au terme des transactions correspondantes. Les dettes locatives (hors PPP) s'élèvent à CHF 77,2 millions au 31 décembre 2019 (contre CHF 64,4 mio l'année précédente). L'augmentation durant l'exercice sous rapport est due à la première saisie de droits de superficie dans les régions de Berne, Thoun, Bienne, Koppigen et Interlaken à hauteur de CHF 15,3 millions. Les autres locations-financement existantes contiennent en particulier les droits de superficie pour le campus de Bienne et le centre de police à Köniz pour un total de CHF 49,8 millions et des aménagements locatifs à la Ostermundigenstrasse pour CHF 10,3 millions.

Indication sur la location simple

Voir chapitre 2.6.6 pour des informations complémentaires sur les dettes locatives concernant la location simple.

Précision sur les projets de PPP

En novembre 2009, le canton de Berne a signé le premier contrat de partenariat public-privé (PPP) en Suisse selon des normes reconnues sur le plan international. Ce projet PPP pilote, sur l'aire de l'ancien arsenal à Berthoud, compte quatre bâtiments administratifs, un entrepôt et une prison régionale pouvant accueillir 110 détenus. Ce nouveau centre administratif regroupera 19 services cantonaux des sites de Berthoud, Langnau, Aarwangen et Fraubrunnen, soit 450 postes de travail.

Les partenariats public-privé ont pour but, par une coopération axée sur le long terme entre des pouvoirs publics et l'économie privée, de réaliser des projets d'infrastructure publics complexes de manière plus efficace qu'auparavant. Un aspect particulier en est l'approche par cycle de vie, approche globale permettant d'optimiser la planification, la construction, l'exploitation, le financement et le cas échéant la réalisation, par exemple d'un bien immobilier. La réussite de tels projets dépend de l'esprit de partenariat qui repose sur une répartition équitable des risques. Chaque partenaire assume ainsi les risques qu'il peut le mieux maîtriser.

Dans le projet PPP Neumatt, le canton de Berne est le « partenaire public » et donneur d'ordre et la société Zeughaus PPP AG le « partenaire privé » et prestataire. La totalité des prestations de planification, de construction, de financement et d'exploitation a été transférée pour une durée minimale fixe de 25 ans à la société Zeughaus PPP AG. Cette dernière fournit l'ensemble des prestations et assume la responsabilité à long terme de l'entretien et de l'exploitation des bâtiments et des installations envers le canton. Elle obtient en contrepartie une rémunération annuelle qui paie les frais d'investissement, de financement, d'entretien et d'exploitation, mais aussi la rémunération des prestations sur 25 ans.

Le canton de Berne est et reste le propriétaire du terrain et des bâtiments. La durée du contrat est fixée à 25 ans. Le canton peut unilatéralement la prolonger de 5 ans. Les prestations contractuelles et les droits et obligations des parties qui y sont attachés sont réunis dans les différentes dispositions contractuelles.

54 Engagements envers les financements spéciaux et Fonds des capitaux de tiers

en millions CHF	Etat final 31.12.2017	Apports	Prélèvements	Etat final 31.12.2018	Ecart par rapp. compte 2017
Engagements envers les financements spéciaux et les Fonds des capitaux de tiers (GC 209)	-201.3	-80.9	76.6	-205.6	-4.3
Engagements envers les financements spéciaux des capitaux de tiers	-25.9	-4.2	2.0	-28.1	-2.2
– Fonds des contributions de remplacement	-25.9	-4.2	2.0	-28.1	-2.2
Engagements envers les Fonds des capitaux de tiers	-158.9	-75.9	73.7	-161.1	-2.2
– Fonds de loterie	-95.7	-55.1	46.9	-103.9	-8.2
– Fonds du sport	-44.9	-6.7	13.5	-38.2	6.8
– Fonds d'encouragement des activités culturelles	-18.3	-14.1	13.3	-19.1	-0.8
Engagements envers les legs et fondations sans personnalité juridique propre des capitaux de tiers	-16.4	-0.8	0.8	-16.4	0.0
– 4400 100 Administration centrale SAP ; Fonds pour secours extraordinaires	-1.0	0.0	0.0	-1.0	0.0
– 4890 200 Direction de l'instruction publique ; Fonds M ^e Arthur Schneider	-2.3	0.0	0.0	-2.3	0.0
– 4890 200 Direction de l'instruction publique ; Fonds Mueshafen	-2.2	0.0	0.0	-2.2	0.0
– Autres engagements affectés envers les legs et fondations sans personnalité juridique propre des capitaux de tiers	-10.9	-0.8	0.8	-11.0	-0.1

en millions CHF	Etat final 31. 12. 2018	Apports	Prélève- ments	Etat final 31. 12. 2019	Ecart par rapp. compte 2018
Engagements envers les financements spéciaux et Fonds des capitaux de tiers (GC 209)	-205.6	-78.4	76.6	-207.4	-1.8
Engagements envers les financements spéciaux des capitaux de tiers	-28.1	-3.9	1.2	-30.8	-2.7
– Fonds des contributions de remplacement	-28.1	-3.9	1.2	-30.8	-2.7
Engagements envers les Fonds des capitaux de tiers	-161.1	-73.6	74.6	-160.1	1.0
– Fonds de loterie ¹⁾	-103.9	-53.7	46.7	-110.8	-7.0
– Fonds du sport ¹⁾	-38.2	-5.6	11.4	-32.4	5.8
– Fonds d'encouragement des activités culturelles ¹⁾	-19.1	-14.3	16.5	-16.9	2.2
Engagements envers les legs et fondations sans personnalité juridique propre des capitaux de tiers	-16.4	-0.9	0.8	-16.5	-0.2
– 4890 200 Direction de l'instruction publique ; Fonds M ^e Arthur Schneider	-2.3	-0.0	0.0	-2.3	0.0
– 4890 200 Direction de l'instruction publique ; Fonds Mueshafen	-2.2	-0.0	0.0	-2.2	-0.0
– Autres engagements affectés envers les legs et fondations sans personnalité juridique propre des capitaux de tiers	-11.9	-0.9	0.7	-12.1	-0.2

¹⁾ Le «Fonds de loterie» et le «Fonds du sport» sont exclusivement alimentés par «Swisslos» et le «Fonds d'encouragement des activités culturelles» l'est en majeure partie. En 2019, CHF 53,7 millions ont été prélevés de Swisslos et attribués au Fonds de loterie. Conformément à l'ACE 652/2019, CHF 5,4 millions de ce montant ont été transférés au Fonds du sport et CHF 10,7 millions au Fonds d'encouragement des activités culturelles. Le Fonds d'encouragement des activités culturelles a par ailleurs bénéficié de fonds publics à hauteur de CHF 3,6 millions. Ont été débités des Fonds, outre les montants attribués aux bénéficiaires, des frais administratifs respectivement de CHF 0,5 million (Fonds de loterie), de CHF 0,4 million (Fonds du sport) et de CHF 0,9 million (Fonds d'encouragement des activités culturelles).

Ecart par rapport à l'année précédente

Les engagements envers les financements spéciaux des capitaux de tiers (GC 209) augmentent de CHF 1,8 million. Faible écart n'appelant aucun commentaire.

55 Engagements (-) et avances (+) envers des financements spéciaux du capital propre

en millions CHF	Etat final 31. 12. 2017	Résultat annuel	Etat final 31. 12. 2018
Engagements (-) et avances (+) envers des financements spéciaux du capital propre (GC 290)	30.0	28.9	58.9
– Caisse des épizooties	-10.3	-0.6	-10.9
– Fonds de lutte contre la toxicomanie	-3.9	-0.8	-4.7
– Fonds pour les cas spéciaux FIN	-8.0	1.2	-6.9
– Compensation de la plus-value	0.0	-0.0	-0.0
– Fonds pour la gestion des déchets	55.1	29.2	84.3
– Fonds de protection des rives des lacs et des rivières	-2.8	-0.0	-2.9

en millions CHF	Etat final 31. 12. 2018	Résultat annuel	Etat final 31. 12. 2019
Engagements (-) et avances (+) envers des financements spéciaux du capital propre (GC 290)	58.9	-5.1	53.8
– Caisse des épizooties	-10.9	-0.3	-11.3
– Fonds de lutte contre la toxicomanie	-4.7	0.2	-4.5
– Fonds pour les cas spéciaux FIN	-6.9	0.9	-6.0
– Compensation de la plus-value	-0.0	-0.3	-0.3
– Fonds pour la gestion des déchets	84.3	-4.3	80.0
– Fonds de protection des rives des lacs et des rivières	-2.9	-1.2	-4.1

Ecart par rapport à l'année précédente

Les engagements envers des financements spéciaux du capital propre (GC 290) diminuent de CHF 5,1 millions. Faible écart n'appelant aucun commentaire. Le compte général enregistre

au 31 décembre 2019 une avance de CHF 80,0 millions envers le Fonds pour la gestion des déchets.

56 Engagements (-) et avances (+) envers des Fonds du capital propre

en millions CHF	Etat final 31.12.2017	Résultat annuel	Etat final 31.12.2018
Engagements (-) et avances (+) envers des Fonds du capital propre (GC 291)	-98.2	10.8	-87.4
– Fonds cantonal d'aide aux investissements	-25.0	0.0	-25.0
– Fonds du tourisme	-2.6	0.0	-2.6
– Fonds de régénération des eaux	-12.1	-2.2	-14.3
– Fonds pour les dommages causés par la faune sauvage	-0.4	0.1	-0.3
– Fonds pour l'assainissement	-54.0	-4.6	-58.7
– Fonds pour l'alimentation en eau	-4.1	17.6	13.5

en millions CHF	Etat final 31.12.2018	Résultat annuel	Etat final 31.12.2019
Engagements (-) et avances (+) envers des Fonds du capital propre (GC 291)	-87.4	17.7	-69.6
– Fonds cantonal d'aide aux investissements	-25.0	0.0	-25.0
– Fonds du tourisme	-2.6	0.9	-1.7
– Fonds de régénération des eaux	-14.3	-1.1	-15.4
– Fonds pour les dommages causés par la faune sauvage	-0.3	-0.0	-0.3
– Fonds pour l'assainissement	-58.7	7.5	-51.1
– Fonds pour l'alimentation en eau	13.5	10.4	23.9

Ecarts par rapport à l'année précédente

Les engagements envers des Fonds du capital propre (GC 291) diminuent de CHF 17,7 millions. Des régularisations et des amortissements plus élevés se traduisent au « Fonds pour l'alimentation en eau » par un prélèvement de CHF 7,5 millions, et au « Fonds pour l'alimentation en eau », les amortissements sup-

plémentaires des subventions d'investissement sont en particulier responsables d'un prélèvement de CHF 10,4 millions. Le compte général enregistre au 31 décembre 2019 une avance de CHF 23,9 millions envers le Fonds pour l'alimentation en eau.

57 Préfinancements

en millions CHF	Etat final 31.12.2017	Apports	Prélèvements	Etat final 31.12.2018	Ecart p. rapp. compte 2017 CHF	%
Préfinancements (GC 293)	-502.5	0.0	19.0	-483.4	19.0	3.8 %
– Fonds d'investissements hospitaliers	-220.0	0.0	19.0	-200.9	19.0	8.7 %
– Fonds de couverture des pics d'investissement	-282.5	0.0	0.0	-282.5	0.0	0.0 %

en millions CHF	Etat final 31.12.2018	Apports	Prélèvements	Etat final 31.12.2019	Ecart p. rapp. compte 2018 CHF	%
Préfinancements (GC 293)	-483.4	0.0	7.3	-476.1	7.3	1.5 %
– Fonds d'investissements hospitaliers	-200.9	0.0	7.3	-193.7	7.3	3.6 %
– Fonds de couverture des pics d'investissement	-282.5	0.0	0.0	-282.5	0.0	0.0 %

Ecarts par rapport à l'année précédente

La baisse de CHF 7,3 millions des préfinancements du capital propre (GC 293) est totalement imputable au versement de subventions d'investissement du Fonds d'investissements hospitaliers.

58 Réserve de politique financière

en millions CHF	Etat final 31. 12. 2017	Apports	Prélève- ments	Etat final 31. 12. 2018	Ecart p. rapp. compte 2017 CHF	%
Réserve de politique financière (GC 294)	-223.8	-26.2	0.0	-250.0	-26.2	-11.7 %
- Fonds des distributions du bénéfice de la BNS (LFBNS)	-223.8	-26.2	0.0	-250.0	-26.2	-11.7 %

en millions CHF	Etat final 31. 12. 2018	Apports	Prélève- ment	Etat final 31. 12. 2019	Ecart p. rapp. compte 2018 CHF	%
Réserve de politique financière (GC 294)	-250.0	0.0	0.0	-250.0	0.0	0.0 %
- Fonds des distributions du bénéfice de la BNS (LFBNS)	-250.0	0.0	0.0	-250.0	0.0	0.0 %

Ecarts par rapport à l'année précédente

La réserve de politique financière (GC 294) reste inchangée du fait du plafonnement de la fortune du Fonds à CHF 250 millions, conformément à la loi sur le Fonds des distributions du bénéfice de la BNS (LFBNS; RSB 621.3).

Indication sur les financements spéciaux et sur les Fonds des capitaux de tiers et du capital propre

Les informations détaillées sur les financements spéciaux et sur les Fonds des capitaux de tiers et du capital propre se trouvent dans les chapitres correspondants des Directions, dans le volume 3, Groupes de produits (y compris comptes spéciaux et financements spéciaux) du présent rapport de gestion.

59 Réserve de réévaluation (introduction MCH2)

en millions CHF	Compte 31. 12. 2018	Compte 31. 12. 2019	Ecart p. rapp. compte 2018 CHF	%
Réserve de réévaluation (introduction MCH2) (GC 295)	-532.4	-495.7	36.8	6.9 %
Réserve de réévaluation	-532.4	-495.7	36.8	6.9 %

Ecarts par rapport à l'année précédente

Dans le cadre de l'introduction du MCH2 conforme aux IPSAS, une réserve de réévaluation (GC 295) de CHF 614,3 millions a été constituée. Elle est dissoute dans les 15 ans en tranches annuelles d'un quinzième chacune, conformément aux dispositions transitoires de la modification du 28 novembre 2013 de la loi sur le pilotage des finances et des prestations (LFP). La dissolution annuelle influant sur le résultat (revenus) s'élève à CHF 41,0 millions et doit compenser une partie des amortissements résultant de la réévaluation des immobilisations financées

par des financements spéciaux. La réorganisation d'un prêt à hauteur de CHF 4,2 millions du patrimoine financier au patrimoine administratif a nécessité une correction ultérieure sur le retraitement au 1^{er} janvier 2017 via la réserve de réévaluation et la réserve liée au retraitement (voir aussi chiffres 40 et 60). La réserve liée au retraitement diminue de ce fait de CHF 36,8 millions au total pour se situer à CHF 495,7 millions à la date du 31 décembre 2019.

60 Réserve liée au retraitement du patrimoine financier

en millions CHF	Compte 31. 12. 2018	Compte 31. 12. 2019	Ecart p. rapp. compte 2018 CHF	%
Réserve liée au retraitement du patrimoine financier (GC 296)	-93.1	-92.4	0.7	0.8 %
Réserve liée au retraitement du patrimoine financier	-93.1	-92.4	0.7	0.8 %
Réserve de valeur marchande sur instruments financiers	0.0	0.0	0.0	0.0 %

Ecarts par rapport à l'année précédente

La réserve liée au retraitement du patrimoine financier (GC 296) diminue de CHF 0,7 million par rapport à l'année précédente pour s'établir à CHF 92,4 millions. L'augmentation de CHF 3,5 millions est due aux adaptations à la valeur vénale pour

des placements financiers et des immobilisations corporelles du patrimoine financier (voir aussi chiffres 40 et 41) effectuées pendant l'exercice sous rapport, sans incidence sur le résultat. La diminution de CHF 4,2 millions résulte de la réorganisation

d'un prêt du patrimoine financier au patrimoine administratif du fait de la correction effectuée après coup dans le cadre du retraitement au 1^{er} janvier 2017 via la réserve de réévaluation et la réserve liée au retraitement (voir aussi chiffres 40 et 59).

Indication sur le respect du frein à l'endettement compte tenu de la constitution et de la dissolution de réserve liée au retraitement

Des informations complémentaires sur le respect du frein à l'endettement appliqué au compte de résultats et au compte des investissements se trouvent au chapitre 1.3.4 « Frein à l'endettement ».

61 Autres capitaux propres

en millions CHF	Compte	Compte	Ecart p. rapp. compte 2018	
	31. 12. 2018	31. 12. 2019	CHF	%
Autres capitaux propres (GC 298)	0.3	0.0	-0.3	-99.8%
Autres capitaux propres	0.3	0.0	-0.3	-99.8%

Ecarts par rapport à l'année précédente

Les autres capitaux propres (GC 298) augmentent de CHF 0,3 million. Faible écart n'appelant aucun commentaire.

62 Excédent/découvert du bilan

en millions CHF	Compte	Compte	Ecart p. rapp. compte 2018	
	31. 12. 2018	31. 12. 2019	CHF	%
Excédent ou découvert du bilan (GC 299)	401.6	256.3	-145.3	-36.2%
Résultat annuel	-260.9	-264.9	-4.0	-1.5%
Résultats cumulés des années précédentes	662.6	521.3	-141.3	-21.3%

Ecarts par rapport à l'année précédente

Le découvert du bilan (GC 206) diminue de CHF 145,3 millions à CHF 256,3 millions. Le « Résultat annuel » change du fait du rattachement de l'excédent de revenus du compte de résultats 2018 aux résultats cumulés des exercices précédents à hauteur de CHF 260,9 millions ; il indique le résultat du compte de résultats 2019 au 31 décembre 2019. La diminution de CHF 141,3 millions enregistrée au poste « Résultats cumulés des années précédentes » reflète d'une part le rattachement de l'excédent de revenus du compte de résultats 2018 à hauteur de CHF 260,9

millions, la réévaluation unique des terrains à l'Office des ponts et chaussées à hauteur de CHF 80,6 millions et d'autre part la constitution de provisions, sans incidence sur le résultat, sur la part cantonale du rendement des impôts anticipés de la Confédération à hauteur de CHF 200,3 millions. Le découvert du bilan doit toujours être résorbé à moyen terme, conformément à l'article 3 de la loi du 26 mars 2003 sur le pilotage des finances et des prestations (LFP ; RSB 620.0).

2.6.3 Opérations de couverture

En 2019, aucun instrument dérivé n'a été utilisé pour couvrir les risques sur les intérêts, les risques de change et les risques de variation des cours.

2.6.4 Créances conditionnelles

Les créances conditionnelles sont des postes qui ne remplissent pas les critères d'une inscription au bilan mais qui sont importants pour apprécier l'état de la fortune, des finances et des revenus. Une créance conditionnelle se définit comme un élé-

ment de patrimoine potentiel résultant d'un événement passé mais dont l'existence doit être confirmée par un ou plusieurs événements à venir. La survenance de ces événements ne peut pas totalement être influencée.

Intitulé	Description	31. 12. 2018 en CHF	31. 12. 2019 en CHF	Ecart en CHF
Autres créances conditionnelles	Prêts financés par le SECO (ECO) Article 8 de la loi fédérale sur la politique régionale du 6 octobre 2006 (RS 901.0). La Confédération doit assumer pour moitié toute perte liée aux prêts qu'elle finance.	18 637 025	22 029 775	3 392 750
Autres créances conditionnelles	Fonds d'investissements hospitaliers (SAP) Les subventions d'investissement financées par le Fonds d'investissements hospitaliers ont été réévaluées dans le cadre du retraitement du MCH2 et portées à l'actif en fonction de la durée de l'obligation de rembourser sous condition. Conformément à la décision de la Commission des finances du Grand Conseil, les investissements financés par des financements spéciaux, des Fonds ou des préfinancements, doivent être immédiatement amortis à 100 pour cent dans la comptabilité financière à partir de 2018 (comme avant le passage au MCH2). C'est pourquoi il existe une créance conditionnelle pour les subventions d'investissement amorties à partir de 2018.	15 527 767	18 215 456	2 687 689
Autres créances conditionnelles	Créances conditionnelles des impôts sur les mutations ayant fait l'objet d'un sursis (JCE) Conformément aux articles 11a et 17a de la loi révisée concernant les impôts sur les mutations (LIMu; RSB 215.326.2). Les personnes ayant acquis un immeuble peuvent déposer lors de la réquisition d'inscription au registre foncier une demande d'exonération fiscale intervenant a posteriori pour les 800 000 premiers francs de la contre-prestation convenue pour l'acquisition de l'immeuble, si elles veulent faire de cet immeuble leur domicile principal. L'immeuble doit constituer le domicile principal pendant deux ans sans interruption; il convient de noter en outre que ces personnes disposent, à compter de l'acquisition, d'un délai d'un an pour élire leur domicile principal dans le bâtiment prévu si celui-ci existe déjà ou de deux ans si le bâtiment est à construire. Durant cette période, le paiement de l'impôt sur la mutation fait l'objet d'un sursis et l'impôt est garanti par une hypothèque légale.	119 691 557	116 644 401	-3 047 156
Autres créances conditionnelles	Créances conditionnelles auprès des transports publics (TTE) Article 5 de la loi du 16 septembre 1993 sur les transports publics (RSB 762.4). Les subventions d'investissement en faveur des transports publics, remboursables sous condition, sont amorties sur 20 ans dans la comptabilité du canton. Dans les bilans des entreprises de transport, les prêts figurent en tant qu'engagements vis-à-vis du canton. En cas de changement d'affectation ou d'aliénation des objets subventionnés, le canton peut demander le remboursement des prêts consentis.	389 755 557	410 549 387	20 793 830

Intitulé	Description	31. 12. 2018 en CHF	31. 12. 2019 en CHF	Ecart en CHF
Autres créances conditionnelles	Sursis au paiement d'une partie du prix de vente (TTE) Lors de la vente de presbytères, le canton de Berne accorde à l'acquéreur un sursis au versement d'une partie du prix de vente s'il y a obligation de résidence du pasteur. En cas de suppression de l'obligation de résidence ou de réaffectation de l'habitation du pasteur dans un délai de 25 ans, la somme restante du prix de vente ayant fait l'objet du sursis doit être payée par l'acquéreur.	13 649 144	13 667 936	18 792
Autres créances conditionnelles	Fourniture de sûretés pour la remise à l'état naturel de sites d'extraction de matériaux et de décharges (TTE) Conformément à l'article 33 de l'ordonnance du 6 mai 1985 sur les constructions (OC ; RSB 721.1), le requérant doit fournir des sûretés pour l'exécution de l'obligation de rétablir un état naturel avant le début des opérations d'extraction de matériaux, et conformément à l'article 40 de l'ordonnance du 4 décembre 2005 sur la limitation et l'élimination des déchets (OLED ; RS 814.600), doit garantir la couverture des frais résultant de la fermeture et des interventions ultérieures dans le cadre de l'autorisation d'exploiter une décharge. Ces sûretés sont déposées à l'Office des eaux et des déchets sous la forme d'un cautionnement solidaire au sens des articles 496 ss du Code des obligations (CO ; RS 220) d'une banque suisse reconnue ou d'une compagnie d'assurance ou de cédulés hypothécaires, et ne sont restituées qu'après le rétablissement complet et irréprochable de l'état du terrain. L'Office des eaux et des déchets est actuellement en possession de 90 sûretés déposées sous cette forme.	0	18 770 000	18 770 000
Procédures juridiques en cours	Créances conditionnelles de procédures juridiques en cours (TTE)	0	1 262 174	1 262 174
Autres créances conditionnelles	Futures recettes liées au recouvrement de l'assistance judiciaire gratuite et la défense d'office (JUS) Article 123 du Code de procédure civile du 19 décembre 2008 (CPC ; RS 272), article 135, chiffre 4, lettre a et article 135, chiffre 5 du Code de procédure pénale suisse du 5 octobre 2007 (CPP ; RS 312.0). En cas d'octroi de l'assistance judiciaire ou de la défense d'office, il y a obligation de rembourser en faveur du canton dès que la situation économique du débiteur le permet.	13 054 000	166 933 015	153 843 000
Total des créances conditionnelles		570 315 051	768 072 144	197 721 078

2.6.5 Engagements conditionnels/tableau des garanties

Les engagements conditionnels sont des postes qui ne remplissent pas les critères d'une inscription au bilan mais qui sont importants pour apprécier l'état de la fortune, des finances et des revenus.

Un engagement conditionnel est soit une obligation potentielle résultant d'un événement passé dont l'existence doit encore être confirmée par un ou plusieurs événements à venir, la survenance de ces derniers n'étant pas totalement influençable (p.ex. cautionnements), soit une obligation présente résultant d'un événement passé qui n'a pas pu être inscrite au bilan en raison de sa faible probabilité d'occurrence ou de l'impossibilité de la mesurer de manière fiable.

Les engagements conditionnels qui reposent sur une base légale ou contractuelle sont présentés dans l'annexe aux comptes annuels, même si la probabilité d'occurrence de la sortie de fonds est très faible. Les autres engagements conditionnels ne sont publiés en annexe que si la probabilité d'occurrence d'une sortie de fonds est supérieure à 20 pour cent.

Intitulé	Description	31. 12. 2018 en CHF	31. 12. 2019 en CHF	Ecart en CHF
Cautionnements	Politique régionale (ECO) Article 8 de la loi fédérale du 6 octobre 2006 sur la politique régionale (RS 901.0) Les pertes éventuelles sur les prêts sont supportées pour moitié par le canton qui les a alloués.	21 271 498	17 407 643	-3 863 855
Cautionnements	Cautionnements destinés à garantir les crédits des centres hospitaliers régionaux (SAP) Conformément à l'AGC 3356/2006 et à l'ACE 1973/2006, les sociétés anonymes des CHR peuvent se voir accorder des cautionnements à hauteur de CHF 107 millions au maximum pour garantir des crédits obtenus auprès de tiers. A ce jour, les établissements suivants bénéficient d'un cautionnement: a) Regionalspital Emmental AG, Berthoud b) SRO Spital Region Oberrargau AG, Langenthal c) Spitalzentrum Biel AG, Bienne d) Spitaler Frutigen-Meiringen-Interlaken (FMI) AG	56 400 000	56 400 000	0
Autres engagements conditionnels	Assainissement de la Fondation pour les prairies irriguées, ACE 1049/2015 (JCE) Les dernières prairies irriguées qui ont été préservées en Suisse se trouvent en Haute Argovie. La Confédération les a mises sous protection en les classant paysages d'importance nationale. Il revient au canton de protéger les prairies irriguées, ce dont il se charge par l'intermédiaire de la Fondation pour les prairies irriguées. Lors de sa séance du 2 septembre 2015, le Conseil-exécutif a arrêté la proposition suivante à l'intention du Grand Conseil: autoriser, sous la forme d'un engagement conditionnel, un apport unique de CHF 3,75 millions au maximum par le canton de Berne (fondateur) au capital de la fondation, à la demande de celle-ci dans 15 ans au plus tôt.	3 750 000	3 750 000	0
Procédures juridiques en cours	Procédures de recours et d'opposition pendantes concernant l'impôt sur les mutations (JCE) Les sommes dues au titre de l'impôt sur les mutations ont été versées sous condition. Les oppositions ont été déposées auprès des bureaux du registre foncier et des procédures de recours sont ouvertes devant l'Office juridique de la JCE. Elles peuvent faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif et finalement devant le Tribunal fédéral (cf. art. 27 LIMu).	2 785 000	1 555 000	-1 230 000
Procédures juridiques en cours	Recours et procédures pendantes concernant l'indemnisation des dépenses encourues par les communes (OCInd) (JCE) Une nouvelle appréciation a révélé que les provisions constituées pour la procédure de recours de la commune de Köniz pour les années 2013 à 2015 ne suffiraient pas à couvrir les coûts, raison pour laquelle l'engagement conditionnel doit être relevé de CHF 1,5 million. De ce point de vue, l'engagement conditionnel de CHF 2,0 millions existant qui concerne les recours d'autres communes pour 2016 et 2017 doit être relevé de CHF 5,2 millions.	2 000 000	8 700 000	6 700 000
Garantie de l'État	Caisses de pension cantonales (FIN) Article 12 de la loi du 18 mai 2014 sur les caisses de pension cantonales (LCPC; RSB 153.41). Le canton garantit la couverture des prestations de la CPB et de la CACEB dans la mesure où la législation fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité le prévoit pour un financement en capitalisation partielle.	1 212 763 957	837 275 273	-375 488 684
Procédures juridiques en cours	Engagements conditionnels de procédures juridiques en cours (FIN) Procédure de recours suspendue dans le canton de Berne s'agissant des impôts sur le bénéfice et le capital des personnes morales, en attendant un arrêt du Tribunal fédéral.	15 000 000	15 000 000	0

Intitulé	Description	31. 12. 2018 en CHF	31. 12. 2019 en CHF	Ecart en CHF
Cautionnements	Subsides de formation sous la forme de prêts (INS) Article 23, alinéa 2 de la loi du 18 novembre 2004 sur l'octroi de subsides de formation (LSF; RSB 438.31) et contrat de cautionnement du 14 janvier 2004 conclu avec la Banque cantonale bernoise (BCBE). Le canton garantit le paiement des intérêts et le remboursement du prêt à l'institution qui l'a fourni.	11 095 083	10 274 907	-820 177
Garantie de l'État	Caisse d'assurance du corps enseignant bernois (INS) Article 12 de la loi du 18 mai 2014 sur les caisses de pension cantonales (LCPC; RSB 153.41). Outre l'obligation de payer les cotisations ordinaires, le canton garantit le versement des prestations de la CACEB, en cas d'insolvabilité de celle-ci, jusqu'à ce que le degré de couverture atteigne 100 pour cent et que les réserves de fluctuation de valeurs soient disponibles. Après quoi la garantie de l'Etat est supprimée (conformément à l'art. 13, al. 1 et 2 LCPC). Il n'est pas payé d'intérêts sur le découvert. La garantie de l'Etat correspond à un engagement conditionnel.	789 979 664	347 673 558	-442 306 106
Cautionnements	Déclaration de garantie subsidiaire pour l'Ecole suisse de Bogota (INS) Article 63 de la loi du 19 mars 1992 sur l'école obligatoire (LEO; RSB 432 210). Le canton de Berne garantit au bailleur de fonds, à savoir la Banque cantonale bernoise, le remboursement du prêt en cas de défaut de l'Ecole suisse de Bogota. Affaire n° 2018.RRGR.6	1 500 000	1 500 000	0
Autres engagements conditionnels	Engagements conditionnels auprès des transports publics (TTE) Articles 5 et 12 de la loi du 16 septembre 1993 sur les transports publics (RSB 762.4) et article 29 de la loi du 20 novembre 2000 sur la péréquation financière et la compensation des charges (LPFC; RSB 631.1). En vertu des subventions d'investissement remboursables sous condition versées, le canton dispose d'un avoir conditionnel dont sont redevables les entreprises de transport. Depuis la mise en œuvre, le 1 ^{er} janvier 1996, de l'article 12 de la loi sur les transports publics, les communes participent pour un tiers à ces subventions d'investissement et pour une part égale à l'avoir conditionnel du canton. Les parts des communes constituent pour le canton un engagement conditionnel.	83 661 789	88 594 626	4 932 837
Autres engagements conditionnels	Conventions d'amortissement dans le cadre de concessions de force hydraulique (TTE) Le 5 octobre 2001, le canton de Berne a approuvé une demande de permis de construire pour une nouvelle galerie parallèle déposée par les Forces Motrices d'Oberhasli SA KWO (KWO plus, phase 1, volet 1 : galerie parallèle Handegg-Kapf). Etant donné que la durée d'amortissement d'un tel investissement habituellement appliquée dans ce secteur va au-delà de la date d'expiration de la concession globale en 2041, le canton serait tenu, en cas de non renouvellement de la concession ou de rachat avant la date d'expiration, de dédommager KWO à hauteur de la valeur restante des investissements fixés initialement.	63 748 689	62 824 795	-923 894
Autres engagements conditionnels	Conventions d'amortissement dans le cadre de concessions de force hydraulique (TTE) Le 26 mars 2012, le canton de Berne a approuvé une convention d'amortissement pour la revalorisation des centrales de Handeck 2 et d'Innertkirchen 1 des Forces Motrices de l'Oberhasli SA (KWO). Etant donné que la durée d'amortissement d'un tel investissement habituellement appliquée dans ce secteur va au-delà de la date d'expiration de la concession globale en 2041, le canton serait tenu, en cas de non renouvellement de la concession ou de rachat avant la date d'expiration, de dédommager KWO à hauteur de la valeur restante des investissements fixés initialement.	255 413 840	265 558 948	10 145 108

Intitulé	Description	31. 12. 2018 en CHF	31. 12. 2019 en CHF	Ecart en CHF
Autres engagements conditionnels	Engagement conditionnel envers la Fondation BFB – Bildung Formation Biel-Bienne (TTE) Articles 38 et 51, alinéa 3 de la loi du 14 juin 2005 sur la formation professionnelle, la formation continue et l'orientation professionnelle (LFOP ; RSB 435.11). Le Conseil-exécutif a prononcé une obligation de rachat du canton à l'égard de la Fondation BFB concernant le bâtiment scolaire à Bienne si le canton devait retirer le mandat de gestion d'une école professionnelle commerciale à l'Association BFB. L'engagement conditionnel a pour but de garantir le crédit hypothécaire que la Fondation BFB a souscrit auprès de la BCBE à des conditions préférentielles. Le Grand Conseil a approuvé a posteriori la garantie de prise en charge le 12 juin 2013.	19 000 000	19 000 000	0
Autres engagements conditionnels	Conventions d'amortissement dans le cadre de concessions de force hydraulique (TTE) Le 22 août 2018, le canton de Berne a approuvé une convention d'amortissement concernant le remplacement du barrage de Spital-lamm. Etant donné que la durée d'amortissement d'un tel investissement habituellement appliquée dans ce secteur va au-delà de la date d'expiration de la concession globale en 2041, le canton serait tenu, en cas de non renouvellement de la concession ou de rachat avant la date d'expiration, de dédommager KWO à hauteur de la valeur restante des investissements fixés initialement.	0	13 388 018	13 388 018
Autres engagements conditionnels	Assainissement de sites contaminés (TTE) Article 27, alinéa 1, lettre d de la loi du 18 juin 2003 sur les déchets (LD ; RSB 822.1). Coûts possibles de l'assainissement de sites contaminés dans les 25 ans à venir pour lesquels le montant n'est pas encore connu précisément.	3 781 000	3 744 188	-36 812
Procédures juridiques en cours	Engagements conditionnels de procédures juridiques en cours (TTE)	6 865 000	16 277 833	9 412 833
Total engagements conditionnels/garanties		2 549 015 520	1 768 924 789	-780 090 731

2.6.6 Dettes de location simple

La location simple est comparable à un bail à louer usuel, à la différence que l'obligation d'entretien est en général à la charge du preneur. Le donneur conserve la plupart des profits et risques liés à la propriété. Les mensualités sont exclusivement enregistrées au compte de résultats. En vue de leur inscription au bilan et de leur publication, les transactions de location sont affectées soit à la catégorie des contrats de location-financement, « dettes locatives à moyen et à long termes », cf. chapitre 2.6.2.3, chiffre 53, soit à celle des contrats de location simple. Le tableau ci-dessous rend compte des dettes de location simple du canton de Berne au 31 décembre 2019 à partir d'un montant contractuel de CHF 100 000:

	Valeur actuelle au 31. 12. 2018	Valeur actuelle au 31. 12. 2019
en millions CHF		
Echéance ≤ 1 an	-1.9	-1.8
Echéance > 1 an et ≤ 5 ans	-6.0	-7.2
Echéance > 5 ans	-25.3	-14.0
Total	-33.2	-23.1

Les dettes de location simple comprennent les contrats pour des aménagements locatifs (CHF 10,3 mio), les loyers des salles de gymnastique (CHF 12,5 mio) et les ressources informatiques de l'administration cantonale (CHF 0,2 mio).

2.6.7 Votation populaire à Moutier

Les instances judiciaires ont annulé définitivement la votation du 18 juin 2017 sur l'appartenance cantonale de la ville de Moutier. Le Tribunal administratif du canton de Berne a rejeté les recours déposés contre la décision de la préfecture du Jura bernois publiée en novembre 2018. L'arrêté rendu par le Tribunal administratif le 23 août 2019 est entré en force puisqu'il n'a pas été contesté auprès du Tribunal fédéral.

Les autorités communales de Moutier ont annoncé qu'elles voulaient répéter la votation sur l'appartenance cantonale de Moutier le plus rapidement possible. Pour le Conseil-exécutif, un nouveau scrutin doit avant tout être correct et irréprochable. Il faudra prendre des mesures de soutien supplémentaires pour la nouvelle votation. Le Conseil-exécutif les arrêtera après des entretiens correspondants avec les autorités concernées.

2.6.8 Avis d'audit limité pour les comptes de 2018

Les indications sur l'année précédente figurant dans les présents comptes se fondent sur les comptes annuels au 31 décembre 2018 approuvés par arrêté du Grand Conseil du 9 septembre 2019. Aucune modification rétroactive des chiffres de l'exercice précédent n'a été effectuée dans les présents comptes annuels.

Le Contrôle des finances a assorti l'avis qu'il a rendu le 29 mai 2019 suite au contrôle des comptes des restrictions suivantes :

- l'amortissement immédiat d'investissements financés par des Fonds enfreint l'article 17 LFP,
- chiffres de l'année précédente incorrects dans les comptes arrêtés au 31 décembre 2018,
- atteinte au principe de régularité de la comptabilité à l'Office des ponts et chaussées,
- atteinte à la régularité de la comptabilité des immobilisations.

La Direction des finances a adopté diverses mesures pour améliorer la qualité, en coopération avec les unités comptables. Conformément aux prévisions, l'ajustement des processus ou des bases légales exige davantage de temps. Pour régulariser la comptabilité, il faut vérifier et éventuellement adapter les processus existants.

2.6.9 L'amortissement immédiat d'investissements financés par des Fonds enfreint l'article 17 LFP

En 2019, CHF 25,1 millions d'investissements financés par des Fonds ont été amortis immédiatement. Conformément à la disposition en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2018 de l'article 1b, alinéa 1, lettre h de l'ordonnance sur le pilotage des finances et des prestations (OFP), les investissements versés à partir de financements spéciaux, de Fonds ou de préfinancements sont immédiatement amortis après leur enregistrement. Or les bases

légales de l'article 17 LFP n'autorisent actuellement pas ce genre d'amortissements de politique financière. Aussi, jusqu'à l'entrée en vigueur de la modification de la LFP prévue pour le 1^{er} janvier 2020, la disposition de l'OFP enfreint-elle la loi qui lui est supérieure.

2.6.10 Atteinte au principe de régularité de la comptabilité à l'Office des ponts et chaussées (OPC)

La régularité de la comptabilité de l'OPC est compromise depuis 2017. Les structures, les processus, les systèmes et le système de contrôle interne n'ont pas été suffisamment adaptés aux nouvelles prescriptions en matière de présentation des comptes dans le domaine des immobilisations corporelles à l'OPC. Vu le volume des flux de valeurs et la complexité du domaine d'activité, la conception actuelle de la comptabilité à l'OPC n'est pas appropriée. En 2018, la Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie (TTE) a lancé un projet (FIT OPC) visant à rétablir cette régularité de la comptabilité. Différentes optimisations ont déjà pu être obtenues en 2018 et 2019. D'autres mesures ne déploieront leurs effets qu'à partir de 2020. Le respect des principes de la régularité de la comptabilité est encore compromis pour l'exercice 2019.

2.6.11 Atteinte à la régularité de la comptabilité des immobilisations

La comptabilité des immobilisations de FIS présente différentes faiblesses et erreurs. L'absence de support système et l'insuffisance de connaissances spécialisées – en particulier au plan technique – concernant les interdépendances dans la comptabilité des immobilisations de FIS se traduisent par une représentation incorrecte des opérations. Les comptabilisations erronées entraînent ainsi de nombreuses corrections manuelles dans le tableau des immobilisations. En raison de l'importance de l'actif immobilisé, cela affecte, en 2019 aussi, la régularité de la comptabilité dans le domaine de la comptabilité des immobilisations de FIS.

2.6.12 Evénements postérieurs à la date de clôture du bilan

Événement	Répercussions	Date
Le Conseil-exécutif a approuvé, par ACE n° 1 du 7 janvier 2020, les projets de contrat de vente de 35 pour cent des parts de l'Hôpital du Jura bernois (HJB SA) au groupe privé Swiss Medical Network pour un montant de quelque CHF 26,8 millions (communiqué de presse).	Avec cette vente, le Conseil-exécutif arrête un transfert de CHF 10,2 millions du patrimoine administratif au patrimoine financier. Cela correspond à une recette d'investissement. Comme tous les gains comptables réalisés sur les placements du patrimoine financier, le gain comptable de CHF 16,7 millions réalisé grâce à cette vente n'est pas pris en compte pour le respect du frein à l'endettement (cf. art. 101a, al. 5 de la Constitution du canton de Berne, ConstC; RSB 101.1).	07.01.2020
Le comité d'urgence de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) a déclaré le coronavirus « urgence sanitaire de portée internationale » le 29 janvier 2020. Le 28 février 2020, le Conseil fédéral a classé la situation comme « situation particulière » conformément à la loi sur les épidémies. Le souci de propagation du coronavirus et de la maladie pulmonaire COVID-19 a d'importantes répercussions restrictives sur l'économie et la société.	Le Conseil-exécutif a créé, en date du 20 mars 2020, une base légale pour soulager financièrement ses institutions de santé, ses PME industrielles, ses autres entreprises et exploitations ainsi que ses travailleurs indépendants. Il est aujourd'hui impossible d'évaluer définitivement les répercussions financières qu'il faut en attendre pour le canton de Berne.	20.03.2020

Événement	Répercussions	Date
BLS SA a touché des indemnités trop élevées de la part du canton de Berne ces dernières années. En l'état actuel, le montant dû au canton avoisine les CHF 19,0 millions. La créance vis-à-vis de BLS SA inscrite au bilan le 31 décembre 2019 s'élève à CHF 11,3 millions.	Le résultat des comptes présenté à la date du bilan est inférieur de CHF 5,1 millions (part du canton). L'actif est trop faible de CHF 7,7 millions et le passif (part du canton) de CHF 2,6 millions.	28.02.2020

D'ici le 29 avril 2020, date à laquelle le Conseil-exécutif va pour la première fois approuver au plan matériel son rapport et sa proposition au Grand Conseil, il n'existe aucun événement postérieur à la date du bilan nécessitant une adaptation des comptes de 2019 ou la publication d'informations complémentaires en annexe des comptes.



Rapport de gestion 2019, volume 1
Indications complémentaires

3 Indications complémentaires

3.1 Coûts des locaux

Direction	Date de référence: 31. 12. 2018				Date de référence: 31. 12. 2019				Change- ment de surface totale en %	Change- ment des coûts des locaux calculés en %
	Surface locaux propres en m ²	Surface locaux loués en m ²	Surface totale en m ²	Coûts des locaux calculés en CHF	Surface locaux propres en m ²	Surface locaux loués en m ²	Surface totale en m ²	Coûts des locaux calculés en CHF		
Chancellerie d'État	12 216	1 127	13 312	4 920 889	12 431	1 128	13 559	4 992 434	2 %	1 %
Direction de l'économie publique	41 450	9 938	51 388	13 546 387	43 039	9 918	52 957	13 641 685	3 %	1 %
Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale	23 184	1 535	24 719	7 206 560	24 168	1 535	25 703	7 581 801	4 %	5 %
Direction de la justice, des affaires communales et des affaires ecclésiastiques	22 857	12 907	35 764	10 246 520	22 401	13 274	35 675	10 189 583	0 %	-1 %
Direction de la police et des affaires mili- taires	172 609	43 453	216 062	60 319 566	165 731	51 835	217 566	61 300 582	1 %	2 %
Direction des finances	7 664	15 870	23 534	6 704 040	8 191	15 838	24 029	6 766 598	2 %	1 %
Direction de l'instruction publique	564 852	135 175	700 027	246 743 819	565 743	140 187	705 930	249 128 890	1 %	1 %
Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie	41 175	1 006	42 181	9 221 992	41 417	1 007	42 424	9 280 558	1 %	1 %
Contrôle des finances	0	573	573	165 931	0.00	573	573	165 931	0 %	0 %
Bureau cantonal pour la surveillance de la protec- tion des données	0	239	239	89 573	89	245	334	91 373	40 %	2 %
Autorités judi- ciaires et Ministère public	21 479	9 008	30 487	9 547 292	21 723	10 514	32 237	10 078 991	6 %	6 %
Surface utile principale totale utilisée en propre	907 486	230 831	1 138 286	368 712 569	904 933	246 054	1 150 987	373 218 426	1 %	1 %
Locaux vacants	23 908	915	24 823		26 932	686	27 618		11 %	
Loués à des tiers	107 569	712	108 281		119 926	142	120 068		11 %	
Surface utile principale totale	1 038 963	232 458	1 271 390		1 051 791	246 882	1 298 673		2 %	

Direction	Date de référence : 31. 12. 2018				Date de référence : 31. 12. 2019				Change- ment de surface totale en %	Change- ment des coûts des locaux calculés en %
	Surface locaux propres en m ²	Surface locaux loués en m ²	Surface totale en m ²	Coûts des locaux calculés en CHF	Surface locaux propres en m ²	Surface locaux loués en m ²	Surface totale en m ²	Coûts des locaux calculés en CHF		
Surface utile secondaire, surface d'ins- tallations et surface de dégagement	513 708	102 273	615 981		511 658	109 341	620 999		1 %	
Surface nette de plancher	1 552 671	334 731	1 887 371		1 563 449	356 223	1 919 672		2 %	

Définition des surfaces conf. SIA 416

Source: SAP RE-FX

Les Directions et la Chancellerie d'Etat, le Contrôle des finances, le Bureau pour la surveillance de la protection des données, les autorités judiciaires et le Ministère public occupaient au total environ 2100 bâtiments au 31 décembre 2019. Le canton de Berne possède quelque 1800 biens (y compris des hangars à bateaux et des transformateurs) dont la valeur à neuf totalise CHF 5,0 milliards. Il loue quelque 300 objets et places de stationnement. La surface de plancher (bâtiments cantonaux et objets pris en location) représente environ 1,9 million de mètres carrés. La surface utile principale qu'occupe le canton représente près de 1,2 million de mètres carrés, dont environ 246 000 mètres carrés (quelque 21 %) sont loués par ce dernier.

Fin 2019, les coûts des locaux de la surface utile principale utilisée par le canton ont été chiffrés à CHF 373 millions, incluant un montant forfaitaire pour les surfaces utiles secondaires, les surfaces d'installations et les surfaces de dégagement. La base de calcul repose sur des coûts standard (forfaits moyens en fonction de la surface) qui diffèrent selon le type de bâtiment. Elle est définie en partant du principe que toutes les constructions sont conformes aux dernières exigences du standard Mi-nergie, y compris la séparation des systèmes, ce qui n'est pas encore le cas de tous les bâtiments du canton de Berne.

Le tableau qui précède indique la surface dont chaque Direction a besoin. Il faut tenir compte du fait que la configuration des bâtiments, et en particulier des anciennes constructions, ne permet pas de les utiliser de manière optimale. La surface utile principale comprend l'espace directement nécessaire pour accomplir les tâches prévues (p.ex. bureaux, salles de classe, ateliers). La surface utile secondaire, la surface d'installations et la surface de dégagement englobent donc les autres surfaces, telles que les aires de stationnement de véhicules, les réduits, les halls d'entrée, les escaliers, les locaux techniques, etc. Les locaux vacants constituent, d'un point de vue stratégique, un espace disponible pour une affectation particulière ou à la location, mais qui n'était pas loué au 31 décembre 2019. A cette même date, la superficie à donner en location à des tiers représentait 2017 mètres carrés. La surface utile principale louée à des tiers n'est pas adaptée aux besoins du canton.

3.2 Présentation d'une sélection d'institutions

3.2.1 Caisse de chômage (CCh)

Compte d'exploitation

en milliers CHF	2018	2019	Ecart
Charges	-365 590	-339 803	25 788
Prestations pour indemnité de chômage, indemnité en cas de travail réduit, indemnité d'intempérie, indemnité pour insolvabilité	-290 583	-272 018	18 565
Prestations mesures de prévention	-61 735	-54 845	6 890
Frais administratifs	-13 150	-12 860	290
Amortissements	-65	-71	-6
Autres charges	-57	-8	49
Avances AEP, accords bilatéraux	0	0	0
Revenus	367 764	338 168	-29 596
Encaissement cotisations sociales des assurés	22 593	20 240	-2 353
Prestations des Fonds	342 700	316 200	-26 500
Produit des intérêts	0	0	0
Revenus sur responsabilité des fondateurs de caisses	40	56	16
Revenus sur demandes en restitution	0	0	0
Indemnités d'insolvabilité	2 241	1 558	-683
Autre revenus	189	113	-76
Solde revenus./. charges = résultat	2 173	-1 635	-3 808

Bilan

en milliers CHF	31. 12. 2018	31. 12. 2019	Ecart
Actif	21 450	18 119	-3 332
Caisse	1	1	0
Banque	5 321	4 440	-881
Débiteurs	15 810	13 521	-2 289
Biens mobiliers	285	129	-156
Actifs transitoires	33	28	-5
Passif	-21 450	-18 119	3 332
Créanciers	-855	-929	-74
Passifs transitoires	-311	-365	-54
Provisions	-12 181	-10 357	1 824
Capital de roulement de l'assurance-chômage	-8 103	-6 468	1 635

Les différences éventuelles sont dues à la présentation en chiffres arrondis.

3.2.2 Offices régionaux de placement (ORP)

Compte d'exploitation

en milliers CHF

	2018	2019	Ecart
Charges	-51 607	-49 174	2 432
Charges de personnel	-44 866	-43 139	1 727
Coûts des locaux	-3 475	-3 353	122
Fournitures de bureau	-213	-217	-4
Emoluments et assurances	-521	-464	57
Frais de déplacement	-203	-176	26
Charges d'exploitation informatiques	-1 433	-1 343	89
Frais de formation	-349	-208	141
Coûts des installations	-418	-142	276
Divers	-129	-130	-2
Revenus	51 607	49 174	-2 432
Subvention fédérale à l'exploitation:			
– acomptes	45 071	42 083	-2 988
– avoir restant	5 911	6 646	736
Compensation du gain APG	13	20	7
Recettes de la ville de Berne	0	0	0
Autres revenus	613	425	-187
Solde revenus./. charges = résultat	0	0	0

Bilan

en milliers CHF

	31.12.2018	31.12.2019	Ecart
Actif	6 267	7 061	793
Banque	340	393	54
Débiteurs	17	21	4
Investissements (financés et portés à l'actif par la Confédération)	0	0	0
Avoir Confédération	5 911	6 646	736
Passif	-6 267	-7 061	-793
Créanciers	-4 290	-3 724	565
Solde compte courant canton de Berne	-1 978	-3 337	-1 359

Les différences éventuelles sont dues à la présentation en chiffres arrondis.

3.2.3 Haute école spécialisée bernoise

Bilan

en milliers CHF	31. 12. 2018	31. 12. 2019	Ecart
Actif			
Liquidités	7 170	8 955	1 785
Compte courant Administration des finances du canton de Berne	46 986	43 640	-3 346
Titres	26 644	26 543	-101
Créances résultant de livraisons et de prestations envers des tiers	29 919	31 824	1 905
Autres créances à court terme	214	186	-28
Actifs de régularisation	8 116	8 706	590
Total actif circulant	119 049	119 854	805
Immobilisations corporelles	25 038	24 990	-48
Immobilisations financières	562	1 272	710
Immobilisations incorporelles	4 137	4 935	798
Total des immobilisations	29 737	31 197	1 460
Actif total	148 786	151 051	2 265
Passif			
Engagements financiers à court terme	0	0	0
Engagements provenant de livraisons et de prestations de tiers	-6 817	-5 260	1 557
Autres engagements à court terme	-2 106	-2 347	-241
Provisions à court terme	-13 174	-11 187	1 987
Passifs de régularisation	-42 463	-44 134	-1 671
Total des capitaux de tiers à court terme	-64 560	-62 928	1 632
Provisions à long terme	-5 230	-7 699	-2 469
Provisions à long terme provenant d'engagements envers des institutions de prévoyance	-35 256	-34 740	516
Total des capitaux de tiers à long terme	-40 486	-42 439	-1 953
Total des capitaux de tiers	-105 046	-105 367	-321
Réserves de capital	-47 133	-43 740	3 393
Actions propres	0	0	0
Résultat annuel	3 393	-1 944	-5 337
Total des capitaux propres hors participations minoritaires	-43 740	-45 684	-1 944
Participations minoritaires	0	0	0
Total des capitaux propres	-43 740	-45 684	-1 944
Passif total	-148 786	-151 051	-2 265

Les différences éventuelles sont dues à la présentation en chiffres arrondis.

Compte de résultats

en milliers CHF	2018	2019	Ecart
Contribution du canton de berne conformément au MP	112 995	115 340	2 345
Contribution fédérale de base	57 730	57 743	13
Contributions d'autres cantons	41 750	42 054	304
Subventions de projet du FNS	3 722	3 726	4
Subventions de projet du CTI	9 629	8 957	-672
Subventions de projet d'organisations internationales	954	1 135	181
Autres subventions de projet	18 778	23 038	4 260
Revenus de formation continue	20 064	20 292	228
Revenus de prestations de services	2 196	1 884	-312
Ecolages	10 754	11 039	285
Autres revenus	14 385	16 442	2 057
Diminutions de revenus	-683	158	841
Total des revenus d'exploitation	292 274	301 808	9 534
Charges de personnel	-240 998	-249 236	-8 238
Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	-44 281	-46 890	-2 609
Amortissements	-8 474	-7 943	531
Contributions	0	0	0
Total des charges d'exploitation	-293 753	-304 069	-10 316
Résultat d'exploitation avant intérêts et impôt (EBIT)	-1 479	-2 261	-782
Revenus financiers	1 275	4 931	3 656
Charges financières	-3 144	-614	2 530
Allocation des fonds	-188	-306	-118
Utilisation des fonds	143	194	51
Résultat financier	-1 914	4 205	6 119
Résultat d'exploitation	-3 393	1 944	5 337

Les différences éventuelles sont dues à la présentation en chiffres arrondis.

3.2.4 Haute école pédagogique germanophone

Bilan

en milliers CHF	31. 12. 2018	31. 12. 2019	Ecart
Actif			
Liquidités	6 971	4 790	-2 181
Créances résultant de livraisons et de prestations envers des tiers	10 065	10 057	-8
Autres créances à court terme	1	1	0
Stocks et travaux en cours	10	6	-4
Actifs de régularisation	1 039	1 433	394
Total actif circulant	18 086	16 287	-1 799
Immobilisations corporelles	432	539	107
Immobilisations financières	0	0	0
Immobilisations incorporelles	124	138	14
Total des immobilisations	556	676	120
Actif total	18 642	16 963	-1 679
Passif			
Engagements courants provenant de livraisons et de prestations de tiers	-966	-1 735	-769
Autres engagements à court terme	-2 515	-39	2 476
Provisions à court terme	-1 104	-1 281	-177
Passifs de régularisation	-6 579	-6 557	22
Total des capitaux de tiers à court terme	-11 164	-9 611	1 553
Engagements à long terme envers des institutions de prévoyance	-14 772	-13 734	1 038
Autres engagements à long terme	-733	-731	2
Provisions à long terme	-1 002	-1 765	-763
Total des capitaux de tiers à long terme	-16 507	-16 230	277
Total des capitaux de tiers	-27 671	-25 841	1 830
Bilan d'ouverture	7 913	9 030	1 117
Bénéfice annuel	1 116	-152	-1 268
Total des capitaux propres	9 029	8 878	-151
Passif total	-18 642	-16 963	1 679

Les différences éventuelles sont dues à la présentation en chiffres arrondis.

Compte de résultats

en milliers CHF	2018	2019	Ecart
Financement de base	76 559	77 711	1 152
Revenus de tiers provenant de la recherche	1 910	2 807	897
Ecolages	4 304	4 460	156
Autres revenus	3 029	3 043	14
Diminutions de revenus	0	0	0
Total des revenus d'exploitation	85 802	88 021	2 219
Charges de personnel	-75 807	-76 413	-606
Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	-7 917	-8 067	-150
Amortissements	-100	-221	-121
Contributions	-3 065	-3 165	-100
Total des charges d'exploitation	-86 889	-87 866	-977
Résultat d'exploitation	-1 087	155	1 242
Revenus financiers	3	1	-2
Charges financières	-16	-6	10
Compte des investissements	0	0	0
Résultat financier	-13	-5	8
Résultat ordinaire	-1 100	150	1 250
Résultat du Fonds	-16	2	18
Résultat annuel	-1 116	152	1 268

Les différences éventuelles sont dues à la présentation en chiffres arrondis.

3.2.5 Université de Berne

Bilan			
en milliers CHF	31. 12. 2018	31. 12. 2019	Ecart
Actif			
Liquidités	375 123	422 698	47 575
Créances résultant de livraisons et de prestations envers des tiers	25 541	26 770	1 229
Autres créances à court terme	26 497	16 070	-10 427
Stocks et travaux en cours	5 888	6 491	603
Actifs de régularisation	53 802	52 060	-1 742
Total actif circulant	486 850	524 089	37 239
Immobilisations corporelles	49 690	46 422	-3 268
Immobilisations financières	74 137	94 269	20 132
Immobilisations incorporelles	18 650	16 909	-1 741
Total des immobilisations	142 477	157 600	15 123
Actif total	629 327	681 689	52 362
Passif			
Engagements financiers à court terme	-137 378	-155 838	-18 460
Engagements courants provenant de livraisons et de prestations de tiers	-22 997	-17 395	5 602
Autres engagements à court terme	-3 912	-3 083	829
Provisions à court terme	-13 759	-14 421	-662
Passifs de régularisation	-7 472	-7 726	-254
Total des capitaux de tiers à court terme	-185 518	-198 463	-12 945
Engagements financiers à long terme	-1 750	-1 541	209
Autres engagements à long terme	0	0	0
Provisions à long terme	-31 440	-30 226	1 214
Provisions à long terme provenant d'engagements envers des institutions de prévoyance	-89 200	-85 600	3 600
Total des capitaux de tiers à long terme	-122 390	-117 367	5 023
Total des capitaux de tiers	-307 909	-315 830	-7 921
Bilan d'ouverture	-126 923	-126 923	0
Réserves de capital	-153 981	-194 495	-40 514
Actions propres	0	0	0
Bénéfice annuel	-40 513	-44 441	-3 928
Total des capitaux propres hors participations minoritaires	-321 417	-365 859	-44 442
Participations minoritaires	0	0	0
Total des capitaux propres	-321 417	-365 859	-44 442
Passif total	-629 327	-681 689	-52 362

Les différences éventuelles sont dues à la présentation en chiffres arrondis.

Compte de résultats

en milliers CHF	2018	2019	Ecart
Contribution du canton de Berne conformément au MP	316 675	322 140	5 465
Contribution fédérale de base	97 404	99 889	2 485
Contributions AIU	113 376	113 447	71
Subventions de projet du FNS	99 766	111 153	11 387
Subventions de projet d'organisations internationales	27 976	28 989	1 013
Autres subventions de projet	63 974	65 157	1 183
Ecolages	18 222	18 871	649
Revenus de services permanents	72 494	74 539	2 045
Autres revenus	72 619	77 724	5 105
Diminutions de revenus	-633	-775	-142
Total des revenus d'exploitation	881 873	911 134	29 261
Charges de personnel	-558 186	-577 520	-19 334
Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	-131 890	-147 890	-16 000
Amortissements	-14 381	-15 732	-1 351
Contributions	-134 795	-130 736	4 059
Total des charges d'exploitation	-839 252	-871 878	-32 626
Résultat d'exploitation avant intérêts et impôt (EBIT)	42 621	39 256	-3 365
Revenus financiers	1 743	6 382	4 639
Charges financières	-3 851	-1 197	2 654
Résultat financier	-2 108	5 185	7 293
Résultat d'exploitation	40 513	44 441	3 928

Les différences éventuelles sont dues à la présentation en chiffres arrondis.

3.2.6 Assurance immobilière du canton de Berne

Bilan

en milliers CHF	31.12.2018	31.12.2019	Ecart
Actif			
Placements en capitaux	1 710 254	1 758 020	47 766
Liquidités	110 935	180 043	69 108
Immobilisations corporelles	24 048	23 714	-334
Créances provenant des affaires d'assurance	114	1 083	969
Autres créances	7 551	6 465	-1 086
Actifs de régularisation	714	548	-166
Actif total	1 853 616	1 969 871	116 255
Passif			
Provisions techniques	-1 544 475	-1 602 648	-58 173
Provisions pour participation à l'excédent	-29 386	-70 650	-41 264
Provisions non techniques	-32 925	-33 925	-1 000
Dettes portant intérêts	-1 000	-1 000	0
Engagements provenant des affaires d'assurance	-63 283	-69 067	-5 784
Autres engagements à court terme	-6 108	-6 401	-293
Passifs de régularisation	-7 671	-3 206	4 465
Total des capitaux de tiers	-1 684 848	-1 786 898	-102 050
Réserves générales	-167 628	-168 236	-608
Profit/perte	-1 140	-14 737	-13 597
Total des capitaux propres	-168 768	-182 973	-14 205
Passif total	-1 853 616	-1 969 871	-116 255

Les différences éventuelles sont dues à la présentation en chiffres arrondis.

Compte de résultats

en milliers CHF

	2018	2019	Ecart
Prime nette	240 630	249 553	8 923
Contribution à prévention et intervention	-32 585	-33 193	-608
Part du réassureur à la prime nette	-22 934	-22 585	349
Primes acquises pour propre compte	185 111	193 775	8 664
Autres revenus provenant des affaires d'assurance	2 772	2 824	52
Total des revenus des affaires actuarielles	187 883	196 599	8 716
Revenus des prestations et des articles vendus	6 119	6 987	868
Total des revenus	194 002	203 586	9 584
Versements pour sinistres	-115 999	-91 937	24 062
Modifications des provisions actuarielles	-28 035	-58 166	-30 131
Participation à l'excédent	0	-70 000	-70 000
Dépenses pour sinistres pour propre compte	-144 034	-220 103	-76 069
Charges pour prestations de services et marchandises	-309	-438	-129
Charges de conclusion et d'administration pour propre compte	-49 080	-51 487	-2 407
Total des charges des affaires actuarielles	-193 423	-272 028	-78 605
Résultat technique	579	-68 443	-69 022
Revenus des fonds placés	138 833	288 569	149 736
Charges pour placements en capitaux	-139 178	-205 280	-66 102
Résultat des placements financiers	-345	83 289	83 634
Autres revenus	319	313	-6
Résultat, prévention et intervention	2 366	709	-1 657
Résultat opérationnel	2 919	15 868	12 949
Impôts directs	0	-1 130	-1 130
Charges extraordinaires	-1 779	0	1 779
Profit/perte	1 140	14 737	13 597

Les différences éventuelles sont dues à la présentation en chiffres arrondis.

3.3 Crédits

3.3.1 Crédits d'engagement et autorisations de dépenses

La forme ordinaire de l'autorisation de dépenses est le crédit d'engagement (art. 49, al. 2 LFP). Il autorise à prendre des engagements financiers jusqu'à un montant déterminé pour un projet déterminé. Les crédits d'engagement sont autorisés sous forme de crédits d'objet ou de crédits-cadres. Si,

pendant la mise en œuvre du projet prévu, le crédit d'engagement accordé se révèle insuffisant à cause de coûts supplémentaires impossibles à prévoir, il faut demander une dépense supplémentaire sous forme de crédit complémentaire au crédit d'objet ou au crédit-cadre (art. 54 LFP).

3.3.2 Crédits supplémentaires

en millions CHF	Budget 2019	Crédit supplémentaire approuvé	Total utilisé	Compte 2019
Total crédits supplémentaires (solde I)	884.8	12.0	12.0	896.8
– 48 INS ; Office de l'enseignement préscolaire et obligatoire, du conseil et de l'orientation : école obligatoire et offres périscolaires	884.8	12.0	12.0	896.8

3.3.3 Dépassements de crédit

en millions CHF	Budget 2019	Dépassements de crédit approuvés	Total utilisé	Compte 2019
Total dépassements de crédit (solde I)	39.0	1.6	1.6	40.6
– 45 JCE ; Office des affaires communales et de l'organisation du territoire : Organisation du territoire	7.7	0.5	0.5	8.2
– 45 JCE ; Office des mineurs du canton de Berne : Mesures différenciées d'aide à la jeunesse	2.6	0.4	0.4	3.0
– 45 JCE ; Office des assurances sociales : Exécution des assurances sociales	5.4	0.3	0.3	5.7
– 45 JCE ; Bureaux du registre foncier : Tenue du registre foncier	0.8	0.0	0.0	0.8
– 49 TTE ; Secrétariat général TTE : Soutien de la direction	19.9	0.3	0.3	20.2
– 49 TTE ; Office de la coordination environnementale et de l'énergie : Développement durable	2.6	0.1	0.1	2.7

3.3.4 Etat des crédits d'engagement

en millions CHF	Total approuvé 2018	Total approuvé 2019	Ecart CHF	Ecart %
Total état des crédits d'engagement	4 382.9	4 066.1	–316.8	–7.2 %
dont compte de résultats	1 991.7	1 875.1	–116.6	–5.9 %
dont compte des investissements	2 391.2	2 191.0	–200.2	–8.4 %

3.3.5 Reports de crédit

3.3.5.1 Reports de crédit sur l'exercice sous rapport

en millions CHF	Solde crédit d'engagement 2018 non utilisé	Crédit du projet	Montant du report de crédit 2018/2019
Total groupe de produits	8.8	13.5	4.5
– 46 POM ; Police cantonale (direction du projet : POCA): Acquisition d'un nouveau système de gestion des dossiers (NeVo)	5.6	8.5	2.8
– 52 JUS ; Ministère public (MP): NeVo (part JUS/MP, AGC 2016.POM.376)	3.2	5.0	1.7

3.3.5.2 Reports de crédit sur l'exercice suivant

en millions CHF	Solde crédit d'engagement 2019 non utilisé	Crédit du projet	Montant du report de crédit 2019/2020
Total groupe de produits	1.2	1.8	0.6
– 46 POM ; Police cantonale (POCA): Remplacement d'un canon à eau	1.2	1.8	0.6

3.3.6 Crédits d'objet

3.3.6.1 Crédits d'objet bouclés

en millions CHF	Montant approuvé	Montant utilisé	CHF	Ecart %
Total des crédits d'objet bouclés	1 312.8	1 223.8	–89.0	–6.8%

3.3.7 Crédits-cadres

3.3.7.1 Crédits-cadres bouclés

en millions CHF	Montant approuvé	Montant utilisé	CHF	Ecart %
Total des crédits-cadres bouclés	126.0	50.7	–75.3	–59.8%

Indication concernant les crédits

[La plateforme électronique de l'Administration des finances du canton de Berne](#) offre des informations détaillées à l'échelon des autorités, de la Chancellerie d'État, des Directions, du Contrôle des finances, du Bureau cantonal pour la surveillance de la protection des données, des autorités judiciaires et du Ministère public.

3.4 Indicateurs financiers

3.4.1 Indicateurs

Les indicateurs recommandés dans le cadre du modèle comptable harmonisé pour les cantons et les communes (MCH2) sont calculés pour le canton de Berne et présentés dans le rapport de gestion avec d'autres données financières importantes.

Les indicateurs financiers utilisés pour évaluer la situation financière ou effectuer des analyses sectorielles sont les suivants :

Indicateurs	Compte 2017	Compte 2018	Compte 2019
Quotient d'endettement net	121.1 %	112.5 %	112.0 %
Degré d'autofinancement I	100.9 %	171.6 %	166.5 %
Degré d'autofinancement II	112.7 %	178.2 %	162.4 %
Part des charges d'intérêts	0.8 %	0.7 %	0.6 %
Dette brute par rapport aux revenus	70.1 %	67.9 %	68.2 %
Quotité d'investissement	6.1 %	4.6 %	4.8 %
Quotité de la charge financière	5.7 %	4.8 %	4.1 %
Endettement net II en CHF par habitant ¹⁾	5 034	4 761	4 717
Quotité d'autofinancement	5.0 %	6.3 %	5.7 %
Endettement brut I (en mio CHF)	6 808	6 901	6 834
Endettement brut II (en mio CHF)	8 670	8 768	8 783
Endettement net II (en mio CHF)	5 191	4 927	4 900
Quote-part d'endettement II ²⁾	16.3 %	16.3 %	16.0 %
Revenu cantonal ²⁾ (en mio CHF)	53 306	53 865	54 767
Quote-part de l'État ²⁾	20.6 %	20.4 %	19.9 %
Quote-part de l'impôt ²⁾	8.8 %	9.0 %	8.8 %

Sources :

1) Office fédéral de la statistique : population résidente permanente moyenne 2011-2018

2) BAK Economics : estimation fondée sur les données fiscales 2011 à 2018, AFC

3.4.1.1 Quotient d'endettement net

	Compte 2017	Compte 2018	Compte 2019
Quotient d'endettement net	121.1 %	112.5 %	112.0 %

Méthode de calcul MCH2	Endettement net I
	Revenus fiscaux
	Endettement net I:
	20 Capitaux de tiers - 2068 Subventions d'investissement inscrites au passif - 10 Patrimoine financier
Valeurs indicatives	Revenus fiscaux:
	40 Revenus fiscaux
Valeurs indicatives	< 100 % bon
	100 % - 150 % suffisant
	> 150 % mauvais
Signification	Cet indicateur renseigne sur la part des revenus fiscaux, respectivement sur le nombre de tranches annuelles qui seraient nécessaires pour amortir la dette nette.

3.4.1.2 Degré d'autofinancement I

	Compte 2017	Compte 2018	Compte 2019
Degré d'autofinancement I	100.9 %	171.6 %	166.5 %

Méthode de calcul MCH1	Autofinancement ¹⁾ x 100 Investissement net
	Autofinancement : Résultat global du compte de résultats + 33 Amortissements du patrimoine administratif + 366 Amortissements des subventions d'investissement + 383 Amortissements supplémentaires + 387 Amortissements supplémentaires des prêts, participations et subventions d'investissement - 466 Dissolution des subventions d'investissement portées au passif - 487 Dissolution supplémentaire des subventions d'investissement portées au passif - 4895 Prélèvements sur la réserve de réévaluation MCH2 Investissement net : <i>Investissements bruts</i> 50 Immobilisations corporelles + 51 Investissements pour le compte de tiers + 52 Immobilisations incorporelles + 54 Prêts + 55 Participations et capital social + 56 Subventions d'investissement accordées + 58 Investissements extraordinaires - <i>Recettes d'investissement</i> 60 Transferts d'immobilisations corporelles dans le patrimoine financier + 61 Remboursements + 62 Vente d'immobilisations incorporelles + 63 Subventions d'investissement acquises + 64 Remboursement de prêts + 65 Report de participations + 66 Remboursement de subventions d'investissement accordées + 68 Recettes d'investissement extraordinaires
Valeurs indicatives	Des informations complémentaires sont fournies au chapitre 1.3.4.3. « Autofinancement ».
Signification	Cet indicateur renseigne sur la part de l'investissement net qu'une collectivité publique peut financer par ses propres moyens.

¹⁾ Explications concernant le calcul de l'autofinancement

L'autofinancement est la valeur fondamentale utilisée, en plus de l'investissement net, pour la mise en œuvre du frein à l'endettement appliqué au compte des investissements au sens de l'article 101b de la Constitution cantonale (ConstC; RSB101.1). Tant dans le rapport du 27 novembre 2006 de la Commission du Grand Conseil sur l'introduction d'un frein à l'endettement que dans le message élaboré en vue de la votation du 24 février 2008, l'autofinancement est défini comme suit :

	Solde du compte de résultats
+	33 Amortissements du patrimoine administratif
+	366 Amortissements des subventions d'investissement
+	383 Amortissements supplémentaires
+	387 Amortissements supplémentaires des prêts, participations et subventions d'investissement
-	466 Dissolution des subventions d'investissement portées au passif
-	487 Dissolution supplémentaire des subventions d'investissement portées au passif

-	4895 Prélèvements sur la réserve de réévaluation MCH2
=	Autofinancement

Le calcul de l'autofinancement selon le MCH2 inclut désormais aussi les attributions aux fonds et financements spéciaux ainsi que les prélèvements sur ceux-ci. La mise en œuvre de l'autofinancement défini selon le MCH2 aurait pour effet qu'en ce qui concerne le frein à l'endettement appliqué au compte des investissements, les financements spéciaux classés dans le capital propre n'auraient plus l'impact financier désiré (épargne en vue d'investissements futurs). C'est pour cette raison qu'est maintenue l'ancienne définition de l'autofinancement. Le Grand Conseil a décidé en 2018 que les investissements financés par des financements spéciaux devaient de nouveau être amortis immédiatement à 100 pour cent. C'est la raison pour laquelle ces amortissements supplémentaires ont été intégrés à l'ancienne définition de l'autofinancement et y sont désormais également pris en compte. L'autofinancement selon le MCH2 est calculé et présenté uniquement à des fins d'information et de comparaison.

3.4.1.3 Degré d'autofinancement II

	Compte 2017	Compte 2018	Compte 2019
Degré d'autofinancement II	112.7 %	178.2 %	162.4 %

Méthode de calcul MCH2	Autofinancement x 100
	Investissement net
	Autofinancement : - Résultat global du compte de résultats + 33 Amortissements du patrimoine administratif + 35 Attributions aux fonds et financements spéciaux - 45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux + 364 Réévaluations des emprunts du patrimoine administratif + 365 Réévaluations des participations du patrimoine administratif + 366 Amortissements des subventions d'investissement - 466 Dissolution des subventions d'investissement portées au passif + 383 Amortissements supplémentaires + 387 Amortissements supplémentaires des prêts, participations et subventions d'investissement - 487 Dissolution supplémentaire des subventions d'investissement portées au passif + 389 Attributions au capital propre - 489 Prélèvements sur le capital propre - 4490 Réévaluations patrimoine administratif
	Investissement net : <i>Investissements bruts</i> 50 Immobilisations corporelles + 51 Investissements pour le compte de tiers + 52 Immobilisations incorporelles + 54 Prêts + 55 Participations et capital social + 56 Subventions d'investissement accordées + 58 Investissements extraordinaires - <i>Recettes d'investissement</i> 60 Transferts d'immobilisations corporelles dans le patrimoine financier + 61 Remboursements + 62 Vente d'immobilisations incorporelles + 63 Subventions d'investissement acquises + 64 Remboursement de prêts + 65 Report de participations + 66 Remboursement de subventions d'investissement accordées + 68 Recettes d'investissement extraordinaires
Valeurs indicatives	À moyen terme, le degré d'autofinancement devrait se situer en moyenne à environ 100 pour cent, sous réserve du niveau déjà atteint par la dette. Le degré d'autofinancement idéal varie selon la situation conjoncturelle : > 100 % haute conjoncture 80 % - 100 % cas normal 50 % - 80 % récession
Signification	Cet indicateur renseigne sur la part de l'investissement net qu'une collectivité publique peut financer par ses propres moyens.

3.4.1.4 Quotité de la charge des intérêts

	Compte 2017	Compte 2018	Compte 2019
Quotité de la charge des intérêts	0.8 %	0.7 %	0.6 %

Méthode de calcul MCH2	Charges d'intérêts nets x 100
	Revenus courants
	Charges d'intérêts nets :
	340 Charges d'intérêts - 440 Revenus des intérêts
Valeurs indicatives	Revenus courants :
	40 Revenus fiscaux
	+ 41 Régales et concessions
	+ 42 Contributions
	+ 43 Revenus divers
	+ 44 Revenus financiers
	+ 45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux
	+ 46 Revenus de transferts
	+ 48 Revenus extraordinaires
	- 487 Dissolution supplémentaire des subventions d'investissement portées au passif
	- 489 Prélèvements sur le capital propre
	+ 4895 Prélèvements sur la réserve de réévaluation MCH2
	0 % - 4 % bon
	4 % - 9 % suffisant
	> 9 % mauvais
Signification	Cet indicateur renseigne sur la part du «revenu disponible» absorbée par les charges d'intérêts. Plus la valeur est basse, plus la marge de manœuvre est élevée.

3.4.1.5 Dette brute par rapport aux revenus

	Compte 2017	Compte 2018	Compte 2019
Dette brute par rapport aux revenus	70.1 %	67.9 %	68.2 %

Méthode de calcul MCH2	Endettement brut x 100
	Revenus courants
	Endettement brut : 200 Engagements courants + 201 Engagements financiers à court terme - 2016 Instruments financiers dérivés à court terme + 206 Engagements financiers à long terme - 2066 Instruments financiers dérivés à long terme - 2068 Subventions d'investissement portées au passif
	Revenus courants : 40 Revenus fiscaux + 41 Récales et concessions + 42 Contributions + 43 Revenus divers + 44 Revenus financiers + 45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux + 46 Revenus de transferts + 48 Revenus extraordinaires - 487 Dissolution supplémentaire des subventions d'investissement portées au passif - 489 Prélèvements sur le capital propre + 4895 Prélèvements sur la réserve de réévaluation MCH2
Valeurs indicatives	< 50 % très bon 50 % - 100 % bon 100 % - 150 % moyen 150 % - 200 % mauvais > 200 % critique
Signification	Cet indicateur renseigne sur le niveau de la dette et indique plus particulièrement si ce niveau est raisonnable ou non par rapport aux revenus dégagés.

3.4.1.6 Quotité d'investissement

	Compte 2017	Compte 2018	Compte 2019
Quotité d'investissement	6.1 %	4.6 %	4.8 %

Méthode de calcul MCH2	Investissements bruts x 100
	Dépenses totales
	Investissements bruts : 50 Immobilisations corporelles + 51 Investissements pour le compte de tiers + 52 Immobilisations incorporelles + 54 Prêts + 55 Participations et capital social + 56 Subventions d'investissement accordées + 58 Investissements extraordinaires
	Dépenses totales : <i>Dépenses courantes</i> 30 Charges de personnel + 31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation - 3180 Réévaluations sur créances + 34 Charges financières - 344 Réévaluations des immobilisations du patrimoine financier + 36 Charges de transferts - 364 Réévaluations des emprunts du patrimoine administratif - 365 Réévaluations des participations du patrimoine administratif - 366 Amortissements des subventions d'investissement + 380 Charges de personnel extraordinaires + 381 Charges de biens et services et charges d'exploitation extraordinaires + 3840 Charges financières extraordinaires + 386 Charges de transferts extraordinaires + <i>Investissement brut</i> 50 Immobilisations corporelles + 51 Investissements pour le compte de tiers + 52 Immobilisations incorporelles + 54 Prêts + 55 Participations et capital social + 56 Subventions d'investissement accordées + 58 Investissements extraordinaires
Valeurs indicatives	< 10 % effort d'investissement faible 10 % – 20 % effort d'investissement moyen 20 % – 30 % effort d'investissement élevé > 30 % effort d'investissement très élevé
Signification	Cet indicateur renseigne sur l'effort d'investissement déployé.

3.4.1.7 Part du service de la dette

	Compte 2017	Compte 2018	Compte 2019
Part du service de la dette	5.7 %	4.8 %	4.1 %

Méthode de calcul MCH2	Service de la dette x 100
	Revenus courants
	Service de la dette : 340 Charges d'intérêts - 440 Revenus des intérêts + 33 Amortissements du patrimoine administratif + 364 Réévaluations des emprunts du patrimoine administratif + 365 Réévaluations des participations du patrimoine administratif + 366 Amortissements des subventions d'investissement - 466 Dissolution des subventions d'investissement portées au passif
	Revenus courants : 40 Revenus fiscaux + 41 Récales et concessions + 42 Contributions + 43 Revenus divers + 44 Revenus financiers + 45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux + 46 Revenus de transferts + 48 Revenus extraordinaires - 487 Dissolution supplémentaire des subventions d'investissement portées au passif - 489 Prélèvements sur le capital propre + 4895 Prélèvements sur la réserve de réévaluation MCH2
Valeurs indicatives	< 5 % charge faible 5 % - 15 % charge acceptable > 15 % charge forte
Signification	Cet indicateur mesure le poids des frais de capital sur le budget et les comptes. Il renseigne sur la part des revenus courants absorbée par les intérêts et les amortissements (= service de la dette). Plus le taux est élevé, et plus la marge de manœuvre budgétaire est restreinte.

3.4.1.8 Endettement net II en francs par habitant

	Compte 2017	Compte 2018	Compte 2019
Endettement net II en francs par habitant	5 034	4 761	4 717

Méthode de calcul MCH2	Endettement net II
	Population résidente permanente
	Endettement net II:
	20 Capitaux de tiers - 2068 Subventions d'investissement portées au passif - 10 Patrimoine financier -144 Prêts - 145 Participations, capital social
Valeurs indicatives	Population résidente permanente:
	Au moment de l'établissement des comptes, la statistique sur la population résidente permanente à la fin de l'année est disponible auprès de l'Office fédéral de la statistique.
	< 0 CHF patrimoine net 0-1000 CHF endettement faible 1001-2500 CHF endettement moyen 2501-5000 CHF endettement important > 5000 CHF endettement très important
Signification	Cet indicateur n'a qu'une valeur informative limitée, car la situation dépend plus de la capacité financière des habitants et habitantes que de leur nombre.

3.4.1.9 Taux d'autofinancement

	Compte 2017	Compte 2018	Compte 2019
Taux d'autofinancement	5.0 %	6.3 %	5.7 %

Méthode de calcul MCH2	Autofinancement x 100
	Revenus courants
	Autofinancement : - Résultat global du compte de résultats + 33 Amortissements du patrimoine administratif + 35 Attributions aux fonds et financements spéciaux - 45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux + 364 Réévaluations des emprunts du patrimoine administratif + 365 Réévaluations des participations du patrimoine administratif + 366 Amortissements des subventions d'investissement - 466 Dissolution des subventions d'investissement portées au passif + 383 Amortissements supplémentaires + 387 Amortissements supplémentaires des prêts, participations et subventions d'investissement - 487 Dissolution supplémentaire des subventions d'investissement portées au passif + 389 Attributions au capital propre - 489 Prélèvements sur le capital propre - 4490 Réévaluations patrimoine administratif
	Revenus courants : 40 Revenus fiscaux + 41 Régales et concessions + 42 Contributions + 43 Revenus divers + 44 Revenus financiers + 45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux + 46 Revenus de transferts + 48 Revenus extraordinaires - 487 Dissolution supplémentaire des subventions d'investissement portées au passif - 489 Prélèvements sur le capital propre + 4895 Prélèvements sur la réserve de réévaluation MCH2
Valeurs indicatives	> 20 % bon 10 % - 20 % moyen < 10 % mauvais
Signification	Cet indicateur renseigne sur la proportion des revenus pouvant être consacrée au financement des investissements.

3.4.1.10 Endettement brut I

	Compte 2017	Compte 2018	Compte 2019
Endettement brut I (en mio CHF)	6 808	6 901	6 834

Méthode de calcul MCH1	Endettement brut I : 200 Engagements courants + 201 Engagements financiers à court terme - 2016 Instruments financiers dérivés à court terme + 206 Engagements financiers à long terme - 2066 Instruments financiers dérivés à long terme - 2068 Subventions d'investissement portées au passif - Subventions d'investissement garanties à des tiers (à court et long termes)
Valeurs indicatives	Aucune (n'est significative qu'en tant que valeur relative).
Signification	Cette donnée est importante pour de nombreuses réflexions de fond ; par contre, elle n'est pas indiquée pour piloter la politique financière, car les dettes peuvent être contrebalancées par d'importants actifs rémunérateurs.

3.4.1.11 Endettement brut II

	Compte 2017	Compte 2018	Compte 2019
Endettement brut II (en mio CHF)	8 670	8 768	8 783

Méthode de calcul MCH1	Endettement brut II : 200 Engagements courants + 201 Engagements financiers à court terme - 2016 Instruments financiers dérivés à court terme + 205 Provisions à court terme + 206 Engagements financiers à long terme - 2066 Instruments financiers dérivés à long terme - 2068 Subventions d'investissement portées au passif + 208 Provisions à long terme - Subventions d'investissement garanties à des tiers (à court et long termes)
Valeurs indicatives	Aucune (n'est significative qu'en tant que valeur relative).
Signification	Cette donnée est importante pour de nombreuses réflexions de fond ; par contre, elle n'est pas indiquée pour piloter la politique financière, car les dettes peuvent être contrebalancées par d'importants actifs rémunérateurs.

3.4.1.12 Endettement net II

	Compte 2017	Compte 2018	Compte 2019
Endettement net II (en mio CHF)	5 191	4 927	4 900

Méthode de calcul MCH2	Endettement net II : 20 Capitaux de tiers - 2068 Subventions d'investissement portées au passif - 10 Patrimoine financier - 144 Prêts - 145 Participations, capital social
Valeurs indicatives	Aucune
Signification	Au titre des risques, il faut tenir compte du fait que l'«endettement net II» répond à une définition «souple» de la dette. Si les prêts et les participations ne doivent certes pas être amortis, ils constituent cependant un certain risque. Les capitaux de tiers et le patrimoine financier contiennent par ailleurs aussi les engagements envers les financements spéciaux (capital propre des financements spéciaux) et les avoirs sur les financements spéciaux (report de pertes des financements spéciaux).

3.4.1.13 Quote-part d'endettement II

	Compte 2017	Compte 2018	Compte 2019
Quote-part d'endettement II	16.3 %	16.3 %	16.0 %

Méthode de calcul MCH1	Endettement brut II Revenu cantonal Endettement brut II : 200 Engagements courants + 201 Engagements financiers à court terme - 2016 Instruments financiers dérivés à court terme + 205 Provisions à court terme + 206 Engagements financiers à long terme - 2066 Instruments financiers dérivés à long terme - 2068 Subventions d'investissement portées au passif + 208 Provisions à long terme - Subventions d'investissement garanties à des tiers (à court et long termes) Revenu cantonal : Voir références au chapitre 3.4.1.
Valeurs indicatives	La quote-part d'endettement II indique l'endettement brut II en pourcentage du revenu cantonal. Le frein à l'endettement appliqué au compte des investissements intervient lorsque la quote-part d'endettement II dépasse 12 pour cent.
Signification	Le frein à l'endettement a pour but de maintenir l'équilibre des finances cantonales. Cet équilibre est réalisé quand le compte de résultats n'est pas déficitaire et que l'investissement net peut être financé par des fonds propres à moyen terme. L'objectif du frein à l'endettement est régi par la Constitution du 6 juin 1993 du canton de Berne (ConstC; RSB 101.1) et se compose de trois éléments : - le frein à l'endettement appliqué au compte de résultats ¹⁾ (art. 101a ConstC), - le frein à l'endettement appliqué au compte des investissements (art. 101b ConstC) et - le frein à l'augmentation des impôts (art. 101c ConstC). 1) Avec l'introduction du MCH2/IPSAS, le «compte de fonctionnement» utilisé dans la Constitution cantonale a été remplacé par «compte de résultats».

3.4.1.14 Quote-part de l'État

	Compte 2017	Compte 2018	Compte 2019
Quote-part de l'État	20.6 %	20.4 %	19.9 %

Méthode de calcul MCH1	Dépenses totales
	Revenu cantonal
	Dépenses totales :
	<i>Dépenses courantes</i> 30 Charges de personnel + 31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation + 33 Amortissements du patrimoine administratif + 34 Charges financières + 36 Charges de transferts + <i>Investissements bruts</i> 50 Immobilisations corporelles + 51 Investissements pour le compte de tiers + 52 Immobilisations incorporelles + 54 Prêts + 55 Participations et capital social + 56 Subventions d'investissement accordées + 58 Investissements extraordinaires
	Revenu cantonal :
	Voir références au chapitre 3.4.1.
Valeurs indicatives	Aucune
Signification	La quote-part de l'État indique les dépenses totales en pourcentage du revenu cantonal.

3.4.1.15 Quote-part de l'impôt

	Compte 2017	Compte 2018	Compte 2019
Quote-part de l'impôt	8.8 %	9.0 %	8.8 %

Méthode de calcul MCH1	Impôts directs
	Revenu cantonal
	Impôts directs :
	400 Impôts directs personnes physiques + 401 Impôts directs personnes morales
	Revenu cantonal :
	Voir références au chapitre 3.4.1.
Valeurs indicatives	Aucune
Signification	La quote-part de l'impôt indique les impôts directs en pourcentage du revenu cantonal.



Rapport de gestion 2019, volume 1
Rapport du Contrôle des finances sur
les comptes annuels au 31.12.2019

4 Rapport du Contrôle des finances sur les comptes annuels au 31. 12. 2019

à la Commission des finances du Grand Conseil et au Grand Conseil du canton de Berne

En notre qualité d'organe spécialisé suprême chargé de la surveillance des finances, nous avons effectué l'audit des comptes annuels, comprenant le compte de résultats, le compte des investissements, le bilan, l'état du capital propre, le tableau des flux de trésorerie et l'annexe (pages 17 à 82, que le Conseil-exécutif a approuvés le 25 mars 2020) pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2019.

Responsabilité du Conseil-exécutif

Conformément à la loi sur le pilotage des finances et des prestations (LFP; RSB 620.0), la responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au Conseil-exécutif. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre le Conseil-exécutif est responsable du choix et de l'application des méthodes comptables appropriées ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité du Contrôle des finances

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi sur le Contrôle des finances (LCCF; RSB 622.1) et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les autres informations fournis dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit avec réserve.

Motif de l'opinion avec réserve

Régularité de la comptabilité compromise

La régularité de la comptabilité de l'Office des ponts et chaussées (OPC) est compromise depuis 2017. Les structures, les processus, les systèmes et le système de contrôle interne n'ont pas été suffisamment adaptés aux nouvelles prescriptions en matière de présentation des comptes dans le domaine des immobilisations corporelles à l'OPC. Vu le volume des flux de valeurs et la complexité du domaine d'activité, la conception actuelle de la comptabilité n'est pas appropriée. En 2018, la Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie a lancé un projet (FIT OPC) visant à rétablir cette régularité de la comptabilité. Différentes optimisations ont déjà pu être obtenues, d'autres mesures ne déployant leurs effets qu'en 2020. Le respect des principes de la régularité de la comptabilité est encore compromis pour l'exercice 2019. Nous renvoyons aux explications sous le chiffre 2.6.10 (Atteinte à la régularité de la comptabilité de l'Office des ponts et chaussées) dans l'annexe.

La comptabilité des immobilisations du FIS présente différentes faiblesses et erreurs. L'absence de support système et l'insuffisance de connaissances spécialisées – en particulier sur le plan technique – concernant les interdépendances dans la comptabilité des immobilisations du FIS ont pour conséquence une représentation incorrecte des opérations. Les comptabilisations erronées entraînent ainsi de nombreuses corrections manuelles dans le tableau des immobilisations. En raison de l'importance de l'actif immobilisé, cela affecte la régularité de la comptabilité dans le domaine de la comptabilité des immobilisations du FIS. Nous renvoyons aux explications sous le chiffre 2.6.11 (Régularité de la comptabilité des immobilisations compromise) dans l'annexe.

Les amortissements immédiats d'investissements financés par des Fonds enfreignent l'article 17 LFP

En 2019, CHF 25,6 millions d'investissements financés par des Fonds ont été amortis immédiatement. En vertu de la teneur de l'article 17 LFP en vigueur au 31 décembre 2019, les amortissements de politique financière régis par l'article 1b, alinéa 1, lettre h OFP ne sont pas admissibles. L'entrée en vigueur de la révision de la LFP au 1^{er} janvier 2020 a créé la base légale nécessaire à la réalisation de ces amortissements.

Opinion avec réserve

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2019 sont, sous réserve de l'incidence du point décrit dans le paragraphe « Motif de l'opinion avec réserve », conformes à la loi sur le pilotage des finances et des prestations (LFP) ainsi qu'à l'ordonnance et aux instructions déterminantes.

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences d'indépendance, conformément à la loi sur le Contrôle des finances, et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément aux prescriptions cantonales et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions émises par le Conseil-exécutif.

En dépit de la réserve au paragraphe «Motif de l'opinion avec réserve», nous recommandons :

- à la Commission des finances du Grand Conseil de proposer au Grand Conseil d'approuver les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2019 et
- au Grand Conseil d'approuver les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2019.

En raison des processus, des systèmes et de l'organisation de la comptabilité existants, les corrections des anomalies liées aux problèmes de régularité des comptes ne peuvent pas être réalisées en temps utile.

Berne, le 25 mars 2020

Contrôle des finances du canton de Berne



T. Remund
Chef du Contrôle des finances
Expert-comptable diplômé



L. Benninger
Suppléant du chef du Contrôle des finances
Expert-comptable diplômé



Rapport de gestion 2019, volume 1
Proposition du Conseil-exécutif au
Grand Conseil

5 Proposition du Conseil-exécutif à l'intention du Grand Conseil

Canton de Berne

Extrait du procès-verbal du Conseil-exécutif

XXXX/2020
29 avril 2020

Rapport de gestion 2019 – comptes annuels de l'exercice et annexe

Le Conseil-exécutif propose au Grand Conseil :

1. D'approuver le rapport de gestion 2019 conformément à l'article 63, alinéa 5 en association avec l'article 75, alinéa 1, lettre f de la loi du 26 mars 2002 sur le pilotage des finances et des prestations (LFP ; RSB 620.0), avec les valeurs-repères des comptes annuels de 2019 suivantes :

– excédent de revenus	CHF	264 933 715,46
– investissement net	CHF	374 472 114,32
– capital propre	CHF	1 073 664 994,42

2. D'approuver les dépassements de crédits budgétaires suivants au compte administratif (art. 57, al. 5 LFP) :

– CI Chancellerie d'État	CHF	960 687,55
– CI Direction de la justice, des affaires communales et des affaires ecclésiastiques	CHF	1 071 891,11
– CI Direction de la police et des affaires militaires	CHF	3 150 723,57
– CI Direction des finances	CHF	5 835 697,78
– CR Direction de l'instruction publique	CHF	46 403 028,10

3. D'approuver les dépassements de crédits autorisés par le Conseil-exécutif (art. 59, al. 2, en association avec art. 75, al. 1, lit. h LFP), qui sont présentés dans les indications complémentaires du rapport de gestion 2019, volume 1, chapitre 3.3.

Berne, le 29 avril 2020

Au nom du Conseil-exécutif,

le président : **Ammann**

le chancelier : **Auer**

6 Portefeuille d'informations

Vous trouverez dans les documents suivants des informations plus détaillées sur le rapport de gestion, volume 1 « Comptes annuels de l'exercice et annexe » :

- Volume 2 « Compte rendu politique »
- Volume 3 « Groupes de produits (y compris comptes spéciaux et financements spéciaux) »
- Plateforme de finance ouverte « Visualisation des finances du canton de Berne » (complément du rapport de gestion et du budget et plan intégré mission-financement) : www.fin.be.ch

Le volume 2 « Compte rendu politique » rend compte des activités générales du gouvernement, de la mise en œuvre des objectifs stratégiques 2022 et de la vision 2030 (Programme gouvernemental de législature 2019 à 2022) ainsi que des priorités des Directions et de la politique du personnel.

Le volume 3 « Groupes de produits (y compris comptes spéciaux et financements spéciaux) » contient le compte rendu des autorités, de la Chancellerie d'Etat, des Directions, du Contrôle des finances, du Bureau cantonal pour la surveillance de la protection des données, des autorités judiciaires et du Ministère public, ainsi que la clôture des comptes des différents groupes de produits, des comptes spéciaux et des financements spéciaux du canton de Berne.

Vous pouvez télécharger ces documents au format pdf sur internet, à l'adresse <http://www.be.ch>.

La plateforme de finance ouverte « Visualisation des finances du canton de Berne » présente de façon claire et conviviale les valeurs repères et les résultats du rapport de gestion et de la planification de l'ensemble du canton. Cette plateforme visualise à partir de l'exercice 2017 les charges et les revenus du compte de résultats, les dépenses et les recettes du compte des investissements (jusqu'à l'échelon des Directions), ainsi que les coûts et les rentrées financières sous la forme d'un calcul des marges contributives (incluant des informations sur les prestations) de tous les groupes de produits du canton de Berne. Elle propose également pour la même période d'autres informations sur les indicateurs cantonaux, les effectifs du personnel et les affaires de crédit des Directions.

La plateforme est actualisée trois fois par an :

- mi-mai (clôture des comptes annuels après la prise de connaissance par le Conseil-exécutif et avant leur approbation par le Grand Conseil),
- fin août (clôture de la planification après la prise de connaissance par le Conseil-exécutif et avant l'approbation par le Grand Conseil),
- fin janvier (clôture de la planification après l'approbation par le Grand Conseil).

Adresses utiles

Si vous souhaitez obtenir des informations sur le rapport de gestion, veuillez vous adresser à :

Administration des finances du canton de Berne :

Münsterplatz 12

3011 Berne

Téléphone : 031 633 54 09

Courriel : info.fv@fin.be.ch

Office de la communication

Postgasse 68

3000 Berne 8

Téléphone : 031 633 75 91

Courriel : communication@be.ch

Autorités

Postgasse 68

3000 Berne 8

Téléphone : 031 633 75 11

Courriel : info@sta.be.ch

Chancellerie d'État

Postgasse 68

3000 Berne 8

Téléphone : 031 633 75 11

Courriel : info@sta.be.ch

Direction de l'économie publique

Münsterplatz 3a

3011 Berne

Téléphone : 031 633 48 44

Courriel : info.vol@vol.be.ch

Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale

Rathausgasse 1

3011 Berne

Téléphone : 031 633 79 20/21

Courriel : info@gef.be.ch

Direction de la justice, des affaires communales et des affaires ecclésiastiques

Münstergasse 2

3011 Berne

Téléphone : 031 633 76 76

Courriel : info.jgk@jgk.be.ch

Direction de la police et des affaires militaires

Kramgasse 20

3011 Berne

Téléphone : 031 633 47 23

Courriel : info.pom@pom.be.ch

Direction des finances

Münsterplatz 12

3011 Berne

Téléphone : 031 633 44 66

Courriel : info.fin@fin.be.ch

Direction de l'instruction publique

Sulgeneckstrasse 70

3005 Berne

Téléphone : 031 633 85 11

Courriel : erz@erz.be.ch

Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie

Reiterstrasse 11

3011 Berne

Téléphone : 031 633 31 11

Courriel : info.bve@bve.be.ch

Autorité cantonale de surveillance de la protection des données

Münstergasse 2

3011 Berne

Téléphone : 031 633 74 10

Courriel : info.datenschutz@jgk.be.ch

Autorités judiciaires et Ministère public

Direction de la magistrature

Nordring 8

3013 Berne

Téléphone : 031 633 45 50

Courriel : justizleitung@justice.be.ch

Mise en œuvre de la réforme des Directions (RDir) au 1^{er} janvier 2020

Dans le cadre de la réforme des Directions, six Directions ont été rebaptisées à compter du 1^{er} janvier 2020, mais le présent rapport de gestion utilise encore les anciennes désignations.